STATISTICS CANADA Household Surveys Division STATISTIQUE CANADA Division des enquêtes-ménages

DOCUMENTATION FOR THE MICRODATA FILE

DOCUMENTATION POUR LE FICHIER DE MICRODONNÉES

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996), SELON LE REVENU (1995)

Survey of Consumer Finances 1996 (1995 Income)

Enquête sur les finances des consommateurs de 1996 (Revenu de 1995)

Household Facilities and Equipment Survey, 1996

L'Enquête sur l'équipement ménager de 1996

MICRODATA FILE - 1995 INCOME	FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995
HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)	ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996), SELON LE REVENU DE 1995
TABLE OF CONTENTS	TABLE DES MATIÈRES
Technical Characteristics of the Microdata File	Caractéristiques techniques du fichier de microdonnées
Introduction	Introduction
Notes for Users of Historical Series of HIFE Files	Notes aux utilisateurs des séries historiques des fichiers de microdonnées de l'EMR A-4
Record Layout B-1	Cliché d'articles B-1
Variable Descriptions:	Description des variables:
Geographic and Record Identifiers and Weight:	Les indicateurs géographiques et d'enregistrements et le poids:
Sequence NumberC-1ProvinceC-2Size of Area of ResidenceC-3Census Metropolitan AreaC-6Final Universal WeightC-7	Numéro de séquence
Household Characteristics and Income: Number of Persons in the Household	Caractéristiques et revenu du ménage: Nombre de personnes dans le ménage C-8 Nombre d'adultes dans le ménage C-9 Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus dans le ménage C-10 Nombre d'enfants dans le ménage C-11 Composition du ménage C-12
Household Dependence on Farm Income	Pourcentage de revenu d'origine agricole dans le ménage
Household Number of Earners	Nombre de personnes gagnant un revenu dans le ménage
Household Number of Persons with Income C-16 Wages and Salaries	dans le ménage
Net Income from Non-Farm Self-Employment	non agricole
Net Income from Farm Self-Employment	agricole
Total Earnings	Gains totaux C-21 Revenu total de placements C-22 Prestation fiscale pour enfants C-23 Sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint C-24

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996), SELON LE REVENU DE 1995

TABLE OF CONTENTS

TABLE DES MATIÈRES

Household Characteristics and Income (continued):	Caractéristiques et revenu du ménage (suite):
	Prestations du Régime de pensions du
Canada/Québec Pension Plan Benefits	Canada ou du Régime de rentes du Québec
Employment Insurance Benefits	Prestations d'assurance-emploi
Social Assistance and Provincial	Assistance sociale et suppléments de
Income Supplements	revenu provinciaux
Other Income from Government Sources	Autres revenus provenant du gouvernement C-28
Household/Primary Economic Family/	Ménage/la famille économique principale/
Head/Spouse:	chef du ménage/conjointe:
Total Government Transfer Payments	Total des transferts gouvernementaux
Total Government Transfel Laginents	Transferts gouvernementaux
Taxable Government Transfer Payments	imposables
Turkuste Government Transfer Layments	Transferts gouvernementaux non
Non-Taxable Government Transfer Payments C-32	imposables
Retirement Pensions,	imposables ····································
•	Pensions de retraite et rentes
Superannuation and Annuities	Autre revenu monétaire
·	
Household/Primary Economic Family/	Ménage/La famille économique principale/
Head/Spouse:	Chef du ménage/Conjointe:
Total Income	Revenu total
Total Income Tax	Impôt total sur le revenu
Income After Tax	Revenu après impôt
Household Facilities and Equipment	Équipement ménager
Type of Dwelling	Genre de logement
Condominium	Condominium
Period Building Constructed	Période de construction de l'édifice
Tenure	Mode d'occupation
Number of Rooms in Dwelling	Nombre de pièces dans le logement
Number of Bedrooms	Nombre de chambres à coucher
Type of Principal Heating Equipment	Principal mode de chauffage
Length of Time Since Principal	Nombre d'années depuis que le système
Heating Equipment Installed	de chauffage a été installé
Fuel for Principal Heating Equipment	Principal combustible de chauffage
Principal Heating Equipment-	Principal système de chauffage-
Dual Fuel System	système bi-énergie
Combination of Fuels Used for	Combinaison de combustible utilisée
Dual Fuel System	pour le système bi-énergie
Supplementary Heating Equipment	Système de chauffage supplémentaire
Supplementary Heating Equipment Type	Genre de système de chauffage supplémentaire C-53
Supplementary Heating Equipment TypeC-34	
English Complements on Heating Engineers	Combustible pour le système de
Fuel for Supplementary Heating Equipment	chauffage supplémentaire
Air Conditioner	Appareil de climatisation
Type of Water Supply	Genre d'eau courante
Fuel for Piped Hot Water Supply	Combustible utilisé pour l'eau chaude
Bathrooms with Installed Bathtub	Salle de bains avec douche ou baignoire
or Shower	installée
Toilet Facilities	Toilettes
Fuel for Principal Cooking Equipment	Combustible utilisé pour la cuisson
Microwave Oven	Four à micro-ondes

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996), SELON LE REVENU DE 1995

TABLE OF CONTENTS

TABLE DES MATIÈRES

Household Facilities and Equipment (Concluded)	Équipement ménager (fin)
Gas Barbecue	Barbecue à gaz
Number of Refrigerators	Nombre de réfrigérateurs
Home Freezer	Congélateur domestique
Automatic Dishwasher	Lave-vaisselle automatique
Washing Machine	Machine à laver
Clothes Dryer	Sécheuse
Number of Radios	Nombre de radios
Total Number of Television Sets/Colour	Nombre total de téléviseurs/télécouleurs/
TV Sets/Black and White TV sets	téléviseurs en noir et blanc
Number of Video Cassette Recorders (VCR)	Nombre de Magnétoscopes
Cable Television	Télédistribution (câble)
Compact (CD) Disc Player	Lecteur de disque compact
Cassette Recorder or Tape Recorder	Magnétocassette ou Magnétophone
Camcorder	Caméscope
Home Computer	Ordinateur domestique
Modem	Modem
Internet	Internet
Number of Telephones	Nombre de téléphones
Number of Telephone Numbers	Nombre de numéros de téléphone
Telephone Access to Make/Receive	Accès à un téléphone pour faire/recevoir
emergency calls	des appels d'urgence
Telephone Service Terminated	Service téléphonique interrompu
1	Raison pour l'interruption d'un
Reason for Telephone Termination	service téléphonique
Reason for No Telephone Service	Raison pour pas de service
Cellular Telephone	Téléphone cellulaire
Number of Smoke Detectors	Nombre de détecteurs de fumée
	Nombre d'extincteurs portatifs
Number of Portable Fire Extinguishers	d'incendie
Number of Owned Automobiles	Nombre d'automobiles possédées
	Nombre de fourgonnettes ou de
Number of Owned Vans or Trucks	camions possédés
Need for Dwelling Repairs	Besoin de réparations pour le logement
Year Household Head Moved Into Dwelling	Année où le chef du ménage a emménagé
č	Mode d'occupation du logement
Tenure of Previous Dwelling (Household Head) C-92	précédent (Chef du ménage)
	Mode d'occupation du logement
Tenure of Previous Dwelling (Spouse)	précédent (Conjointe)
Household Head's/Spouse's Characteristics	Caractéristiques du chef/de la conjointe du ménage
Household Head: Definition	Définition du chef du ménage
Head/Spouse: Personal Characteristics	Chef/Conjointe: Caractéristiques personnelles C-95
Head: Marital Status	Chef: État matrimonial
Head/Spouse: Age	Chef/Conjointe: Âge
Head: Sex	Chef: Sexe
Head/Spouse:	Chef/Conjointe:
Detailed Education Level	Niveau d'instruction détaillé
Summary Education Level	Niveau d'instruction sommaire
•	Fréquentait l'école durant
Attended School in Reference Week	la semaine de référence

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

Household Head's/Spouse's Characteristics (Concluded)

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996), **SELON LE REVENU DE 1995**

TABLE OF CONTENTS

Class of Worker - Summary

TABLE DES MATIÈRES Caractéristiques du chef/de la conjointe du ménage (fin) Statut professionel - Sommaire

Class of Worker - Detailed (Current or Last Job)	104
(Current or Last Job),	
13 Groups and 49 Groups	106
Labour Force Status (Reference Week)	
Weeks Worked in Reference Year C-	110
Worked Mostly Full-Time or Part-Time	
in Reference Year	
Head: Immigration Status	112
Primary Economic Family Characteristics	
Definition	
Number of Persons	
Number of Adults	
Number of Children	
Characteristics	
Life Cycle	
Number of Earners	119
Number of Persons with Income	120
Miscellaneous Income	
Low Income Cut-off (LICO, 1986-Base)	122
Low Income After Tax Cut-off	
(LICO-IAT, 1986-Base)	
Low Income Cut-off (LICO, 1992-Base)	128
Low Income After Tax Cut-off	
(LICO-IAT, 1992-Base)	
Low Income Measure (LIM)	133
Low Income After Tax Measure (LIM-IAT)	136
Rent Data	139
Heating Included in Rent	
Rent Paid for April of Survey Year	
Rent Subsidized	
Rent for Combined Business and	
Living Accomodation	144
Utilities Included in Rent	
(Hot Water, Cold Water, Electricity)	145
Appliances Included in Rent (Refrigerator,	
Range, Other Major Appliances)	146
Other Items Included in Rent (Cable TV,	
Furniture, Parking)	147

Statut professionnel - détaillé
(emploi actuel ou dernier emploi)
Classification des professions de 1980
(emploi actuel ou dernier emploi),
13 groupes et 49 groupes
Statut d'activité (Semaine de référence)
Semaines travaillées durant
l'année de référence
Ayant travaillé surtout à temps plein ou
à temps partiel durant
l'année de référence
C-111 Chef: Statut d'immigration
Cher: Statut d miningrationC-112
Caractéristiques de la famille économique principale
Définition
Nombre de personnes
Nombre d'adultes
Nombre d'enfants
Caractéristiques
Cycle de vie
Nombre de personnes gagnant un revenu
Nombre de personnes touchant un revenu C-120
Revenus divers
Seuil de faible revenu (SFR, base de 1986) C-122
Seuil de faible revenu après impôt
(SFR-RAI, base de 1986)
Seuil de faible revenu (SFR, base de 1992)
Seuil de faible revenu après impôt
(SFR-RAI, base de 1992)
Mesure de faible revenu (MFR)
Mesure de faible revenu après impôt
(MFR-RAI)
Données sur les loyers
Frais de chauffage inclus dans le loyer C-140
Loyer payé pour avril de l'année de l'enquête C-141
Loyer subventionné
Loyer versé pour un logement servant à la
fois de domicile et de local d'affaires
Services inclus dans le loyer (Eau chaude,
eau froide, électricité)
Appareils inclus dans le loyer (Réfrigérateur,
cuisinière, autres gros appareils ménagers) C-146
Autres commodités incluses dans le loyer
(Télédistribution, ameublement, stationnement) C-147

MICRODATA FILE - 1995 INCOME	FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995		
HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)	ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996), SELON LE REVENU DE 1995		
TABLE OF CONTENTS	TABLE DES MATIÈRES		
Sample Design and Implications D-1	Plan de sondage et implications D-1		
Procedures for Manuscript Review D-4	Procédures pour faire réviser un manuscrit D-4		
Estimates Obtained from Microdata File D-5	Estimations provenant du fichier de microdonnées		
Weighted and Sample Counts for Income Variables: Records with Zero and Non-zero Values E-1	Les comptes de la pondération et de l'échantillon pour les variables de revenu: enregistrements avec valeurs nulles et non-nulles		
Counts for Selected Variables	Les comptes des variables diverses E-4		
Forms:	Questionnaires:		
1996 Household Facilities and Equipment Questionnaire (Form F06)	Questionnaire sur l'équipement ménager de 1996 (Formule F06)		
1995 Income Questionnaire (Form CF06)	Questionnaire sur le revenu de 1995 (Formule CF06)		
Household Record Docket (Form 03)	Dossier du ménage (Formule 03)		
Rent Questionnaire (Form 04)	Questionnaire sur le loyer (Formule 04)		
Labour Force Survey Questionnaire (Form 05)	Questionnaire de l'enquête sur la population active (Formule 05)		
Question Card (SCF)	Fiche questionnaire (EFC)		
Code Sheet for Form 03	Feuille des codes pour la Formule 03		
Code Sheet for Form 05	Feuille des codes pour la Formule 05		
Question Card (HFE)	Fiche questionnaire (EÉM)		

					,	
TECHNICAL CHARACTERISTICS OF THIS MICRODATA FILE						S TECHNIQUES DE ICRODONNÉES
SURVEY YEAR <		1996		= ANNÉE D'E		= ANNÉE D'ENQUÊTE
INCOME YEAR <			1995			= ANNÉE DE REVENU
INDIVIDUALS, AGED 15 YEARS AND OVER, WITH AND WITHOUT INCOME			PARTICULIERS, AGÉS DE 15 ANS ET PLUS, AVEC ET SANS REVENU		ANS ET PLUS, AVEC ET	
	ECONO	MIC FAMILIES		FAMILLES ÉCONOMIQUES		
	CENS	SUS FAMILIES		FAMILLES DE RECENSEMENT		
HOUSE	HOUSEHOLD INCOME, FACILITIES AND EQUIPMENT			ÉQUIPEMENT MÉNAGER SELON LE REVENU		
	KEY	OR LINK FILE		FICHIER CLÉ OU FICHIER DE RACCORDEMENT		E RACCORDEMENT
TOTAL WEIGHTED NUMB	TOTAL WEIGHTED NUMBER OF UNITS < 1		11,413,34	3,343 = NOMBRE TOTAL PONDÉRÉ D'UNIT		AL PONDÉRÉ D'UNITÉS
NUMBER	OF RECORDS <		32,700	= NOMBRE DES DOSSIERS		DOSSIERS
SPEC	IFICATIONS				SPÉCIFIC	ATIONS
9 TR	ACK TAPE				BANDES À	9 PISTES
DATA SET NAME						NOM DE FICHIER
VOLUME SERIAL NUMBER						VOLUME/NUMÉRO DE SÉRIE
DENSITY		1600 BPI		1600 BPP		DENSITÉ
	6250 BPI			6250 BPP		ÉTIQUETTES
LABELS	NONE NONE			AUCUNE		
	IB	M STANDARD (EBCDIC)		STANDARD IE (EBCDIC)	3M 	
	ASCii			ASCii		
FORMAT	EBCDIC			EBCDIC		FORMAT
	ASCii			ASCii		
	RECORD SIZE		524	TAILLE D'EN- REGISTREME	ENT	
	BLOCK FACTOR			FACTEUR DE		
CART	RIDGE 3480				CARTOUC	HE 3480
DATA SET NAME						NOM DE FICHIER
VOLUME SERIAL NUMBER						VOLUME/NUMÉRO DE SÉRIE
DENSITY				NOCOMPRESS DENSITÉ		DENSITÉ
		COMPRESS		COMPRESS		
LABELS	LABELS NONE			AUCUNE ÉTIQUETTES		ÉTIQUETTES
	IBM STANDARD (EBCDIC)			STANDARD IE (EBCDIC)	STANDARD IBM (EBCDIC)	
ASCii			ASCii			
PC DISKETT	TE T		FORMAT ASCii			QUETTE POUR O-ORDINATEUR
HIGH DENSITY	- 3½" (1.4 MB)				HAUTE DENS	SITÉ - 3½ (1.4 MB)
HIGH DENSITY	- 5¼" (1.2 MB)				HAUTE DENS	SITÉ - 5¼" (1.2 MB)
DOUBLE DENSITY - 31/2" (720 K)				DOUBLE DEN	NSITÉ - 3½ (720 K)	

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

INTRODUCTION

This microdata file on household income, facilities and equipment is the latest in a series starting with 1971. It has been created by linking data collected from the same households for several surveys. These surveys are:

- Household Facilities and Equipment (HFE), May 1996
- Labour Force Survey (LFS), April 1996
- Survey of Consumer Finances (SCF), April 1996
- Rent Survey, April 1996

This file on household income, facilities and equipment is intended for use in the study of types of facilities in households with relationship to the household's income. For research on income statistics, other microdata files are available or special requests for data can be made to the Household Surveys Division on a cost-recoverable basis. No microdata files purely on household facilities are planned at this time.

Microdata files on household income, facilities and equipment are available biennially starting with 1972 and annually since 1982 except for 1984.

Over the years, the basic content and concepts of the HIFE files have remained relatively stable. However, following each decennial census, the sample design of the Labour Force Survey is revised to incorporate recent developments in sampling methodology and to reflect population changes by the most recent census data. The latest redesigned sample was implemented in January, 1995, to replace the design in use since 1985. For information on the redesign of the Labour Force Survey sample, see the feature articles published in **The Labour Force, October 1994, December 1994 and January 1995**, Catalogue 71-001. A general description only is given in the "Sample Design and Implications" (Section D).

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

INTRODUCTION

Ce fichier de microdonnées se rapportant au revenu des ménages et à l'équipement ménager est le plus récent d'une série débutant en 1971. Il a été créé en unissant les données recueillies des mêmes ménages pour plusieurs enquêtes distinctes. Ces enquêtes sont:

- Enquête sur l'équipement ménager (EÉM), mai 1996
- Enquête sur la population active (EPA), avril 1996
- Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), avril 1996
- Enquête sur les loyers, avril 1996

Ce fichier de microdonnées sur le revenu des ménages et l'équipement ménager est destiné à l'étude des genres d'équipement ménager en relation avec le revenu des ménages. On peut se procurer d'autres fichiers de microdonnées pour des recherches statistiques sur le revenu ou on peut faire des demandes spéciales de données sur une base de coûts récupérables à la Division des enquêtesménages. Pour le moment, aucun fichier de microdonnées portant exclusivement sur l'équipement ménager n'est prévue.

Les fichiers de microdonnées sur le revenu et l'équipement ménager sont disponibles biennalement à partir de 1972 et annuellement depuis 1982, exception faite de l'année 1984.

Le contenu et les concepts de base sont demeurés pratiquement les mêmes d'une fois à l'autre. Toutefois, après chaque recensement décennal, le plan de sondage de l'Enquête sur la population active est révisé pour y incorporer les dernières modifications aux méthodes d'échantillonnage et pour tenir compte des changements démographiques mis à jour par les données du recensement les plus récentes. Le nouveau plan de sondage a été introduit en janvier 1995 pour remplacer celui utilisé depuis 1985. Pour obtenir des renseignements sur le remaniement du plan de sondage de l'Enquête sur la population active, voir les articles vedettes du mois parus dans La population active, octobre 1994, décembre 1994 et janvier 1995, Catalogue 71-001. Une description générale est donnée à la section intitulée "Plan de sondage et implications" (Section D).

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

INTRODUCTION (Continued)

Users of this file should be aware of the following points:

- 1. All distributions, estimated numbers and amounts, averages, etc., should be produced using weighted values and not sample counts. For a description of the weighting factor and its use see the item description "Final Universal Weight" (C-7) and "Sample Design and Implications" (E) in this documentation.
- Any estimates or percentage distributions to be published or analysed from this data set should be based on a sample of at least 100 records. This is the policy followed in our publications and is based on the fact that data produced from smaller samples is unlikely to be reliable.
- Determination of who is the "head" is based on relationships only. The head is not necessarily the major earner or income recipient and may, in fact, have no income at all.
- 4. The term "reference year" refers to 1995 wherever it appears in the documentation.
- 5. The term "survey year" refers to 1996 wherever it appears in this documentation.
- The term "reference week" refers to the week of April 15 to 21, 1996, the week immediately preceding the two-week period when the Survey of Consumer Finances was conducted.

A considerable effort has been made to correct inconsistencies in the data. However, unusual situations or inconsistencies may still be present. Some of these are described in the relevant pages of the file documentation and users are therefore advised to read over the documentation to be aware of these cases. In order to improve future issues of this data set we would appreciate hearing from users regarding any problems, suggestions or comments on the file contents or documentation.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

INTRODUCTION (suite)

Les utilisateurs de ce fichier doivent noter les points suivants:

- Toute répartition, estimation, moyenne, etc. devrait être produite à l'aide de valeurs pondérées et non à partir des effectifs de l'échantillon. Une description du coefficient de pondération figure sous les rubriques "Pondération universelle finale" (C-7) et "Plan de sondage et implications" (E) de cette documentation.
- 2. Toute estimation ou répartition en pourcentage fondée sur ce fichier et destinée à la publication ou à l'analyse doit s'établir sur un échantillon d'au moins 100 enregistrements. Ce principe qui s'applique d'ailleurs à toutes nos publications, repose sur le fait que les données établies à partir d'échantillons plus petits sont peu fiables.
- 3. Le choix du "chef" se fonde uniquement sur les liens qui existent entre les membres seulement. Le chef n'est pas nécessairement le principal soutien ou bénéficiaire d'un revenu; en fait, il peut ne toucher de revenu du tout.
- 4. Le terme "année de référence" se rapporte à l'année 1995 partout où il apparaît dans la documentation.
- 5. Le terme "année de l'enquête" se rapporte à l'année 1996 partout où il apparaît dans la documentation.
- 6. Le terme "semaine de référence" se rapporte à la semaine du 15 au 21 avril, 1996, la semaine qui précède immédiatement la période de deux semaines où l'enquête sur les finances des consommateurs est effectuée.

Nous avons fait un effort considérable pour corriger les divergences de données. Cependant, il se peut qu'il y ait encore des situations inhabituelles ou des divergences, dont certaines sont décrites dans les pages pertinentes de la documentation. C'est pourquoi nous conseillons aux utilisateurs de bien lire la documentation pour être au courant de ces cas. Afin d'améliorer les prochains volets de cette série de données, nous aimerions que les utilisateurs nous fassent part des problèmes qu'ils ont décelés, de leurs suggestions ou de leurs commentaires en ce qui concerne le contenu du fichier ou la documentation.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

INTRODUCTION (Concluded)

The purchaser of this file is invited to submit final manuscript(s) to the manuscript review service offered by the Division. For further information on this procedure see "Procedures for Manuscript Review" in this documentation. In the text of such manuscripts, the source should be described as follows: "The analysis done for this report is based on the Statistics Canada microdata file "Household Income (1995), Facilities and Equipment, 1996 which contains data collected in the 1996 Household Facilities and Equipment Survey, and the 1996 Survey of Consumer Finances. All computations on this data base were done by (name of user organization)". If this is the only source of data in the report, it is not necessary to source each table as well. However, if there are other sources, the tables should be individually sourced. In accordance with the development of standard referencing for machine-readable data files¹, we recommend the following wording be used in bibliographies:

SOURCE: Statistics Canada. **Household Income** (1995), **Facilities and Equipment, 1996** [machine-readable data file]. 1996 Edition. Ottawa, Ontario: Household Surveys Division [producer and distributor]. One data file (32,700 logical records) and accompanying documentation.

For further information, contact:

Income and Housing Survey Section Household Surveys Division Statistics Canada Jean Talon Building 7th Floor, Section B-5 Ottawa, Ontario K1A 0T6 Phone number 1-888-297-7355 or (613) 951-7355

Facsimile (613) 951-3012 Internet: income@statcan.ca

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

INTRODUCTION (fin)

L'acheteur de ce fichier est invité à soumettre le(s) manuscrit(s) définitif(s) au service de révision des manuscrits de la Division. Pour plus de renseignements concernant cette procédure, voir "Procédures pour faire réviser un manuscrit" du présent document. description de la source devrait figurer dans le corps de ces textes et se lire comme suit: "L'analyse effectuée dans le cadre de ce rapport est fondée sur le fichier de microdonnées "Équipement ménager (1996) selon le revenu de 1995" de Statistique Canada, qui renferme les données recueillies au cours de l'Enquête sur l'équipement ménager 1996 et de l'Enquête de 1996 sur les finances des consommateurs. Tous les calculs faits à partir de cette base de données ont été effectués par (nom de l'organisme utilisateur)." Si le rapport n'indique aucune autre source de données, il n'est pas nécessaire de préciser la source de chaque tableau. Si, par contre, il existe d'autres sources, il faudrait préciser la source de chacun des tableaux. En conformité avec le développement de la standardisation des références pour les fichiers de microdonnées¹, nous recommandons l'utilisation de la citation suivante dans les bibliographies:

SOURCE: Statistique Canada. **Équipement ménager (1996) selon le revenu de 1995** [fichier de microdonnées]. Édition 1996. Ottawa, Ontario: Division des enquêtes-ménages [producteur et distributeur]. Un fichier de données (32,700 enregistrements) et documentation connexe.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquer avec la...
Section des enquêtes sur le revenu et le logement
Division des enquêtes-ménages
Statistique Canada
Immeuble Jean-Talon
7º étage, Section B-5
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Numéro de téléphone 1-888-297-7355
ou (613) 951-7355

Bélinographe (613) 951-3012

Internet: revenu@statcan.ca

Dodd, Sue A. "Bibliographic references for numeric social science data files: suggested guidelines". American Society for Information Science. Journal 30(2):77-82, March 1979.

Dodd, Sue A. "Références bibliographiques pour les filières de données de science numérique: documentation tirée" de American Society for Information Science. Journal. 30(2):77-82, March 1979.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NOTES FOR USERS OF HISTORICAL SERIES OF MICRODATA FILES

The majority of concepts since release of the first file have remained unchanged. The following points summarize some changes in concepts which may help to explain certain statistical results.

- 1. Beginning with the 1994 income file:
 - (i) For the first time, computer assisted interviewing (CAI) was used to collect the SCF data instead of a paper document.
 - (ii) In January of 1995, the LFS introduced a new sample design and a modified weighting system. Details on the changes can be found in the feature articles of the October 1994, December 1994 and January 1995 editions of the report *The Labour Force*, Catalogue 71-001. A summary of these changes, which impact the SCF, are given below.

Sample Design. The new sample design now includes persons residing in Canada who are neither Canadian citizens nor landed immigrants. Specifically the following groups of people are included:

- persons claiming refugee status;
- students from other countries attending school in Canada on student visas;
- persons from other countries in Canada on work permits;
- persons who have a Minister's permit to reside in Canada; and
- non-Canadian born dependents of the above four categories.

The new design includes less clustering and more sample in urban areas (as per the feature articles from Catalogue 71-001 cited above).

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTORIQUES DE FICHIERS DE MICRODONNÉES

La plupart des concepts sont demeurés inchangés depuis la parution du premier fichier. Nous résumons ci-après certains des changements apportés au niveau des concepts qui pourraient aider à expliquer certains résultats statistiques.

- 1. À partir du fichier sur le revenu de 1994:
 - Pour la première fois, les données de l'EFC ont été recueillies au moyen d'interviews assistées par ordinateur (IAO) plutôt que d'un questionnaire sur papier.
 - ii) En janvier 1995, un nouveau plan d'échantillonnage et un système de pondération modifié ont été appliqués à l'EPA. Pour plus de détails sur ces changements, prière de consulter les articles vedettes des numéros d'octobre 1994, de décembre 1994 et de janvier 1995 du rapport intitulé *La population active* (Catalogue 71-001). Un résumé de ces changements, qui ont influé sur l'EFC, figure ci-après.

Plan de sondage. Le nouveau plan de sondage inclus maintenant dans l'enquête les personnes qui résident au Canada et qui ne sont ni des citoyens canadiens ni des immigrants reçus. Spécifiquement, les groupes de personnes suivant sont inclus:

- les demandeurs du statut de réfugiés;
- les étudiants venant d'autres pays qui fréquentent une école au Canada et qui détiennent un permis d'étudiant;
- les personnes venant d'autres pays qui séjournent au Canada et qui détiennent un permis de travail;
- les personnes qui séjournent au Canada et qui détiennent un permis ministériel; et
- les personnes nées à l'étranger qui sont à la charge de celles faisant partie de l'une des quatre catégories précédentes.

Le nouveau plan prévoit un moins grand nombre de grappes et un plus grand nombre d'échantillons dans les régions urbaines (comme en font foi les articles vedettes de la publication Catalogue 71-001).

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NOTES FOR USERS OF HISTORICAL SERIES OF MICRODATA FILES (Continued)

Weighting. Population estimates moved from a 1986 Census base to a 1991 Census base.

Population estimates now include non-permanent residents.

A new method of compensating for household non-responses takes into account patterns of non response that vary according to the number of months the households have been in the sample.

Families, households and individual data are now based on the LFS weighting system for individuals. Previously, independent control totals were used for weighting families and households.

Size of Area of Residence and Census Metropolitan Areas (CMAs). The classification of urban areas and CMAs are now based on 1991 census population within 1996 census boundaries. Previously, they were based on 1986 census population within 1981 census boundaries.

(iii) Data files for 1980 to 1993 have been reweighted to the 1991 census base. Revised weights for previously released microdata files covering this period are available on a cost-recoverable basis.

2. Beginning with the 1993 income file:

- (i) "Military Pay and Allowances" has been deleted as a separate variable and is now included in "Wages and Salaries";
- (ii) "Net Income from Roomers and Boarders" has been deleted as a separate variable and is now included in "Net Income from Non-farm Self-Employment";

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTO-RIQUES DE FICHIERS DE MICRODONNÉES (suite)

Pondération. Les estimations de la population sont maintenant fondées sur le recensement de 1991 plutôt que sur celui de 1986.

Les estimations de la population englobent maintenant les résidents non permanents.

Une nouvelle méthode de prise en compte de la non-réponse des ménages tient compte des modèles de non-réponse qui varient selon le nombre de mois au cours desquels les ménages sont demeurés dans l'échantillon.

Les données relatives aux familles, aux ménages et aux particuliers sont maintenant fondées sur la méthode de pondération de l'EPA pour les particuliers. Auparavant, des totaux de contrôle indépendants ont aussi été utilisés pour la pondération des familles et des ménages.

Taille de la région de résidence et les Régions métropolitaines de recensement (RMR). La classification des régions urbaines et des RMR sont maintenant fondées sur la population du recensement de 1991 à l'intérieur des limites du recensement de 1996. Auparavant, elles étaient fondées sur la population du recensement de 1986 à l'intérieur des limites du recensement de 1981.

iii) Les fichiers de données de 1980 à 1993 ont été repondérés selon la base du recensement de 1991. Les poids révisés pour les fichiers de microdonnées déja existants couvrant cette période sont disponibles sur demande moyennant certains frais.

2. À partir du fichier sur le revenu de 1993:

- i) La variable "Solde et indemnités militaires" a été éliminée. Elle est maintenant incorporée avec "Salaires et traitements";
- ii) La variable "Revenu net provenant de l'hébergement de chambreurs et de pensionnaires" a été éliminée. Elle est maintenant incorporé avec "revenu net provenant d'un emploi autonome non agricole";

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTO-RIQUES DE FICHIERS DE MICRODONNÉES (suite)

- (iii) The "Child Tax Benefit" has replaced the "Child Tax Credit" and "Family Allowances"; and
 - (iv) For the variable "Major Source of Income", the category "Military Pay and Allowances" has been deleted and is now included in the category "Wages and Salaries".
- 3. Beginning with the 1992 income file, additional low income status variables have been included. They are:
 - (i) Low Income Cut-off (LICO 1992 base);
 - (ii) Low Income After Tax Cut-off (LICO-IAT 1992 base).

The 1978 base cut-off has been deleted.

- Beginning with the 1991 income file, the Goods and Services Tax Credit has replaced the Federal Sales Tax Credit.
- 5. Beginning with the 1990 income file:
 - (i) "Size of Area" codes have been expanded. The category "Urban <30,000" has been split into "Urban <2,500" and "Urban 2,500 to 29,999";
 - (ii) Additional low income status variables have been included. They are:
 - a) Low Income After Tax Cut-off (LICO-IAT, 1986 base).
 - b) Low Income Measure (LIM), and
 - c) Low Income After Tax Measure (LIM-IAT);

The 1969 base cut-off has been deleted;

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTO-RIQUES DE FICHIERS DE MICRODONNÉES (suite)

- iii) La variable "prestion fiscale pour enfants" a remplacé les variables "crédit d'impôt pour enfants" et "allocations familiales"; et
- iv) À l'intérieur de la variable "principale source de revenu", la catégorie "solde et indemintés militaires" a été éliminée. Elle est maintenant incorporée avec "Salaires et traitements".
- 3. À partir du fichier sur le revenu de 1992, des variable additionnelles sur le statut de revenu a été inclus. Ils sont:
 - i) Seuil de faible revenu (SFR, base de 1992);
 - ii) Seuil de faible revenu après impôt (SFR-RAI, base de 1992).

Le seuil de faible revenu (base de 1978) a été éliminé.

- 4. À partir du fichier sur le revenu de 1991, le "Crédit pour la taxe sur les produits et services" a remplacé le "Crédit d'impôt fédéral sur la taxe de vente".
- 5. À partir du fichier sur le revenu de 1990:
 - i) Les codes de la "taille de la région" ont été élargis. La catégorie "Urbaine, <30,000" a été divisée en: "Urbaine <2,500" et "Urbaine 2.500 à 29.999":
 - ii) Des variables supplémentaires sur le faible revenu ont été incorporées. Ils sont:
 - a) Seuil de faible revenu après impôt (SFR-RAI, base de 1986).
 - b) Mesure de faible revenu (MFR), et
 - c) Mesure de faible revenu après impôt (MFR-RAI):

Le seuil de faible revenu (base de 1969) a été éliminé;

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NOTES FOR USERS OF HISTORICAL SERIES OF MICRODATA FILES (Continued)

- (iii) A detailed "Class of Worker" variable has been added, splitting "self-employed, incorporated business", with and without paid help, from "paid worker"; and
- (iv) The income concept has been expanded to include the first Goods and Services Tax Credit cheque received by respondents in December 1990.
- 6. Beginning with 1989 income file:
 - (i) The Survey of Consumer Finances has adopted a new set of questions on "education", introduced by the Labour Force Survey to determine the educational attainment of respondents; and
 - (ii) Selected CMAs (Census Metropolitan Areas) have been identified.
- 7. From a methodological point of view, two important changes occurred beginning with the 1987 income file:
 - (i) The weighting factor is a 100% weight. On previous files, a 10% weight was used. The factor length has been increased to five bytes from three bytes. In addition, a new integrated weighting procedure has been used. This single weighting procedure replaces the previous procedure of separate weighting programs for economic families, census families, individuals and households. The result is that the same weight is given to all individuals and family units within a household. Previously, individuals and families within sample households could have different weights; and

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTO-RIQUES DE FICHIERS DE MICRODONNÉES (suite)

- iii) Une variable détaillée "Catégorie de Travailleur" a été ajoutée, divisant "l'emploi autonome, d'une entreprise constituée" avec ou sans aide rémunérée, du travailleur rémunéré; et
- iv) Le concept du revenu a été élaboré pour inclure le premier chèque pour le Crédit pour la taxe sur les produits et services reçus par les répondants en décembre 1990.
- 6. À partir du fichier sur le revenu de 1989:
 - i) L'enquête sur les finances des consommateurs avait adopté de nouvelles questions concernant "l'instruction", introduites par l'enquête sur la population active pour déterminer le niveau d'instruction des personnes interrogées; et
 - ii) Des régions métropolitaines de recensement choisies (RMR) sont identifiées.
- 7. Du point de vue de la méthodologie, on a apporté deux modifications importantes à partir du fichier sur le revenu de 1987:
 - i) Le facteur de pondération est de 100%. Pour les fichiers antérieurs, on utilisait un facteur de pondération de 10%. Ce facteur a été augmenté de trois à cinq multiplets. En outre, on avait utilisé une nouvelle procédure de pondération intégrée. Cette procédure unique a remplacé les divers facteurs de pondération utilisés auparavant pour les familles économiques, les familles de recensement, les particuliers et les ménages. On a attribué par conséquent la même pondération à tous les particuliers et les unités familiales d'un ménage. Auparavant, on pouvait attribuer des poids différents à des particuliers et à des familles faisant partie de ménages-échantillons; et

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTO-RIQUES DE FICHIERS DE MICRODONNÉES (suite)

(ii) The estimated numbers of units used to derive weights have been rebased to 1986 Census counts corresponding to the Labour Force Survey coverage. This affects to some degree the comparability of estimates produced from earlier files. For further details see the section on "Weighting" in Catalogue 13-207, "Income Distributions by Size in Canada, 1987".

8. Beginning with the 1987 income file:

- (i) The income concept has been expanded to include the Federal Sales Tax Credit claimed at income tax time:
- (ii) The "size of area of residence" variable has been based on 1986 Census population counts within 1981 boundaries. Previously, it was based on 1961 populations (1971 and 1973 income file), 1971 populations (1975-79 income files), 1976 populations within 1971 boundaries (1981 and 1982 income files) and 1981 Census population within 1981 boundaries (1984 to 1986 income files); and
- (iii) Following revision of the low income cut-offs on the basis of 1986 Family Expenditure data, the 1986 based low income code for the economic family has been provided on the file.

9. Beginning with the 1986 income file:

- (i) Families with major source of income "Military Pay and Allowances" have been included. Prior to the 1986 file, they were excluded. For these families, the variable "Publication Indicator" is 0; and
- (ii) All variables concerning number of family persons (e.g. number of earners, number of children, etc.) have contained actual number of persons. Previously, these variables were given upper limits.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTO-RIQUES DE FICHIERS DE MICRODONNÉES (suite)

- ii) Les nombres estimatifs des unités dont on se servaient pour calculer les pondérations ont été rebasés selon les chiffres du recensement de 1986 correspondant à la couverture de L'enquête sur la population active. Dans une certaine mesure, cela influe sur la comparabilité des estimations produites à partir des fichiers antérieures. Pour plus de détails, voir la section réservée sur la "Pondération" dans le Catalogue 13-207, "Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1987".
- 8. À partir du fichier sur le revenu de 1987:
 - i) On avait élargi la notion de revenu pour y inclure le crédit pour taxe fédérale sur les ventes réclamé au moment de la déclaration du revenu;
 - ii) La "taille de la région de résidence" a été fondée sur les dénombrements démographiques du recensement de 1986 à l'intérieur des limites de 1981. Auparavant, elle reposait sur les populations recensées en 1961 (fichier sur le revenu de 1971 et 1973), de celles recensées en 1971 (fichiers sur le revenu de 1975-79), de celles recensées en 1976 à l'intérieur des limites de 1971 (fichiers sur le revenu de 1981 et 1982) et de celles recensées en 1981 à l'intérieur des limites de 1981 (fichier sur le revenu de 1984 à 1986); et
 - iii) Après avoir effectué la révision des seuils de faible revenu en se fondant sur les données des dépenses des familles de 1986, on avait inscrit le code de faible revenu fondé sur les données de 1986 pour la famille économique.
- 9. À partir du fichier sur le revenu de 1986:
 - i) Les familles dont la principale source de revenu était "solde et indemnités militaires" ont été inclus. Ils étaient exclus auparavant. Pour ces particuliers la variable "Indicateur de publication" est 0; et
 - ii) Toutes les variables relatives au nombre de personnes dans la famille (c.-à-d. nombre de femmes gagnant un revenu, nombre d'enfants, etc.) ont figuré en tant que "chiffres réels". Auparavant, on avait attribué un seuil supérieur à ces variables.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NOTES FOR USERS OF HISTORICAL SERIES OF MICRODATA FILES (Continued)

- 10. Beginning with the 1985 income file, dollar fields have been increased from 7 to 8 bytes.
- 11. Beginning with the 1984 income file:
- (i) The Classification of Occupations based on the 1980 Standard Occupational Classification has been used;
 - (ii) The "size of area of residence" variable codes have been expanded. Centres with populations "500,000 and over" have been coded separately from those with populations "100,000 to 499,999". Previously, they were combined in the category "100,000 and over"; and
 - (iii) Units with exceptionally high incomes, large income losses from self-employment or unusual characteristics have had selected characteristics zeroed-out rather than removing these records from the file. Variables which have been masked have been indicated on the record layout as "Special Units". Control counts given in "Estimates Obtained from Microdata File" include these records.

12. Beginning with the 1981 income file:

- (i) Following revision of the low income cut-offs on the basis of 1978 Family Expenditure data, the low income code (1978 base) for the economic family has been provided on the file;
- (ii) The income concept has been expanded to include the Federal Child Tax Benefit and refundable Provincial Tax Credits claimed at income tax time: and
- (iii) The cut-off for "full-time worker" has been changed to 49 weeks from 50, to conform with Census practices.
- 13. Beginning with the 1979 income file, Class of Worker coding has been modified, so that certain types of LFS self-employed persons are classified as paid workers for SCF purposes.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTO-RIQUES DE FICHIERS DE MICRODONNÉES (suite)

- 10. À partir du fichier sur le revenu de 1985, les zones de dollars ont été augmentées de 7 à 8 multiplets.
- 11. À partir du fichier sur le revenu de 1984:
 - i) Le classement des professions fondé sur la classification type des professions de 1980 a été utilisé;
 - ii) La taille de la région de résidence a été élargie. Les centres avec "500,000 habitants ou plus" et les centres avec "100,000 à 499,999 habitants" ont été codés indépendamment. Auparavant, ils étaient regroupés à la catégorie "100,000 habitants ou plus"; et
- iii) Les unités dont le revenu était exceptionnellement élevé, ceux qui ont déclaré des pertes considérables découlant d'un travail autonome ou ceux présentant des caractéristiques inhabituelles ont vu certaines de leurs caractéristiques annulées au lieu de supprimer ces enregistrements du fichier. Les variables qui ont été oblitérées sont indiquées sur le cliché d'articles comme "Unité spéciale". Les montants de contrôle sous la rubrique "Estimations provenant du fichier de microdonnées" comprennent ces enregistrements.
- 12. A partir du fichier sur le revenu de 1981:
 - i) À la suite de la révision des seuils de faible revenu à partir des données de l'enquête sur les dépenses des familles de 1978, nous avions inclus le code de faible revenu (base de 1978) pour la famille économique;
 - ii) Le concept du revenu a été élargi afin d'inclure les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt remboursables des provinces qui sont réclamés sur les déclarations d'impôt; et
 - iii) Le seuil du "travailleur à temps plein" a été réduit, de 50 à 49 semaines afin de se conformer aux méthodes du recensement.
- 13. À partir du fichier sur le revenu de 1979, le codage du statut professionnel a été modifié de sorte que certains genres de travailleurs indépendants (autonomes) dans l'EPA sont classés comme des travailleurs rémunérés dans L'EFC.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NOTES FOR USERS OF HISTORICAL SERIES OF MICRODATA FILES (Concluded)

- 14. Beginning with the 1977 income file, "Total Net Income from Self-employment" and "Total Earnings" have included Net Income from Roomers and Boarders. The Number of Earners variable has always included Room and Board Income recipients.
- 15. Beginning with the 1975 income file:
 - (i) The Labour Force Status coding definitions changed when the Revised Labour Force Survey went into effect:
 - (ii) Family and Youth Allowances have been reported by the person who claimed a personal tax exemption for the children. Prior to 1975, the male parent or guardian reported the allowances;
 - (iii) The classification system for education level of the head and spouse changed. For the 1973 income file the codes specifically separated "high school completed" from "high school not completed" and divided post-secondary into university and non-university. For the 1975 to 1988 income files it is not possible to obtain a category "completed high school" as 11 to 13 years includes some completed and some not. Also post-secondary only indicates university level if a degree was received.

16. The school attendance status of children has not always been consistently determined. For the 1973 income file, a code "Went to School" in the questions on major or secondary activity for the survey reference week determined their schooling status. Under that system, if a person went to school as their third activity (e.g. worked and kept house as primary and secondary activities) the survey would not register their school attendance. Under the Revised Labour Force Survey, school attendance (1977 income file and later files) or enrollment (1975 income file) is recorded regardless of other activities.

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTO-RIQUES DE FICHIERS DE MICRODONNÉES (fin)

- 14. À partir du fichier sur le revenu de 1977, le "revenu net total d'un emploi autonome" et les "gains totaux comprenaient le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires". La variable "nombre de personnes gagnant un revenu" a toujours pris en compte les bénéficiaires d'un revenu provenant de chambreurs et de pensionnaires.
- 15. À partir du fichier sur le revenu de 1975:
 - i) Les définitions relatives au codage des personnes selon leur situation vis-à-vis de l'activité ont changé l'année où la nouvelle enquête sur la population active est entrée en vigueur;
 - ii) Les Allocations Familiales ont été rapportés par la personne qui réclamait une exemption personnelle pour les enfants. Avant 1975, le père ou le tuteur rapportait les allocations; et
 - iii) Le système de classement du chef et de sa conjointe selon leur niveau d'instruction a changé. Pour le fichier sur le revenu de 1973, les codes permettaient de faire la distinction entre les "études secondaires achevées" et les "études secondaires partielles", et la catégorie des études postsecondaires était divisée en deux: les études universitaires et non universitaires. Pour les fichiers sur le revenu de 1975 à 1988 il n'est pas possible d'obtenir une catégorie "études secondaires achevées" parce que la catégorie "11e à 13e années" comprend à la fois des personnes qui ont terminées leurs études secondaires et des personnes qui ne les ont pas terminées. De plus, on ne peut distinguer entre études postsecondaires universitaires et non universitaires à moins que la personne n'ait obtenu un diplôme.
- 16. La fréquentation scolaire des enfants n'a pas toujours été établie d'une façon cohérente. En ce qui concerne le fichier sur le revenu de 1973, le code "allait à l'école" attribué en réponse à la question sur l'activité principale ou secondaire exercée au cours de la semaine de référence déterminait si la personne était étudiante. Aux termes de la nouvelle enquête sur la population active, on recueille des données sur la fréquentation (fichiers sur le revenu de 1977 et ultérieurs) et l'inscription (fichier sur le revenu de 1975) scolaires, quelles que soient les autres activités de la personne.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

SEQUENCE NUMBER

Description

This variable is a unique five-digit number which identifies each household on the file. The numbers begin with 00001 and increment by one for each new household in the sample up to a maximum of 32,598. Special Household Units have been numbered from 99,001 to 99,102.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NUMÉRO DE SÉQUENCE

Description

Cette variable est un numéro à cinq chiffres qui désigne exclusivement chaque ménage du fichier. Les numéros commencent à 00001 et augmentent de un pour chaque nouveau ménage de l'échantillon jusqu'à un maximum de 32,598. Les unités de ménage spécial ont été numérotées de 99,001 à 99,102

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PROVINCE

Description

This two digit code identifies the province and region in which the surveyed unit is located. The first digit of the code gives the regional location and the second digit identifies the province. Note the "00" code for Special Household Units.

Code Classification 00 Special Household Unit¹ Newfoundland 10 11 Prince Edward Island 12 Nova Scotia 13 New Brunswick 24 Ouébec 35 Ontario 46 Manitoba 47 Saskatchewan 48 Alberta 59 British Columbia

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PROVINCE

Description

Ce code à deux chiffres désigne la province et la région où se trouve l'unité enquêtée. Le premier chiffre du code indique la région économique et le second, la province. Veuillez noter le code "00" pour les unités de ménage spécial.

<u>Code</u>	Classification
00	Unité de ménage spéciale ¹
10	Terre-Neuve
11	Île-du-Prince-Édouard
12	Nouvelle-Écosse
13	Nouveau-Brunswick
24	Québec
35	Ontario
46	Manitoba
47	Saskatchewan
48	Alberta
59	Colombie-Britannique

Les unités de ménage dont le revenu était exceptionnellement élevé, ceux qui ont déclaré des pertes considérables découlant d'un travail autonome, ou ceux présentant des caractéristiques inhabituelles (par ex., la taille de la famille ou le nombre d'enfants est très grand) ont le code de Province "oblitéré" pour protéger la confidentialité. Les montants de contrôle sous la rubrique "Estimations provenant du fichier de microdonnées" comprennent ces enregistrements.

Household units with exceptionally high incomes, large income losses from self-employment or unusual characteristics (e.g. large family size, large number of children) have the Province code "masked" to ensure confidentiality. Control counts given in "Estimates Obtained from Microdata File" include these records.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

SIZE OF AREA OF RESIDENCE

Description

This variable indicates the population size of the area in which the surveyed unit is located. Population figures used to classify this variable were obtained from the 1991 Census and apply to the 1991 population covered by the Labour Force Survey within 1996 Census boundaries to conform with the sample design.

In three cases where urban centres are unique in a given area category for their province, they have been placed in another category. Fredericton was moved up one category. St. John's and Charlottetown were moved down one category. Brandon was moved down two categories.

Code Classification

1 Urban, population of 500,000 or more

> Québec-Lévis Montréal Ottawa Toronto Hamilton-Burlington

Winnipeg

Calgary Edmonton Vancouver

Halifax

2 Urban, population of 100,000 to 499,999

> Moncton Saint John Fredericton1 Chicoutimi-Jonquière Trois-Rivières Sherbrooke

1. The population of Fredericton is actually 30,000 to 99,999.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

TAILLE DE LA RÉGION DE RÉSIDENCE

Description

Cette variable indique la taille de la population du secteur où se trouve l'unité enquêtée. Les chiffres de population utilisés pour la classification de cette variable proviennent du recensement de 1991, et suivent la population de 1991 dans les limites géographiques du recensement de 1996 afin de respecter le plan de l'échantillon.

Dans les trois cas où les centres urbains sont uniques dans une région donnée dans leur province, on les a placés dans une autre catégorie. Fredericton s'est déplacé d'une catégorie supérieure. St. John's et Charlottetown ont baissé d'une catégorie. Brandon a baissé de deux catégories.

Code Classification

1 Urbaine de 500,000 habitants ou plus

> Québec-Lévis Montréal Ottawa Toronto Hamilton-Burlington Winnipeg Calgary Edmonton Vancouver

2 Urbaine de 100.000 à 499.999 habitants

> Halifax Moncton Saint John Fredericton1 Chicoutimi-Jonquière Trois-Rivières Sherbrooke

1. La population Fredericton se situe en réalité dans la catégorie de 30,000 à 99,999 habitants.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SIZE OF AREA OF RESIDENCE - continued

TAILLE DE LA RÉGION DE RÉSIDENCE - suite

Urbaine de 100,000 à 499,999 habitants - fin

Urban, population of 100,000 to 499,999 concluded

St.Catharines-Niagara

London Kingston Oshawa Windsor

Hull

Kitchener-Waterloo

Sudbury Thunder Bay Regina Saskatoon Matsqui Kelowna Victoria

3 Urban, population of 30,000 to 99,999

St. John's²

Corner Brook-Deer Lake Sydney-Sydney Mines

Rimouski Shawinigan Victoriaville Thetford Mines

Saint-Jean-sur-Richelieu

Val d'Or-Malartic

Alma

Drummondville

Granby Joliette

Salaberry de Valleyfield

St-Hvacinthe Sorel Baie-Comeau Cornwall Peterborough Belleville-Trenton North Bay Brantford

Sarnia-Clearwater

Chatam Woodstock Guelph Barrie

Sault-Ste-Marie

Hull

St. Catharines-Niagara

London Kingston Oshawa Windsor

Kitchener-Waterloo

Sudbury Thunder Bay Regina Saskatoon Matsaui Kelowna Victoria

3 Urbaine de 30,000 à 99,999 habitants

St. John's²

Corner Brook-Deer Lake Sydney-Sydney Mines

Rimouski Shawinigan Victoriaville Thetford Mines

Saint-Jean-sur-Richelieu Val d'Or-Malartic

Alma

Drummondville Granby Joliette

Salaberry de Valleyfield

St-Hyacinthe Sorel Baie-Comeau Cornwall Peterborough Belleville-Trenton North Bay Brantford

Sarnia-Clearwater

Chatham Woodstock Guelph Barrie

Sault-Ste-Marie

^{2.} The population of St. John's is actually 100,000 to 499,999

La population de St. John's se situent en réalité dans la catégorie de 100,000 à 499,999.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

SIZE OF AREA OF RESIDENCE - concluded

3 Urban, population of 30,000 to 99,999 - concluded

Timmins
Moose Jaw
Prince Albert
Medicine Hat
Lethbridge
Red Deer
Fort McMurray
Chilliwack-Hope

Chilliwack-Hop Kamloops Nanaimo Prince George

- 4 Urban, population of 2,500 to 29,999³
- 5 Urban, population under 2,500⁴
- 6 Rural areas

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

TAILLE DE LA RÉGION DE RÉSIDENCE - fin

3 Urbaine de 30,000 à 99,999 habitants - fin

Timmins
Moose Jaw
Prince Albert
Medicine Hat
Lethbridge
Red Deer
Fort McMurray
Chilliwack-Hope
Kamloops
Nanaimo
Prince George

- 4 Urbaine de 2,500 à 29,999 habitants³
- 5 Urbaine moins de 2,500 habitants⁴
- 6 Régions rurales

^{3.} Includes Charlottetown. The population of Charlottetown is actually 30,000 to 99,999.

^{4.} Includes Brandon. The population of Brandon is actually 30,000 to 99,999.

Comprends Charlottetown. La population de Charlottetown se situent en réalité dans la catégorie de 30,000 à 99,999 habitants.

^{4.} Comprends Brandon. La population de Brandon se situe en réalité dans la categorie de 30,000 à 99,999 habitants.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

CENSUS METROPOLITAN AREA

Description

This item indicates the Census Metropolitan Area (CMA) in which the surveyed unit is located. Population figures used to classify this variable were obtained from the 1991 Census and apply to the 1991 population covered by the Labour Force Survey within 1996 Census boundaries to conform with the sample design. Only selected CMAs are coded.

Code CMA

- 00 Not applicable or Special Household Unit¹
- 01 Halifax
- 02 Ouébec
- 03 Montréal
- 04 Ottawa (Ontario portion of Ottawa/Hull)
- 05 Toronto
- 06 Kitchener/Waterloo
- 07 Hamilton
- 08 St. Catharines/Niagara
- 09 London
- 10 Windsor
- 11 Winnipeg
- 12 Calgary
- 13 Edmonton
- 14 Vancouver
- 15 Victoria

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT

Description

Cette variable indique la région métropolitaine de recensement (RMR) où se trouve l'unité enquêtée. Les chiffres de la population utilisés pour la classification de cette variable proviennent du recensement de 1991, et s'appliquent à la population de 1991 comprise dans l'Enquête sur la population active dans les limites géographiques du recensement de 1996 afin de respecter le plan de l'échantillon. Seulement les RMRs sélectionnés sont codées.

<u>Code</u>	RMR
00	Sans objet ou unité de ménage spéciale
01	Halifax
02	Québec
03	Montréal
04	Ottawa (Ontario partie de Ottawa/Hull)
05	Toronto
06	Kitchener/Waterloo
07	Hamilton
08	St. Catharines/Niagara
09	London
10	Windsor
11	Winnipeg
12	Calgary
13	Edmonton
14	Vancouver

15

Victoria

Household units with exceptionally high incomes, large income losses from self-employment or unusual characteristics (e.g. large family size, large number of children) have the Census Metropoliatan Area code "masked" to ensure confidentiality. Control counts given in "Estimates Obtained from Microdata File" include these records.

Les unités de ménages dont le revenu était exceptionnellement élevé, ceux qui ont déclaré des pertes considérables découlant d'un travail autonome, ou ceux présentant des caractéristiques inhabituelles (par ex., la taille de la famille ou le nombre d'enfants est très grand) ont le code de Région métropolitaine de recensement "oblitéré" pour protéger la confidentialité. Les montants de contrôle sous la rubrique "Estimations provenant du fichier de microdonnées" comprennent ces enregistrements.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

FINAL UNIVERSAL WEIGHT

Description

This is a five-digit variable which is computed to provide weights to inflate the sample to economic family totals. **This weight must be used to produce valid statistics from this tape**.

However, all estimated numbers and aggregates obtained from this survey should be treated as only approximate. As an illustration see "Reconciliation of SCF Income Aggregates to National Accounts Aggregates" in this documentation. The reliability of the survey's estimates depends in part on the quality of independent population estimates used to determine the weights. Sampling errors are another factor in determining data quality. For information on implications of the weights and sample design for data usage see "Sample Design and Implications" of this documentation and "Sources, Methods and Estimation Procedures" in Catalogue No. 13-207.

For information on the principle behind weighting and on the actual calculation of these weights see "Sources, Methods and Estimation Procedures" in Catalogue No. 13-207.

In January of 1995, the LFS introduced a new sample design and a modified weighting system. Details on the changes can be found in the feature articles of the October 1994, December 1994 and January 1995 editions of the report *The Labour Force*, Catalogue No. 71-001.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PONDÉRATION UNIVERSELLE FINALE

Description

Il s'agit d'une variable à cinq chiffres que l'on calcule pour obtenir les poids destinés à gonfler l'échantillon à la taille des familles économiques. **Ce poids doit être utilisé pour produire des statistiques valides à partir de ce fichier**.

Toutefois, toutes les estimations tirées de cette enquête, qu'il s'agisse de nombres ou d'agrégats, doivent être considérées comme approximatives. Voir, à titre d'exemple, la rubrique intitulée "Comparaison des estimations de l'EFC aux estimations ajustées des comptes nationaux" de la présente documentation. La fiabilité des estimations de l'enquête dépend en partie de la précision des estimations démo graphiques indépendantes dont nous nous servons pour déterminer les poids. Les erreurs d'échantillonnage sont un autre facteur qui influe sur la qualité des données. Pour connaître les implications des poids et du plan de sondage à l'égard de l'utilisation des données, voir "Plan de sondage et implications" de la présente documentation et "Sources, méthodes et procédures d'estimation", Catalogue 13-207.

Pour obtenir des renseignements sur le principe qui sous-tend la pondération et la méthode de calcul de ces poids, voir "Sources, méthodes et procédures d'estimation", Catalogue 13-207.

En janvier 1995, un nouveau plan d'échantillonnage et un système de pondération modifié ont été appliqués à l'EPA. Pour plus de détails sur ces changements, prière de consulter les articles vedettes des numéros d'octobre 1994, de décembre 1994 et de janvier 1995 du rapport intitulé *La population active* (Catalogue 71-001).

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995),

FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NUMBER OF PERSONS IN THE HOUSEHOLD

NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE

Description

This variable gives the actual number of persons in the household.

Description

Cette variable donne le nombre réel de personnes dans le ménage.

Source

Household Record Docket, Form 03.

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NUMBER OF ADULTS IN THE HOUSEHOLD

Description

This variable gives the actual number of adults in the household. The head of the household is an adult, as well as heads of economic families within the household and any other member of the household who is married or has been married, and any single person 16 years of age or over.

Source

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE D'ADULTES DANS LE MÉNAGE

Description

Cette variable donne le nombre réel d'adultes dans le ménage. Le chef du ménage, les chefs de familles économiques et tout autre membre du ménage qui est ou qui a été marié, et tout célibataire de 16 ans ou plus sont comptés comme des adultes dans le ménage.

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NUMBER OF PERSONS AGED 65 AND OVER IN THE HOUSEHOLD

NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS DANS LE MÉNAGE

Description

Description

This variable gives the actual number of persons aged 65 years or over in the household.

Cette variable donne le nombre réel de personnes âgées de 65 ans ou plus dans le ménage.

Source

Source

Household Record Docket, Form 03.

Dossier du ménage, Formule 03.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NUMBER OF CHILDREN IN THE HOUSEHOLD

Description

This series of variables gives the actual number of children in the household who belong in each of the categories listed below. In addition to the household head's own children, this includes grandchildren, brothers, sisters, guardianship children, and children of other families present in the household. Children aged 16-24 are also counted as adults in the household (see Household Number of Adults). Any household members aged 15 who are heads of an economic family will not be included as children here but as adults in the household.

Categories:

- (a) Under 7 years of age
- (b) 7-15 years of age
- (c) 16-17 years of age
- (d) 18-24 years of age
- (e) Male childen less than 5 years of age
- (f) Female children less than 5 years of age
- (g) Never married male children 5-15 years of age
- (h) Never married female children 5-15 years of age
- (i) Never married male children 16-17 years of age
- (j) Never married female children 16-17 years of age

Source

Household Record Docket, Form 03.

Note

Counts of children 18 to 24 years of age include married children, sons-in-law and daughters-in-law living with each economic family. Counts of children under 18 years of age include never married children only.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE D'ENFANTS DANS LE MÉNAGE

Description

Cette série de variables donne le nombre réel d'enfants dans le ménage appartenant à chacun des groupes d'âge énumérés ci-dessous. En plus des enfants du chef de ménage, ces variables prennent en compte les enfants en tutelle et les petits-enfants, les frères, les soeurs et les enfants des autres familles présentes dans le ménage. Les enfants âgés de 16 à 24 ans sont aussi comptés comme adultes dans le ménage (voir "Nombre d'adultes dans le ménage"). Les membres du ménage âgés de 15 ans qui sont chef de famille économique ne seront pas comptés ici comme enfants mais comme adultes.

Catégories:

- (a) Moins de 7 ans
- (b) 7-15 ans
- (c) 16-17 ans
- (d) 18-24 ans
- (e) Enfants de sexe masculin moins de 5 ans
- (f) Enfants de sexe féminin moins de 5 ans
- (g) Enfants de sexe masculin jamais mariés âgés de 5 à 15 ans
- (h) Enfants de sexe féminin jamais mariées âgés de 5 à 15 ans
- Enfants de sexe masculin jamais mariés âgés de 16 à 17 ans
- Enfants de sexe féminin jamais mariées âgés de 16 à 17 ans

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

Nota

Les chiffres des enfants de 18 à 24 ans comprennent les enfants mariés, les gendres et les brus qui font parti d'une famille économique. Les chiffres des enfants de moins de 18 ans comprennent seulement les enfants jamais mariés.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HOUSEHOLD COMPOSITION

Description

This variable gives the number and type of economic family units in the household. An economic family is defined as a group of individuals sharing a common dwelling unit and related by blood, marriage or adoption. An unattached individual is a person living by himself/herself or rooming in a household where he/she is not related to other household members.

Code Classification

- 1 One unattached individual
- 2 One economic family of two or more persons
- 3 Multi-unit household containing only unattached individuals
- 4 Multi-unit household containing at least one family of two or more persons

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

COMPOSITION DU MÉNAGE

Description

Cette variable donne le nombre et le genre d'unités familiales économiques faisant partie du ménage. On définit une famille économique comme un groupe de personnes partageant un logement commun et apparentées par le sang, le mariage ou l'adoption. Une personne seule est une personne vivant par elle-même ou en pension dans un ménage et qui n'est pas apparentée à d'autres membres du ménage.

Code Classification

- 1 Une personne seule
- 2 Une famille économique de deux personnes ou plus
- 3 Ménage multiple comprenant seulement des personnes seules
- 4 Ménage multiple comprenant au moins une famille de deux personnes ou plus

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HOUSEHOLD DEPENDENCE ON FARM INCOME

Description

The code for this variable gives the level of dependency of the household on net income from farmself-employment as a percentage of the household's total income.

Code Classification 1 No farm income 2 Dependence under 40% 3 Dependence 40-49% 4 Dependence 50-59% 5 Dependence 60% or more

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

POURCENTAGE DE REVENU D'ORIGINE AGRICOLE DANS LE MÉNAGE

Description

Ce code donne le niveau de dépendance du ménage au titre du revenu net provenant d'un travail autonome agricole en pourcentage du revenu total du ménage.

<u>Code</u>	Classification
1	Revenu non agricole
2	Dépendance de moins de 40%
3	Dépendance 40-49%
4	Dépendance 50-59%
5	Dépendance 60% ou plus

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HOUSEHOLD/PRIMARY ECONOMIC FAMILY/HEAD/SPOUSE: MAJOR SOURCE OF INCOME

Description

This variable gives the largest source of income for the household, primary economic family, the head and the spouse.

The absolute values in the categories shown below are compared to define the largest source of income. If the largest absolute value is common to more than one variable, then the lowest code is selected.

Code Classification

- 1 No income
- 2 Wages and salaries
- 3 Total net income from self-employment
- 4 Total government transfer payments
- 5 Total income from investment
- 6 Retirement pensions, superannuation and annuities
- 7 Other money income

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

MÉNAGE/LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE/CHEF DU MÉNAGE/CONJOINTE: PRINCIPALE SOURCE DE REVENU

Description

Cette variable donne la principale source de revenu total du ménage, de la famille économique principale, du chef du ménage et de sa conjointe.

On compare les valeurs absolues des catégories mentionnées ci-dessous pour définir laquelle est la plus importante. Si la valeur absolue la plus importante est commune à plus d'une variable, on choisit le code le plus bas.

Code Classification

- 1 Aucun revenu
- 2 Salaires et traitements
- 3 Revenu net total d'un emploi autonome
- 4 Total des transferts gouvernementaux
- 5 Revenu total de placements
- 6 Pensions de retraite et rentes
- 7 Autre revenu monétaire

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HOUSEHOLD NUMBER OF EARNERS

This variable gives the actual number of persons, 15 years

of age and over, in the household who received income from

wages and salaries, military pay and allowances, net income

from self-employment (farm and non-farm), or roomers and

Description

boarders.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU DANS LE MÉNAGE

Description

Cette variable donne le nombre réel de personnes de 15 ans et plus dans le ménage qui ont reçu un revenu provenant de salaires et traitements, d'un solde et d'indemnités militaires, du revenu net d'un emploi autonome (agricole ou non agricole), ou de chambreurs et de pensionnaires.

Source Source

Income Questionnaire, Form CF06. Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HOUSEHOLD NUMBER OF PERSONS WITH INCOME

Description

This variable gives the actual number of persons, 15 years of age and over, in the household who received income from any of the sources collected in the survey.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE DE PERSONNES TOUCHANT UN REVENU DANS LE MÉNAGE

Description

Cette variable donne le nombre de personnes de 15 ans et plus dans le ménage qui ont reçu un revenu provenant des sources prises en compte dans l'enquête.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

WAGES AND SALARIES

Description

This variable gives the sum of amounts reported by all individuals in the household on account of wages and salaries from all types of civilian employment. It also includes the sum of amounts reported by all individuals in the family on account of service as a regular member of the Armed Forces of Canada or as a member of a reserve unit, as well as payments to dependents of such servicemen. Special benefits paid upon discharge are also included.

Included are gross cash wages and salaries received during the reference year from all jobs, before deductions for pension funds, hospital insurance, income taxes, Canada Savings Bonds, etc. Tips of such employees as waiters and porters, earnings of farm labourers, cleaning women, newspaper boys and baby-sitters as well as net commissions (gross commissions less expenses) of a salesperson who worked for only one company at a time and did not pay for his/her own office and staff are included here.

The value of taxable allowances and benefits provided by the employers, such as free lodging, bursaries, travelling expenses, etc. are not included.

The wages and salaries reported should amount to the "total earnings before deductions" as shown in box 14 of the T-4 slips less the value of the "taxable allowances and benefits" shown in boxes 30 to 40 plus tips and gratuities and casual earnings for which no T-4 slips were provided.

This variable is always positive.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SALAIRES ET TRAITEMENTS

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre des salaires et traitements provenant de tous genres d'emploi civil. Elle comprend la somme des montants déclarés par tous les membres d'une famille au titre de leur service comme membres réguliers des Forces armées du Canada ou comme membres d'une unité de réserve ainsi que les versements aux personnes à charge de ces militaires. Les prestations spéciales versées lors de la démobilisation sont également comprises.

Sont compris les salaires et traitements bruts durant l'année de référence de tous les emplois, avant déductions des cotis ations à des régimes de pensions, des primes d'assurance-hospitalisation, des impôts sur le revenu, des versements pour l'achat d'obligations d'épargne du Canada, etc. Les pourboires de personnes telles que les garçons de table et les porteurs, les gains des ouvriers agricoles, des femmes de ménage, des camelots et les gardiennes d'enfant ainsi que les commissions nettes (commissions brutes moins dépenses) des vendeurs qui n'ont travaillé que pour une seule entreprise à la fois sans payer leur propre bureau et leur propre personnel figurent ici.

Ne comptez pas les allocations et les prestations imposables accordées par l'employeur telles que le logement gratuit, les bourses, les frais de déplacement, etc.

Le montant des salaires et traitements déclaré doit correspondre au "total des gains avant déductions" figurant à la case 14 des feuillet T-4, moins la valeur des "allocations et prestations imposables" indiquée aux cases 30 à 40. Il faut ajouter à cette somme les pourboires et gratifications ainsi que les gains occasionnels qui n'ont pas fait l'objet d'un feuillet T-4.

Cette variable est toujours positive.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NET INCOME FROM NON-FARM SELF-EMPLOYMENT

Description

This variable gives the sum of amounts reported by all individuals in the household on account of various types of non-farm self-employment activities. It also includes the sum of net income from roomers and boarders reported by all individuals in the family. Payments from relatives are not included.

Self-employment income is defined as that income received as a result of being a partner in, or sole owner of, an unincorporated business or professional practice. Only the individual's share of net income is included in the case of partnerships. A salesperson who has his/her own office or staff, or who works for more than one firm at a time, reports income under self-employment. Net income is calculated by deducting operating expenses (wages, rent, interest payments, etc.) and depreciation costs from the gross revenue of the business. Items of a capital nature (e.g. investment in new buildings) are excluded from expenses.

Income received from businesses which have corporate status is reported as wages and salaries or as dividends (under investment income).

This variable may be positive, indicating a business profit, or negative, indicating a loss.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME NON AGRICOLE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre de divers genres d'activités autonomes non agricoles. Elle comprend la somme du revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, déclaré par tous les membres de la famille. Les paiements provenant des personnes apparentées sont exclus.

Le revenu d'un emploi autonome est défini comme le revenu découlant de l'exploitation d'une entreprise individuelle ou de l'exercice d'une profession pour compte propre, soit à titre individuel, soit en société en nom collectif. Dans le cas d'une société en nom collectif, seule la part du revenu net de l'enquêté est comprise. Un vendeur qui a son propre bureau ou son personnel, ou qui travaille pour plus d'une entreprise à la fois, déclare son revenu comme revenu d'emploi autonome. On calcule le revenu net en déduisant les recettes brutes de l'entreprise, les frais d'exploitation (salaires, loyer, intérêts, etc.) et d'amortissement. Les dépenses d'investissement (en construction d'immeuble, par exemple) sont exclues des dépenses.

Le revenu provenant d'entreprises constituées en corporation est déclaré dans les salaires et traitements ou comme dividendes (à titre de revenu de placements).

Cette variable peut être positive, dans le cas d'un bénéfice, ou négative, dans le cas d'une perte.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NET INCOME FROM FARM SELF-EMPLOYMENT

Description

This variable gives the sum of amounts reported by all individuals in the household on account of net income from farm self-employment.

Net income from farming is calculated by deducting operating expenses (wages, rent, interest payments, etc.) and depreciation costs from the gross revenue of the farm. Items of a capital nature (e.g. investment in new buildings) are excluded from expenses. Government supplementary payments are included in gross revenue. The value of income in kind is not included. In the case of partnerships, only the individual's share of net income is included.

Income from farms which have a corporate status is recorded as wages and salaries or dividends, <u>not</u> self-employment income.

This variable may be positive, indicating profits, or negative, indicating losses.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME AGRICOLE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage sous forme de revenu net provenant d'un emploi agricole autonome.

On calcule le revenu agricole net en déduisant les dépenses d'exploitation (salaires, loyer, intérêts, etc.) et d'amortissement des recettes brutes de la ferme. Les dépenses de nature capitale (par ex., les investissements en constructions neuves) sont exclues des dépenses. Les recettes brutes comprennent les paiements supplémentaires reçus des administrations publiques. La valeur du revenu en nature n'est pas comprise. Dans le cas d'une société en nom collectif, seule la part du revenu net de l'enquêté est comptée.

Le revenu tiré d'une exploitation agricole constituée en société est inscrit comme salaire et traitement ou dividendes, mais <u>pas</u> comme revenu d'un emploi autonome.

Cette variable peut être positive, dans le cas d'un bénéfice, ou négative, dans le cas d'une perte.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TOTAL NET INCOME FROM SELF-EMPLOYMENT

Description

This variable gives the sum of amounts reported by all individuals in the household on account of net income from self-employment (both farm and non-farm).

This variable may be positive or negative.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

REVENU NET TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre du revenu net d'un emploi autonome (agricole ou non agricole).

Cette variable peut être positive ou négative.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

TOTAL EARNINGS

GAINS TOTAUX

Description

This variable gives the sum of amounts reported on account of wages and salaries and net income from both farm and non-farm self-employment.

This variable is given separately on this file for the household, primary economic family, head and spouse.

This variable may be positive or negative.

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage aux titres des salaires et traitements et du revenu net d'un emploi autonome agricole ou non agricole.

Cette variable est donnée séparément sur ce fichier pour le ménage, la famille économique principale, le chef et le conjoint.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TOTAL INVESTMENT INCOME

Description

This variable gives the sum of amounts reported by all individuals in the household on account of investment income.

This variable is given separately on this tape for the household and the primary economic family.

This source of income includes interest received on bonds, deposits and savings certificates from Canadian or foreign sources, dividends received from Canadian and foreign corporate stocks, cash dividends received from insurance policies, net rental income from real estate and farm, interest received on loans and mortgages, regular income from an estate or trust fund and other investment income.

This variable may be positive or negative.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

Note

For the 1995 Income File (Facilities and Equipment 1996):

For Canada Savings Bonds, the amount of interest accrued and received from series S42 and later is included here. All principal amounts are excluded.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

REVENU TOTAL DE PLACEMENTS

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre de revenu de placements.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour le ménage et pour la famille économique principale.

Cette source de revenu comprend les intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne de sources canadiennes ou étrangères, les dividendes relatifs à des actions dans des corporations canadiennes ou étrangères, les participations sur des polices d'assurance, le revenu locatif net provenant de biens immobiliers et de fermes, les intérêts de prêts et d'hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les autres revenus de placements.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

Nota

Aux fins du fichier sur le revenu de 1995 (Équipement ménager de 1996):

Pour les obligations d'épargne du Canada à partir des émissions S42 et suivantes, le montant d'intérets accumulés et reçus est inclus dans cette variable. Les paiements forfétaires ne sont pas comptés.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

CHILD TAX BENEFIT

Description

This variable gives the amount of the Child Tax Benefit from the Federal government plus payments from "Quebec Family Allowances" and "Quebec Allowance for Newborn Children". The person to whom the Child Tax Benefit cheque was made out was to report the payments. Child Tax Benefits were assigned to some families because the amounts they reported did not fall within limits defined by the number and ages of children in the family at the time of the survey and the province of residence. If Child Tax Benefits was this person's only source of income, the amount was transferred to the spouse.

This variable is always positive.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PRESTATION FISCALE POUR ENFANTS

Description

Cette variable donne le montant de prestation fiscale pour enfants provenant des régimes fédéral et de l'Allocation familiale du Québec ainsi que l'Allocation à la naissance du Québec. La personne à l'ordre de qui les chèques ont été établis devait déclarer le montant. On a attribué un montant au titre de prestation fiscale pour enfants à quelques familles de l'échantillon parce que les montants déclarés ne se situaient pas dans les limites déterminées selon le nombre et l'âge des enfants faisant partie de la famille au moment de l'enquête et selon la province de résidence. Si le prestation fiscale pour enfants d'impôt était la seule source de revenu de cette personne, la somme était transférée à la conjointe.

Cette variable est toujours positive.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

OLD AGE SECURITY, GUARANTEED INCOME SUPPLEMENT AND SPOUSE'S ALLOWANCE

Description

This variable gives the sum of amounts received by all individuals 65 years of age or over in the household on account of Old Age Security Pensions and the Guaranteed Income Supplement and received by eligible spouses aged 60-64. Spouses' Allowances Supplements from provincial governments are included in "Social Assistance and Provincial Income Supplements".

This variable is always positive.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE, SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET ALLOCATION AU CONJOINT

Description

Cette variable donne la somme des montants reçus par tous les membres du ménage âgés de 65 ans ou plus au titre des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, ainsi que les allocations au conjoint versées aux conjoints admissibles âgés de 60 à 64 ans. Les suppléments versés par les provinces figurent sous la rubrique "assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux".

Cette variable est toujours positive.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

CANADA/QUÉBEC PENSION PLAN BENEFITS

Description

This variable gives the sum of amounts reported by all individuals in the household as benefits received under the Canada/Québec Pension Plan.

This includes retirement pensions, survivor's benefits such as widow's pensions, disabled widower's pensions, orphan's benefits, and disability pensions with benefits for dependent children of a disability pensioner. Lump sum death benefits received under these plans are not included.

This variable is always positive.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA OU DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre des prestations reçues en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Cela comprend les pensions de retraite, les prestations de survivants comme les pensions de veuves, les pensions de veufs invalides et les prestations d'orphelins, et les pensions d'invalidité avec prestations pour enfants à charge des prestataires de pensions d'invalidité. Les indemnités globales de décès au titre de ces régimes ne sont pas comprises.

Cette variable est toujours positive.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

UNEMPLOYMENT INSURANCE BENEFITS

This variable gives the sum of the amounts reported by all individuals in the household on account of the Unemployment Insurance scheme. This should equal the amount from the "Total Benefits" box of the T-4U Income Taxslip and includes benefits for sickness, maternity, worksharing, retraining and retirement. Benefits paid to

self-employed fishermen are also included.

This variable is always positive.

Source

Description

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre du régime de l'assurance-chômage. Elle comprend les prestations versées lors d'une maladie, d'une grossesse comme participant au programme "travail partagé" ou à l'occasion d'un cours de recyclage ou de la retraite, et elle doit correspondre au montant inscrit à la case intitulée "prestations totales", du feuillet T-4U. Les prestations versées aux pêcheurs autonomes sont également incluses.

Cette variable est toujours positive.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

SOCIAL ASSISTANCE AND PROVINCIAL INCOME SUPPLEMENTS

Description

This variable gives the sum of amounts reported by all individuals in the household as received for social assistance from provincial or municipal governments. Also included are payments received from provincial income supplement programs.

Benefits include assistance to needy mothers with dependent children, to the blind and disabled as well as other cash payments to any persons in need.

For persons in receipt of federal Guaranteed Income Supplement/Spouse's Allowance, payments from provincial "top-up" programs are reported here, for example, GAINS-A program in Ontario, AAIP in Alberta, GAIN in British Columbia).

This variable is always positive.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

ASSISTANCE SOCIALE ET SUPPLÉMENTS DE REVENU PROVINCIAUX

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage à titre d'aide sociale de la province ou de la municipalité ainsi que les sommes reçues en vertu des programmes provinciaux de supplément de revenu.

Les prestations comprennent l'aide aux mères nécessiteuses ayant des enfants à charge, aux aveugles et aux invalides ainsi que les autres paiements en espèces aux nécessiteux.

Pour les personnes qui reçoivent le supplément de revenu garanti ou l'allocation au conjoint, les montants des programmes provinciaux "complémentaires" sont déclarés ici, par exemple, le programme GAINS-A en Ontario, RRAA en Alberta, GAIN en Colombie-Britannique.

Cette variable est toujours positive.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

OTHER INCOME FROM GOVERNMENT SOURCES

Description

This variable gives the sum of amounts reported by all individuals on account of all other payments received from federal, provincial or municipal governments not reported in previous variable fields. It also includes refundable provincial tax credits and the Goods and Services Tax Credit as claimed on Individual Income Tax Return Forms.

Examples of payments included are veteran's pensions, pensions to widows and dependents of veterans, civilian war allowances, worker's compensation, payments received from training programs sponsored by the federal and provincial governments, Quebec Work Assistance programs, Quebec Maternity Allowance, regular payments received from provincial automobile insurance plans and provincial grants for home ownership promotion, mortgage interest rate reduction and property improvement.

Refundable provincial tax credits included are the amounts claimed on the Individual Income Tax Returns under "Summary of Tax and Credits". Quebec's Real Estate Tax Refund as claimed on Schedule B is also included. These amounts may have been received in cash (probably in the survey year) or may have resulted in a reduction in total income tax paid.

This variable is always positive.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

AUTRES REVENUS PROVENANT DU GOUVERNEMENT

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre de tous les autres versements en provenance des administrations fédérales, provinciales ou municipales et non pris en compte dans les postes précédents. Elle inclut également les crédits remboursables d'impôt provincial et le crédit pour taxe sur les produits et services réclamés dans les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers.

Mentionnons, comme exemples de versements reçus, les pensions d'anciens combattants, les pensions aux veuves et personnes à charge d'anciens combattants, les allocations de guerre aux civils, les indemnités d'accidents du travail, les allocations reçues des programmes de formation subventionnés par les gouvernements fédéral et provinciaux, les programmes d'aide à l'emploi du Québec, l'allocation de maternité du Québec, les subventions provinciales d'aide à l'accession à la propriété, les subventions provinciales de réduction des intérêts hypothécaires, les subventions provinciales pour l'amélioration de la propriété, les paiements réguliers reçus de plans provinciaux d'assurance automobile.

Les crédits remboursables d'impôt provincial inclus sont les montants réclamés dans les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers à la rubrique "Sommaire de l'impôt et des crédits". Les sommes réclamées au chapitre du remboursement des impôts fonciers du Québec sur l'annexe B sont incluses. Ces sommes peuvent avoir été reçues en espèces (probablement durant l'année de l'enquête) ou sous forme de réduction de l'impôt total à verser.

Cette variable est toujours positive.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TOTAL GOVERNMENT TRANSFER PAYMENTS

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

Description

This variable gives the sum of amounts received by all individuals on account of Family and Youth Allowances, Old Age Security pension and Guaranteed Income Supplement, Canada/Québec Pension Plan benefits, employment Insurance, Child Tax Benefit, refundable provincial tax credits, Goods and Services Tax Credit, Social Assistance and other government transfer payments.

This variable is given separately on this file for the household, primary economic family, head and spouse.

This variable is always positive.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

Description

Cette variable donne la somme des montants reçus par tous les membres de la famille au titre des allocations familiales et des allocations aux jeunes, des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, des prestations d'assurance-emploi, des prestations fiscales pour enfants et des crédits remboursables d'impôt provincial, de crédit pour taxe sur les produits et services, de l'assistance sociale et des autres paiements de transferts gouvernementaux.

Cette variable est donnée séparément sur ce fichier pour le ménage, la famille économique principale, le chef et la conjointe.

Cette variable est toujours positive.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TAXABLE GOVERNMENT TRANSFER PAYMENTS

Description

This variable gives the sum of amounts reported as receipts fromgovernment transfer programs which are taxable. This amount is calculated during the survey processing, **not** reported by individuals as the amounts reported on their Individual Tax Returns. This variable should be used with this in mind and any reports or publications derived from this file using this variable should mention our reservations about its use.

The following amounts were included:

- 1. Family and Youth Allowances all amounts.
- 2. Basic Old Age Security (OAS) amounts reported as OAS-GIS could be separated into the two components only by assuming that all amounts up to and including a value equal to the basic OAS amount for reference year were OAS for each recipient.
- 3. Canada/Québec Pension Plan Benefits all amounts.
- **4.** Unemployment Insurance Benefits all amounts.
- 5. Any other taxable income from government sources respondents were requested to specify the source of other government income payments. Only taxable sources are included here.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES

Description

Cette variable indique la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage aux titres des sommes imposables reçues en vertu des programmes des transferts gouvernementaux. Ces sommes sont calculées lors du traitement des données de l'enquête et non déclarées par les membres de la famille comme les montants figurants sur leur déclarations d'impôt sur le revenu. On devra garder cela à l'esprit en se servant de cette variable et, toutes les publications tirées de ce fichier et fondées sur cette variable devront mettre les utilisateurs en garde à ce sujet.

Les transferts suivants ont été pris en compte:

- Allocations familiales et allocations aux jeunes montant total.
- 2. Sécurité de la vieillesse il n'a pas été possible de déterminer, d'une part le montant de pensions de sécurité de la vieillesse et, d'autre part, le montant du supplément de revenu garanti autrement qu'en présumant que toutes les sommes inférieures ou égales au montant des prestations de sécurité de la vieillesse pour l'année de référence étaient pour chaque bénéficiaire, des prestations de sécurité de la vieillesse.
- 3. Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec montant total.
- **4. Prestations d'assurance-chômage** montant total.
- 5. Tous les autres revenus imposables provenant du gouvernement on a demandé aux enquêtés de préciser la source des autres revenus non-gouvernementaux. On inclut seulement des sources imposables ici.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TAXABLE GOVERNMENT TRANSFER PAYMENTS - [Concluded]

This variable is given separately on this file for the household, head and spouse.

The variable is always positive.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES - [fin]

Cette variable est donnée séparément sur ce fichier pour l'ensemble du ménage, le chef et la conjointe.

Cette variable est toujours positive.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NON-TAXABLE GOVERNMENT TRANSFER PAYMENTS

Description

Non-taxable transfers are also calculated during the survey processing and are subject to the same types of errors as taxable transfers. The following amounts are included:

- Guaranteed Income Supplement (GIS). Amounts
 reported as OAS/GIS by any individual which are in
 excess of the basic OAS maximum value are assumed to
 the GIS and are therefore non-taxable. This is not a
 strictly accurate procedure as payments received only
 part of the year may total less than the basic OAS
 maximum value but may, in fact, include GIS amounts.
- 2. Social Assistance and Provincial Income Supplements.
 All amounts.
- **3. Other Income from Government Sources**. Respondents were asked to specify the source of these payments. The following sources were non-taxable:
 - (a) Veteran's pensions;
 - (b) Pensions to widows and dependents of veterans;
 - (c) Worker's Compensation;
 - (d) Naval Pension: and
 - (e) Automobile Insurance Board of Quebec.
- 4. Child Tax Benefit.
- 5. Provincial Tax Credits.
- 6. Goods and Services Tax Credit.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES

Description

Les transferts non imposables sont également calculés lors du traitement des données de l'enquête et ils sont exposés au même genre d'erreurs que les transferts imposables. Les montants suivants sont pris en compte:

- 1. Supplément de revenu garanti. On présume que le montant excédant le maximum de base de la pension de sécurité de la vieillesse qu'une personne déclare au titre des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti constitue un supplément de revenu garanti et qu'il est par conséquent non imposable. Cette méthode n'est pas forcément précise, car dans les cas où les prestations sont versées pour une partie de l'année seulement, elles peuvent se chiffrer à moins du maximum de la pension de sécurité de la vieillesse mais comprendre aussi des sommes de supplément de revenu garanti.
- 2. Assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux. Montant total.
- 3. Autres revenus provenant du gouvernement. On a demandé aux enquêtés de préciser la source de ces versements. Les revenus provenant des sources suivantes étaient non imposables:
 - (a) pensions d'anciens combattants;
 - (b) pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants;
 - (c) indemnités d'accidents de travail;
 - (d) pensions de la Marine royale canadienne; et
 - (e) régie d'assurance auto du Québec.
- 4. Prestation fiscale pour les enfants.
- 5. Crédits d'impôt provincial.
- 6. Crédit pour taxe sur les produits et services.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NON-TAXABLE GOVERNMENT TRANSFER PAYMENTS - [Concluded]

TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES - [fin]

This variable is given separately on this file for the household, head and spouse.

Cette variable est donnée séparément sur ce fichier pour l'ensemble du ménage, le chef et la conjointe.

This variable is always positive.

Cette variable est toujours positive.

Source

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

RETIREMENT PENSIONS, SUPERANNUATION AND ANNUITIES

Description

This variable gives the sum of amounts reported by all individuals in the household as the result of having been a member of a pension plan of one or more employers, except for pensions received from abroad which are included in Other Money Income (see next page).

Widows or other relatives of a deceased pensioner, who have pension rights under a pension plan or who become beneficiaries in cases guaranteed for a minimum period even if the pensioner dies, include this pension income here (unless it falls under the Canada or Québec Pension Plan Benefits). Also included are pensions of retired R.C.M.P. officers, armed forces personnel and civil servants, and annuity payments received from Canadian Government Annuities Fund, and from insurance companies or other sources whether or not it was this person who purchased the annuity originally. Pensions received from registered retirement savings plans in the form of a life annuity, a fixed term annuity, a registered retirement investment fund or an income-averaging annuity contract are also included.

Refunds of pension fund contributions because an employee has resigned are not considered income, and therefore, are not included. Withdrawals from a pension plan or RRSP, or refunds or overcontributions as well as lump sum benefits are not included. Severance pay is reported in "Other Money Income".

This variable is always positive.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre de leur participation à un régime de pensions d'un ou de plusieurs employeurs, sauf pour les pensions reçues de l'étranger qui doivent figurer à "autre revenu monétaire" (voir la page suivante).

Les veuves ou les autres parents d'un pensionné décédé qui ont droit à une pension en vertu d'un régime de pensions ou qui deviennent bénéficiaires pour une période minimum garantie, même si le pensionné meurt, font figurer ici cette pension (sauf s'il s'agit de prestations en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec). Sont également comprises les pensions des membres de la G.R.C., des militaires et des fonctionnaires à la retraite, les rentes reçues du Compte des rentes sur l'État, d'une société d'assurance, et d'autres source, quel qu'en ait été l'acheteur à l'origine. Les pensions reçues au titre des régimes enregistrés d'épargne-retraite, reçus sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, de fonds enregistré de revenu de retraite ou de contrat de rente à versements invariables sont incluses.

Les remboursements de cotisations à un régime de pension lorsque l'employé démissionne ne sont pas considérés comme un revenu et ont été exclus. Les retraits d'un régime de retraite ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite, les remboursements de cotisations versées en trop de même que toutes les prestations forfaitaires sont exclus. Les indemnités de cessation d'emploi doivent figurer dans "autre revenu monétaire".

Cette variable est toujours positive.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

OTHER MONEY INCOME

Description

This variable gives the sum of amounts reported by all individuals in the household on account of other money income not included in the previous variables.

Included in this amount is:

- (a) Money received for the care of children being cared for on behalf of the Children's Aid Society.
- (b) Income received from abroad in Canadian dollar equivalents, (excluding interest and dividends).
- (c) Non-refundable scholarships and bursaries.
- (d) Alimony.
- (e) Royalties on books, oil wells, etc.
- (f) Strike and sick pay from trade unions.
- (g) Payments from an income maintenance plan or guaranteed annual wage plan.
- (h) Severance pay or retiring allowances (not regular pension benefits).

Excluded are:

- (a) Gambling gains or losses.
- (b) Money inherited during the year in a lump sum.
- (c) Capital gains or losses.
- (d) Receipts from the sale of property or personal belongings.
- (e) Income tax refunds.
- (f) Loans repaid to the respondent as lender.
- (g) Loans received.
- (h) Lump sum settlements of insurance policies.
- (i) Rebates received on property taxes or other taxes.
- (j) Refunds of pension contributions.
- (k) Income in kind.
- (l) Lump sum withdrawals from a Registered Retirement Savings Plan (RRSP).

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

AUTRE REVENU MONÉTAIRE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres du ménage au titre de tout autre revenu monétaire non compris dans les variables précédentes.

Ce montant comprend:

- (a) L'argent reçu pour la garde d'enfants pour le compte de la Société de l'aide à l'enfance.
- (b) Le revenu reçu de l'étranger en équivalent de dollars canadiens (sans les intérêts et les dividendes).
- (c) Les bourses d'études et d'entretien non remboursables.
- (d) Les pensions alimentaires.
- (e) Les droits d'auteur, les redevances sur gisements pétrolifères, etc.
- (f) Les indemnités de grève et de maladie reçues des syndicats.
- (g) Les versements provenant d'un régime d'assurance-salaire ou d'un régime de salaire annuel garanti.
- (h) Indemnités de cessation d'emploi ou allocations de retraite (versées de façon irrégulière).

Ne comprend pas:

- (a) Les gains et les pertes de jeu.
- (b) Les sommes forfaitaires reçues en héritage pendant l'année
- (c) Les gains et pertes en capital.
- (d) Les produits de la vente de propriétés ou d'autres biens personnels.
- (e) Les remboursements d'impôt sur le revenu.
- (f) Les prêts remboursés au répondant en tant que prêteur.
- (g) Les prêts reçus.
- (h) Les règlements forfaitaires d'assurance.
- (i) Les ristournes sur impôts fonciers ou autres impôts.
- (j) Les remboursements de cotisations à un régime de pensions.
- (k) Les revenus en nature.
- (l) Les retraits forfaitaires d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

MICRODATA FILE - 1995 INCOME

HOUSEHOLD INCOME (1995),
FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

OTHER MONEY INCOME - [Concluded]

This variable is always positive.

Cette variable est toujours positive.

Source Source

Income Questionnaire, Form CF06. Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TOTAL INCOME

Description

Total Income variable is equal to the sum of the following income items: Total Earnings, Total Investment Income, Total Government Transfer Payments, Retirement Pensions, Superannuation and Annuities and Other Money Income.

This variable is given separately on this file for the household, primary economic family, head and spouse.

This variable may be positive, negative or zero.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

REVENU TOTAL

Description

La variable du revenu total est égale à la somme de ces postes du revenu: gains totaux, revenu total de placements, total des transferts gouvernementaux, pensions de retraite et rentes, et autre revenu en espèce.

Cette variable est donnée séparément sur ce fichier pour le ménage, la famille économique principale, le chef et la conjointe.

Cette variable peut être positive, négative ou zéro.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TOTAL INCOME TAX

Description

This variable gives the total federal and provincial income tax payable by all individuals in the household for the reference year. This is the sum of the amounts stated on each individual Income Tax Return for the household, i.e. income tax actually paid less refund due, or tax paid plus portion still owing.

This variable is always positive.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

IMPÔT TOTAL SUR LE REVENU

Description

Cette variable donne le montant de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial à payer par tous les membres du ménage pour l'année de référence de l'enquête sur le revenu. Il s'agit de la somme des montants indiqués sur chaque déclaration sur le revenu des particuliers, c.-à-d. l'impôt sur le revenu effectivement payé moins le remboursement à recevoir, ou l'impôt payé plus le solde à payer.

Cette variable est toujours positive.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

INCOME AFTER TAX

Description

This variable is the sum of the calculated amounts of income after tax for all individuals in the household. Income after tax is calculated as "Total Income" minus "Total Income Tax" for each individual.

This variable is given separately on this file for the household and the primary economic family.

This variable may be positive or negative.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

REVENU APRÈS IMPÔT

Description

Cette variable est la somme des montants calculés du revenu après impôt pour l'ensemble des membres du ménage. L'ordinateur calcule le "Revenu après impôt" en soustrayant du revenu total de l'impôt sur le "Revenu total" pour chaque particulier.

Cette variable est donnée séparément sur ce fichier pour le ménage et pour la famille économique principale.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TYPE OF DWELLING

Description

This variable describes the type of dwelling in which the household members reside. A dwelling is a structurally separate set of living premises with a private entrance from outside the building or from a common hall or stairway. Institutions, hotels, large lodging houses and camps are not included.

A **single detached** dwelling contains only one dwelling unit and is completely separated by open space on all sides from any other structure.

A **double** consists of two self-contained dwelling units attached side by side which are separated by a common wall extending from ground to roof.

A **row or terrace unit** is in a row of three or more dwellings sharing common walls extending from ground to roof and having no other dwellings either above or below. This includes garden homes and town houses. In addition, a single house attached to a non-residential structure (such as a store, church, etc.) but separated from it by a wall extending from ground to roof is coded as row or terrace.

A **duplex** is a structure originally designed or later converted to provide two self-contained dwelling units, one above the other, and adjoining no other structure. This includes basement apartments with only one dwelling above.

The classification "apartment or flat" includes each self-contained unit in an apartment block, triplex, double-duplex, or other combination of three or more dwellings under one roof (excluding rows) and each self-contained unit over or within a non-residential structure.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

GENRE DE LOGEMENT

Description

Cette variable décrit le genre de logement dans lequel demeurent les membres du ménage. Un logement est un ensemble structuralement séparé de pièces habitables ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou accessible par un vestibule commun ou une cage d'escalier. Les institutions, les hôtels, les grandes pensions et les camps ne sont pas compris.

Une **maison individuelle** comprend seulement une unité de logement et est complètement séparée sur tous les côtés de toute autre construction.

Une **maison double** se compose de deux unités autonomes séparées par un mur mitoyen s'élevant du sol au toit.

Une maison en rangée ou de terrasse est formée d'une rangée de trois logements ou plus séparés les uns des autres par des murs mitoyens s'élevant du sol au toit, sans autre logement au-dessus ni en-dessous. Cette catégorie comprend aussi les maisons-jardins. Elle englobe également les maisons rattachées à une structure non résidentielle (tel qu'un magasin, une église, ect.) par un mur mitoyen s'élevant du sol au toit.

Un **duplex** est une construction conçue originalement ou transformée plus tard pour constituer deux unités autonomes, l'une au-dessus de l'autre, et qui n'est rattachée à aucune autre construction. Figurent ici les sous-sols d'appartements n'ayant qu'un logement au-dessus.

Les catégories "appartement ou plain-pied" comprend chaque unité autonome dans un immeuble d'appartements, dans un triplex, dans un double-duplex ou dans toute autre combinaison de trois logements ou plus sous un même toit (sauf les maisons en rangée) et chaque unité autonome au-dessus ou à l'intérieur d'une construction non résidentielle.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TYPE OF DWELLING - [Concluded]

"Other" dwelling consists of mobile homes, trailers, tents and other units which are used as permanent residences and are capable of being moved on short notice.

.

1 Single detached

Classification

- 2 Double
- 3 Row or terrace
- 4 Duplex
- 5 Apartment or flat
- 6 Other

Source

Code

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

GENRE DE LOGEMENT - [fin]

Les "autres" logements englobent les maisons mobiles, les roulottes, les tentes-roulottes et les autres logements qui servent de résidence permanente et qui peuvent être déplacés à bref délai.

Code Classification

- 1 Maison individuelle
- 2 Maison double
- 3 Maison en rangée ou de terrasse
- 4 Duplex
- 5 Appartement ou plain-pied
- 6 Autre

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

CONDOMINIUM

Description

This item indicates dwellings in a registered condominium complex, such as an apartment or townhouse complex, in which each residential unit is owned outright by the individual owner with certain common elements, including land, owned in common with other owners. Single detached condominiums, a relatively new occurrence, are also included. Since 1980, only owner-occupied condominiums are included.

Code Classification

- 0 Not a condominium
- 1 Condominium

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CONDOMINIUM

Description

Il s'agit d'unités de logements dans un condominium enregistré tel qu'un complexe d'appartements ou de maisons en rangée, où chaque unité résidentielle appartient à un propriétaire et où celui-ci partage avec les autres propriétaires des éléments communs, dont le terrain. Les condominiums individuels non attenants, qui sont relativement nouveaux, sont également inclus. Depuis 1980, seulement les condominiums occupés par leur propriétaire sont inclus.

Code Classification

- 0 Autre qu'un condominium
- 1 Condominium

Source

Questionnaire sur l'EÉM. Formule 06.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PERIOD BUILDING CONSTRUCTED

Description

This variable gives the year or period in which the original building was constructed. It is not the year the building was converted to add new dwelling units, if such work was done.

MICRODATA FILE - 1773 INCOME

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PÉRIODE DE CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE

Description

Cette variable donne l'année ou la période où l'édifice original a été construit. Il ne s'agit pas de l'année où l'on y a apporté des transformations en y ajoutant de nouveaux logements (si de tels travaux ont été effectués).

Code	Classification	<u>Code</u>	Classification
1	Before 1941	1	Avant 1941
2	1941-1950	2	1941-1950
3	1951-1960	3	1951-1960
4	1961-1970	4	1961-1970
5	1971-1980	5	1971-1980
6	1981-1990	6	1981-1990
7	1991-survey year	7	1991-l'année de l'enquête

Source

HFE Schedule.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TENURE

Description

This variable gives the housing status of the household at the time of the Labour Force Survey in April.

Code Classification

- 1 Owned with mortgage
- 2 Owned without mortgage
- 3 Rented for cash, other

The coding of this variable is derived from the Household Record Docket which asks simply if the dwelling is owned by a member of the household and from the HFE Schedule, which asks owners if there is a mortgage on the dwelling. It is assumed that this is the tenure of the first economic family listed on the questionnaire.

The "other" category includes cases where rent is paid in kind (by services or partly in cash and partly in kind or services), on a share-cropping basis, where it covers both living and business premises, or where the premises are rent free.

A dwelling is considered "owned" whether or not it has been fully paid for. Dwellings in multiple dwelling structures (e.g. apartment buildings) which are owned under a co-ownership arrangment are also "owned". People living in condominiums which are not yet registered are not coded as owners.

A mortgage is a contractual arrangment by which money is borrowed using the property itself as security or collateral for the debt. For this survey, the question applies only to the mortgage(s) on the dwelling occupied by the respondent and not to other mortgage(s) the respondent might have on another property or dwelling. The homeowner's contractual arrangment can be with a bank, a trust company or an individual.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

MODE D'OCCUPATION

Description

Cette variable donne le mode d'occupation du logement du ménage au moment de l'Enquête sur la population active d'avril.

Code Classification

- 1 Propriétaire avec hypothèque
- 2 Propriétaire sans hypothèque
- 3 Locataire (loyer en espèces), autre

Le codage de la variable est fondé sur le dossier du ménage, qui demande simplement si le logement appartient à un membre du ménage et du questionnaire sur l'EÉM, qui demande aux propriétaires s'il y a une hypothèque sur le logement. On suppose que ce mode d'occupation est celui de la première famille économique énumérée sur le questionnaire.

La catégorie "autre" concerne les cas où le loyer est payé en espèce (soit en services, soit partiellement en espèces et partiellement en nature ou en services) ou sur une base de métayage, où il prend en compte des pièces d'habitation ou des locaux d'affaires et où le loyer est gratuit.

Il faut inscrire le code "propriétaire" même si le logement n'est pas entièrement payé. Les personnes qui occupent en copropriété une unité faisant partie d'un immeuble à logements multiples (comme un immeuble d'appartements, par exemple) sont également considérées comme "propriétaires". Les personnes demeurant dans un condominium qui n'est pas encore enregistré ne sont pas considérées comme propriétaires.

Une **hypothèque** est une entente contractuelle en vertu de laquelle le propriétaire contracte un emprunt et offre sa propriété en garantie du paiement de la dette. Dans cette enquête, la question ne porte que sur l'hypothèque dont est grevé le logement occupé par l'enquêté et non sur l'hypothèque que ce dernier peut avoir sur une autre propriété ou un autre logement. L'entente contractuelle peut avoir été conclue avec une banque, une société de fiducie ou un particulier.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TENURE - [Concluded]

In most cases, this item refers to the dwelling and the land on which it is situated. For farm households, however, the question refers to the dwelling only, unless the mortgage applies to both the land and dwelling. In the case of a condominium, the question applies only to dwelling (not to the condominium complex) because each dwelling represents a separate real estate unit.

Source

Household Record Docket, Form 03. HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

MODE D'OCCUPATION - [fin]

En général, l'hypothèque s'applique au logement et au terrain sur lequel ce dernier est bâti. Toutefois, dans le cas des fermes, l'hypothèque ne s'applique généralement qu'au logement (mais peut parfois s'appliquer au logement et à la terre). Dans le cas d'un immeuble en copropriété, l'hypothèque déclarée s'applique seulement au logement (non pas à l'ensemble de l'immeuble en copropriété), car chaque logement constitue une unité immobilière distincte.

Source

Dossier du ménage, Formule 03. Questionnaire sur l'EÉM.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NUMBER OF ROOMS IN DWELLING

Description

This variable indicates the total number of rooms in the dwellings which are used or suitable for living quarters, including kitchens, rooms occupied by servants, lodgers and members of lodging families, but excluding rooms used solely for business purposes, clothes closets, bathrooms and storage rooms. Summer kitchens, sunrooms, rooms in basements and attics are not included unless they are finished and suitable for living quarters throughout the year. Kitchenettes are included if they contain both cooking facilities and an installed sink or tub. Rooms divided by any means such as a wall unit, bookcase, screen, arch, etc., are counted as separate rooms if considered as such by the respondent.

Code Classification01-12 Actual numberThirteen or more

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE DE PIÈCES DANS LE LOGEMENT

Description

Cette variable indique le nombre total de pièces dans le logement qui sont utilisées comme pièces d'habitation ou qui pourraient l'être, y compris les cuisines, les pièces occupées par les serviteurs, les chambreurs et les membres de familles chambreuses; elle exclut les pièces utilisées uniquement à des fins commerciales, les placards, les salle de bains, et les entrepôts. Les cuisines d'été, les solariums, les pièces des sous-sols et des greniers ne sont pas compris à moins qu'ils soient finis et aptes à servir de pièces d'habitation tout au long de l'année. On peut y inclure les cuisinettes sielles contiennent une cuisinière ou un poêle et un évier installé. Les pièces divisées par des éléments fonctionnels, des étagères, des cloisons, des arches, etc. sont comptées si l'enquêté les considère comme des pièces distinctes.

<u>Code</u>	<u>Classification</u>
01-12	Nombre réel
13	Treize ou plus

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NUMBER OF BEDROOMS

Description

This variable indicates the number of rooms in the dwelling which are designed and furnished as bedrooms and used as such, even though the use may be occasional. It does not include rooms which were designed originally as bedrooms but are furnished and used primarily for other purposes such as dining rooms, study rooms and bed sitting rooms. The dwelling may contain no bedrooms, as in the case of a bachelor apartment.

Code Classification O-6 Actual number Seven or more

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE DE CHAMBRES À COUCHER

Description

Cette variable indique le nombre de pièces dans le logement qui sont désignées et meublées comme chambres à coucher et qui sont utilisées comme telles, même si on les utilise qu'occasionnellement. Elle ne comprend pas les pièces qui ont été conçues à l'origine comme chambres à coucher mais qui sont meublées et utilisées principalement à d'autres fins, comme par exemple des salles à manger, des salles d'études et des pièces de séjour-chambres à coucher. Le logement peut ne pas avoir de chambres à coucher, comme c'est le cas de garçonnières.

<u>Code</u>	Classification
0-6	Nombre réel
7	Sept ou plus

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TYPE OF PRINCIPAL HEATING EQUIPMENT

Description

The code in this variable gives the type of heating equipment which is chiefly used to heat the dwelling in the winter.

Code Classification

- 1 Steam or hot water furnace
- 2 Forced hot air furnace (includes furnaces with a heat pump)
- 3 Other hot air furnace (includes gravity furnaces)
- 4 Heating stove (includes wood stoves)
- 5 Electric heating*
- 6 Cookstove
- 7 Other

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PRINCIPAL MODE DE CHAUFFAGE

Description

Le code de cette variable donne le genre du principal mode de chauffage utilisé pour chauffer le logement pendant l'hiver.

Code Classification

- 1 À vapeur ou à eau chaude
- 2 À air chaud pulsé (comprend les systèmes dotés d'une pompe à chaleur)
- 3 Autre système à air chaud (y compris les systèmes par gravité)
- 4 Poêle de chauffage (poêle à bois)
- 5 Chauffage électrique*
- 6 Cuisinière
- 7 Autre
- * Sont inclus les plinthes électriques fixes qui sont installées dans la totalité ou une partie des pièces du logement ainsi que les réseaux de fils installés dans le plafond ou le plancher dans la totalité ou une partie des pièces.

Source

^{*} Includes permanently installed baseboard electric heating as well as other types such as floor or ceiling heating wires, in all or most rooms

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

LENGTH OF TIME SINCE PRINCIPAL HEATING EQUIPMENT INSTALLED

Description

This variable indicates how long ago the heating equipment described in the previous field was installed. If the original furnace has been converted to use a different fuel, the date of the conversion is coded.

Code Classification 1 5 years or less 2 6 to 10 years 3 11 to 15 years 4 16 to 20 years 5 20 or more years

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE D'ANNÉES DEPUIS QUE LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE A ÉTÉ INSTALLÉ

Description

Cette variable sert à déterminer depuis quand est installé le système de chauffage décrit au poste précédent. Si le système initial a été converti en vue d'utiliser un autre combustible, le codage de la variable s'applique à la date de conversion.

<u>Code</u>	<u>Classification</u>	
1	5 ans ou moins	
2	6 à 10 ans	
3	11 à 15 ans	
4	16 à 20 ans	
5	20 ans ou plus	

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

FUEL FOR PRINCIPAL HEATING EQUIPMENT

Description

Code

1

2

3

The principal winter fuel used in the heating equipment described on previous pages is given here.

Bottled gas (includes liquid propane)

Classification

Oil or other liquid fuel

Piped gas (includes natural gas)

- 4 Electricity Wood 5
- Other 6

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PRINCIPAL COMBUSTIBLE DE CHAUFFAGE

Description

On donne le principal combustible utilisé au cours de l'hiver pour le mode de chauffage décrit aux pages précédentes.

Code Classification

- 1 Huile ou autre combustible liquide
- Gaz canalisé (y compris le gaz naturel)
- Gaz en bouteille ou en bonbonne (y compris le propane liquide)
- 4 Électricité
- 5 Bois
- 6 Autre

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRINCIPAL HEATING EQUIPMENT: DUAL FUEL SYSTEM

Description

This item refers to principal heating equipment which can operate with different types of heating fuels. (This refers specifically to fuel being burned to produce heat, and not to operate the machinery). An example is a furnace which can operate with oil or wood. An oil furnace with a plenum heater would be included here.

Code Classification

- 1 Yes, a dual fuel system
- 2 No, not a dual fuel system
- 3 Don't know

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PRINCIPAL SYSTÈME DE CHAUFFAGE: SYSTÈME BI-ÉNERGIE

Description

Cette question porte sur le principal système de chauffage qui consomme plusieurs combustibles (par combustible, on entend ici celui qui sert à produire la chaleur et non celui qui sert à faire fonctionner le système proprement dit). Un système de chauffage qui consomme du mazout et du bois est un exemple de système bi-énergie.

Code Classification

- 1 Oui, un système bi-énergie
- 2 Non, pas de système bi-énergie
- 3 Ne sait pas

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

COMBINATION OF FUELS USED FOR DUAL FUEL SYSTEM

Description

For all "Other" cases, specify fuels in the "NOTES" section. For example: Wood/coal, wood/pellets.

Code Classification

- 0 Not applicable (does not have a dual fuel system)
- 1 Electricity and oil
- 2 Electricity and gas
- 3 Electricity and wood
- 4 Wood and oil
- 5 Other
- 6 Don't know

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

COMBINAISON DE COMBUSTIBLE UTILISÉE POUR LE SYSTÈME BI-ÉNERGIE

Description

Dans tous les "Autres" cas, précisez le combustible dans la section "NOTES"; par exemple, bois/charbon, bois/pastilles.

Code Classification

- O Sans objet (n'a pas de système bi-énergie)
- 1 Électricité et mazout
- 2 Électricité et gaz
- 3 Électricité et bois
- 4 Bois et mazout
- 5 Autre
- 6 Ne sait pas

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SUPPLEMENTARY HEATING EQUIPMENT

Description

This variable identifies the types of heating equipment used to supplement the heat produced by the principal heating equipment. This equipment can be used to heat one or more rooms. The supplementary heating equipment is a separate piece of equipment and operates independently of the principal heating equipment. Dual-fuel furnaces, fireplaces and heat pumps are not included.

Code Classification

- 1 Yes, with supplementary heating equipment
- 2 No, without supplementary heating equipment
- 3 Don't know

Source

HFE Schedule.

SYSTÈME DE CHAUFFAGE SUPPLÉMENTAIRE

Description

Cette variable identifie le genre d'appareil complémentaire permettant d'accroître la chaleur produite par le système de chauffage principal. Ces appareils peuvent servir à chauffer une ou plusieurs pièces. Il s'agit d'appareils distincts qui fonctionnent indépendamment du système de chauffage principal. Les systèmes polycombustibles et les foyers ne sont pas inclus.

Code Classification

- 1 Oui, avec système de chauffage supplémentaire
- Non, sans système de chauffage supplémentaire
- 3 Ne sait pas

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SUPPLEMENTARY HEATING EQUIPMENT TYPE

Description

This variable identifies the types of heating equipment used to supplement the heat produced by the principal heating equipment. This equipment can be used to heat one or more rooms. The supplementary heating equipment is a separate piece of equipment and operates independently of the principal heating equipment. Dual-fuel systems and fireplaces are not included.

Code Classification

- 0 Not applicable
- 1 Heating stove
- 2 Cookstove or range
- 3 Portable heater
- 4 Electric baseboards
- 5 Other
- 6 Don't know

Source

HFE Schedule.

GENRE DE SYSTÈME DE CHAUFFAGE SUPPLÉMENTAIRE

Description

Cette variable identifie le genre d'appareil complémentaire permettant d'accroître la chaleur produite par le système de chauffage principal. Ces appareils peuvent sevir à chauffer une ou plusieurs pièces. Il s'agit d'appareils distincts qui fonctionnent indépendamment du système de chauffage principal. Les systèmes polycombustibles et les foyers ne sont pas inclus.

<u>Code</u> <u>Classification</u>

- 0 Sans objet
- 1 Poêle de chauffage
- 2 Cuisinière
- 3 Chaufferette portative
- 4 Plinthes électriques
- 5 Autre
- 6 Ne sait pas

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

FUEL FOR SUPPLEMENTARY HEATING EQUIPMENT

This variable indicates the fuel used in the supplementary

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

COMBUSTIBLE POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE SUPPLÉMENTAIRE

Description

Cette variable indique le combustible utilisé pour le système de chauffage supplémentaire.

Code Classification

heating equipment.

Description

- 0 Not applicable
- 1 Oil or other liquid fuel
- 2 Piped gas (natural gas)
- 3 Bottled gas (propane)
- 4 Electricity
- 5 Wood
- 6 Other
- 7 Don't know

Code Classification

- 0 Sans objet
- 1 Huile ou autre combustible liquide
- 2 Gaz canalisé (gaz naturel)
- 3 Gaz en bouteille ou en bonbonne (propane)
- 4 Électricité
- 5 Bois
- 6 Autre
- 7 Ne sait pas

Source

HFE Schedule.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

AIR CONDITIONER

Description

This variable indicates the type of air conditioner which the household uses. A central unit is designed to cool the air in the entire building and may be located either inside or outside this dwelling unit, for example, in the basement of an apartment block. A window-type unit is installed in a window or through a wall to cool the air in a room.

Code Classification

- 0 No air conditioner
- 1 Window type
- 2 Central unit

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

APPAREIL DE CLIMATISATION

Description

Cette variable indique le genre d'appareil de climatisation qu'utilise le ménage. Une unité centrale est conçue pour rafraîchir l'air dans tout le logement et peut être située à l'intérieur ou à l'extérieur du logement, par exemple, au sous-sol d'un immeuble d'appartements. Un appareil de climatisation de fenêtre est installé dans une fenêtre ou dans un mur pour rafraîchir l'air dans une pièce.

Code Classification

- 0 Pas d'appareil de climatisation
- 1 Fenêtre
- 2 Unité centrale

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TYPE OF WATER SUPPLY

Description

This variable indicates the type of water supply the dwelling receives. Piped water means water which can be turned on and off by means of a tap. Hot and cold water refers to dwellings with separate pipes for hot and cold water. Water from a hand pump located inside the dwelling is not piped running water, but water which is piped into a tank governed by a water pressure gauge (with no hand pump) is. If the interviewer did not complete this question the household was assigned the same code as the nearest household in the same cluster.

Code Classification

- 0 No piped running water
- 1 Hot and cold water piped inside
- 2 Cold water only piped inside

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

GENRE D'EAU COURANTE

Description

Cette variable indique le genre d'eau courante reçue dans le logement. Par eau courante, on veut dire qu'il est possible d'ouvrir et de fermer le jet d'eau par le moyen d'un robinet. Eau chaude et froide signifie que les logements ont des canalisations distinctes pour l'eau chaude et l'eau froide. L'eau obtenue au moyen d'une pompe située à l'intérieur du logement n'est pas de l'eau courante, mais de l'eau qui est canalisée à l'intérieur d'un réservoir doté d'un indicateur de niveau (sans pompe manuelle) est prise en compte. Si l'interviewer n'a pas rempli cette question, on donne au ménage le même code que celui du ménage le plus près dans la même grappe.

Code Classification

- 0 Pas d'eau courante
- 1 Eau chaude et froide amenée à l'intérieur
- 2 Eau froide seulement amenée à l'intérieur

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

FUEL FOR PIPED HOT WATER SUPPLY

Description

Code

This variable gives the type of fuel used for the piped hot water supply (i.e. where code for Type of Water Supply is "1").

O No piped bot

0 No piped hot water

Classification

- 1 Oil or other liquid fuel
- 2 Piped gas (includes natural gas)
- 3 Bottled gas (includes liquid propane)
- 4 Electricity
- 5 Wood
- 6 Other

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR L'EAU CHAUDE

Description

Cette variable donne le genre de combustible utilisé pour l'eau chaude (c.-à-d. quand le code pour le genre d'eau courante est "1").

Code Classification

- 0 Pas d'eau courante
- 1 Huile ou autre combustible liquide
- 2 Gaz canalisé (y compris le gaz naturel)
- 3 Gaz en bouteille ou en bonbonne (y compris le propane liquide)
- 4 Électricité
- 5 Bois
- 6 Autre

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

BATHROOMS WITH INSTALLED BATHTUB OR SHOWER

Description

This variable counts the number of rooms in the dwelling with an installed bathtub and/or shower. It is not necessary for the rooms to include a sink or toilet. Installed bath or shower facilities are operated from a piped water source and are controlled by a tap and drain.

Code Classification

- 0 No installed bathtub or shower
- 1 One bathroom (exclusive use)
- 2 Two or more bathrooms (exclusive use)
- 3 Bath facilities shared with another household

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SALLE DE BAINS AVEC DOUCHE OU BAIGNOIRE INSTALLÉE

Description

Cette variable compte le nombre de chambres dans le logement avec une douche et/ou une baignoire. Il n'est pas nécessaire que les chambres incluent également un lavabo ou une toilette. Les installations de baignoire et de douche fonctionnent à partir d'une source d'eau courante et sont contrôlées par un robinet et un tuyau d'écoulement.

Code Classification

- 0 Ni baignoire ni douche installée
- 1 Une salle de bain (usage exclusif)
- 2 Deux salles de bains ou plus (usage exclusif)
- 3 Installation de baignoire partagée avec un autre ménage

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TOILET FACILITIES

Description

This variable gives a count of the toilet facilities located within the dwelling and used exclusively by the members of this household.

Code Classification

- 0 No flush toilet or chemical toilet inside dwelling
- 1 One flush toilet
- 2 Two flush toilets
- 3 Three or more flush toilets
- 4 Chemical or other type toilet (humus, electric, etc.)
- 5 Toilet facilities shared with another household

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

TOILETTES

Description

Cette variable dénombre les toilettes situées dans le logement et utilisées exclusivement par les membres du ménage.

Code Classification

- O Aucune toilette avec chasse d'eau courante ou chimique dans le logement
- 1 Une toilette avec chasse d'eau
- 2 Deux toilettes avec chasse d'eau
- 3 Trois toilettes ou plus avec chasse d'eau
- 4 Toilette chimique ou autre genre (humus, électrique, etc.)
- 5 Toilette partagée avec un autre ménage

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

FUEL FOR PRINCIPAL COOKING EQUIPMENT

Description

This variable gives the main fuel in the range or stove on which the household does most of the cooking. "Other" includes combination electric/wood or electric/coal stoves.

Code Classification

- 0 No cooking equipment
- 1 Oil or other liquid fuel
- 2 Piped gas (includes natural gas)
- 3 Bottled gas (includes liquid propane)
- 4 Electricity
- 5 Wood or other

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

COMBUSTIBLE UTILISÉ POUR LA CUISSON

Description

Cette variable donne le principal combustible utilisé pour la cuisinière dont se sert plus fréquemment le ménage. Les poêles qui fonctionnent à la fois à l'électricité et au bois ou à la fois à l'électricité et au charbon sont comptés dans la catégorie "Autre".

Code Classification

- 0 Aucune installation de cuisson
- 1 Huile ou autre combustible liquide
- 2 Gaz canalisé (y compris le gaz naturel)
- 3 Gaz en bouteille ou en bonbonne (y compris le propane liquide)
- 4 Électricité
- 5 Bois ou autre

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

MICROWAVE OVEN

Description

This variable indicates whether or not the household owns a microwave oven. Microwave ovens cook food using radiation, and must have time setting controls.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

FOUR À MICRO-ONDES

Description

Cette variable indique si le ménage possède ou non un four à micro-ondes. Le four à micro-ondes cuit les aliments par radiation et doit être muni d'une minuterie.

<u>Code</u>	Classification	<u>Code</u>	Classification
0	No	0	Non
1	Yes	1	Oui

Source Source

HFE Schedule. Questionnaire sur l'EÉM.

HOUSEHOLD INCOME (1995), ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) **SELON LE REVENU DE 1995 GAS BARBECUE** BARBECUE À GAZ **Description Description** Gas barbecues are those which operate on bottled gas. For Les barbecues à gaz sont ceux qui fonctionnent avec du gaz this item, they must be used on this property and not solely en bouteille ou en bonbonne. Pour ce poste, ils doivent être utilisés sur la propriété et non exclusivement au chalet. at a cottage. Code Classification **Code** Classification 0 No 0 Non Yes Oui

Source

Questionnaire sur l'EÉM.

MICRODATA FILE - 1995 INCOME

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NUMBER OF REFRIGERATORS

Description

This item gives the number of refrigerators used by the household and includes only those units operated by an electric motor, piped bottled gas, kerosene, etc. This item does not refer to home freezers which are a separate item.

Code Classification

- 0 No electrical or mechanical refrigerator
- 1-2 Actual number
- 3 Three or more

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE DE RÉFRIGÉRATEURS

Description

Ce poste donne le nombre de réfrigérateurs utilisés par le ménage et comprend seulement les appareils qui fonctionnent au moyen d'un moteur électrique, de gaz canalisé ou en bouteille, de kérosène, etc. Ce poste ne s'applique pas aux congélateurs qui sont compris dans un autre poste.

Code Classification

- O Aucun réfrigérateur électrique ou mécanique
- 1-2 Nombre réel
- 3 Trois ou plus

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HOME FREEZER

Description

This variable indicates whether or not the household has a freezer within the dwelling premises or elsewhere within the boundaries of the property (owned or leased) on which the dwelling is situated. A home freezer is an individual piece of equipment and not part of a refrigeration unit such as the freezer in a refrigerator.

Code Classification 0 No

1 Yes

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CONGÉLATEUR DOMESTIQUE

Description

Cette variable indique si le ménage a un congélateur dans le logement ou dans les limites de la propriété (possédé ou loué) où est situé le logement. Un congélateur domestique est une pièce d'équipement particulière et ne fait pas partie d'une unité de réfrigération comme le compartiment de congélation du réfrigérateur.

Code Classification

0 Non

1 Oui

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

AUTOMATIC DISHWASHER

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996)

SELON LE REVENU DE 1995

LAVE-VAISSELLE AUTOMATIQUE

Description

This variable tells whether or not the household has an automatic dishwasher operated with a motor and controlled by cycles.

Description

Cette variable indique si le ménage a un lave-vaisselle automatique à moteur et à cycles.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

<u>Code</u>	Classification	<u>Code</u>	Classification
0	None	0	Aucun
1	Built-in model	1	Encastré
2	Portable model	2	Mobile

Source

HFE Schedule.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

WASHING MACHINE

Description

This variable describes the type of machine which this household uses to wash clothes and which is located either inside this dwelling or is for the exclusive use of members of this household. Machines, coin operated or not, located outside the dwelling and shared with other households are not included. If there is more than one washing machine in the household, the one that is used most is coded.

An automatic washer is fully automatic with wash and rinse cycles. Fully automatic apartment size washers are included here.

An electric wringer washer consists of a tub with an agitator to wash the clothes and an attached wringer.

All electric washers excluded from the above categories (such as spin-dry non-automatic washers and twin-tub spinner washers) are coded "other electric washer".

Code Classification

- 0 No electric washing machine
- 1 Automatic washer
- 2 Electric wringer washer
- 3 Other electric washer

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

MACHINE À LAVER

Description

Cette variable décrit le genre de machine qu'utilise le ménage pour laver son linge et qui se trouve dans le logement ou qui est destinée à l'usage exclusif des membres du ménage. Les machines, payantes ou non, situées à l'extérieur du logement et partagées avec d'autres ménages ne sont pas comprises. Si le ménage dispose de plus d'une machine à laver, la variable porte sur celle qui sert le plus.

Une machine à laver automatique exécute automatiquement tous les cycles du lavage et de rinçage. Les machines à laver portatives et entièrement automatiques entrent dans cette catégorie.

Une machine à laver électrique avec tordeur est une machine munie d'une cuve avec agitateur pour laver le linge et d'un tordeur.

Toutes les machines à laver électriques n'entrant pas dans les catégories énumérées plus haut (les laveuses-essoreuses non-automatiques et les laveuses-essoreuses jumelées, par exemple) sont codées "autre machine à laver électrique".

Code Classification

- 0 Aucune machine à laver électrique
- 1 Machine à laver automatique
- 2 Machine à laver électrique avec tordeur
- 3 Autre machine à laver électrique

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

CLOTHES DRYER

Description

This variable describes the type of clothes dryer in this dwelling which is for the exclusive use of the members of the household. Machines located outside this dwelling and which are jointly used with other households are not included.

<u>Code</u> <u>Classification</u>

- 0 No clothes dryer
- 1 Electric dryer
- 2 Gas dryer

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SÉCHEUSE

Description

Cette variable décrit le genre de sécheuse qui est dans le logement ou qui est réservée à l'usage exclusif des membres de ce ménage. Les machines situées à l'extérieur de ce logement et qui sont partagées avec d'autres ménages ne sont pas comprises.

<u>Code</u> <u>Classification</u>

- Pas de sécheuse
 Sécheuse électrique
 Sécheuse à gaz
- Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NUMBER OF RADIOS

Description

This variable gives the number of radios owned and presently in use by members of the household except those permanently installed in cars. Radios in combination units with record players, televisions or tape recorders are included.

<u>Code</u> <u>Classification</u>

0-8 Actual number9 Nine or more

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE DE RADIOS

Description

Cette variable donne le nombre de radios possédées et utilisées actuellement par les membres du ménage, sauf celles qui sont installées dans les automobiles. Les radios combinées avec des tourne-disques, des téléviseurs ou des magnétophones sont prises en compte.

Code Classification

0-8 Nombre réel9 Neuf ou plus

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TOTAL NUMBER OF TELEVISION SETS/COLOUR TV SETS/BLACK AND WHITE TV SETS

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE TOTAL DE TÉLÉVISEURS/TÉLÉCOULEURS/ TÉLÉVISEURS EN NOIR ET BLANC

Description

These three variables give the number of colour and black and white televisions owned or leased for the use of this household.

Description

Ces trois variables donnent le nombre de téléviseurs noir et blanc et télécouleurs possédés ou loués et utilisés par ce ménage.

TOTAL T.V. SETS

<u>Code</u>	Classification
0-4 5	Actual number Five or more

TOTAL DES TÉLÉVISEURS

<u>Code</u>	<u>Classification</u>
0-4	Nombre réel
5	Cinq ou plus

COLOUR T.V. SETS

<u>Code</u>	Classification
0-4 5	Actual number Four or more

TÉLÉCOULEURS

Code

0-4	Nombre réel
5	Quatre ou plus

Classification

TÉLÉVISEURS EN NOIR ET BLANC

BLACK AND WHITE T.V. SETS

<u>Code</u>	Classification	<u>Code</u>	Classification
0-2	Actual number Three or more	0-2	Nombre réel
3		3	Trois ou plus

Source

HFE Schedule.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NUMBER OF VIDEO CASSETTE RECORDERS (VCR)

NOMBRE DE MAGNÉTOSCOPES

Description

This variable indicates the number of video cassette recorders (VCRs) the household owns. These are units which play video cassettes when attached to a television or monitor. They must be able to record and play television broadcasts. Includes both BETA and VHS equipment. Excluded are video disc units which can play only pre-recorded discs.

Description

Cette variable indique le nombre de magnétoscopes possédés par le ménage. Un magnétoscope est un appareil qui peut être raccordé à un téléviseur ou à un moniteur pour faire jouer des cassettes vidéo. Il doit pouvoir servir à enregistrer et à reproduire des émissions de télévision. Les appareils de type BETA et VHS à reproduire des émissions de télévisions sont inclus. Ne comprend pas les appareils à disques vidéo qui ne peuvent faire jouer que des disques pré-enregistrés.

Code	Classification	<u>Code</u>	Classification
0-2	Actual number	0-2	Nombre réel
3	Three or more	3	Trois ou plus

Source

HFE Schedule.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

CABLE TELEVISION

Description

This variable indicates if the dwelling is hooked-up for cable television service, whether or not it is used. Cable television provides subscribers with additional television channels which are normally outside the local reception area of domestic television sets. This service is paid for on a yearly/monthly basis by subscribing householders or landlords who include this service as part of the rental agreement.

Code Classification 0 No 1 Yes

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

TÉLÉDISTRIBUTION (CÂBLE)

Description

Cette variable indique si le logement est relié à un service de câblodistribution, qu'on s'en serve ou non. Le service en cause permet aux abonnés de capter des canaux de télévision supplémentaires qui sont habituellement à l'extérieur de la zone de réception locale des appareils domestiques. Les frais en sont payés mensuellement ou annuellement par les ménages abonnés ou par les propriétaires d'immeubles qui englobent ce service dans le loyer.

<u>Code</u>	<u>Classification</u>
0	Non
1	Oui

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

COMPACT DISC (CD) PLAYER

Description

This variable indicates whether or not the household owns a compact disc (CD) player. A compact disc player is included if it is a separate unit, part of a component or built in (as in a receiver/cassette recorder/compact disc combination unit). Compact disc players play digitally encoded audio discs about 5 inches in diameter. Video disc machines which only play digitally encoded video discs are **not** included here.

Code Classification

0 No 1 Yes

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

LECTEUR DE DISQUE COMPACT

Description

Cette variable indique si le ménage possède un lecteur de disque compact qui peut être un appareil séparé, un élément d'une chaîne stéréo ou un appareil intégré à un meuble (comme un appareil combiné récepteur/magnétocassette, disque compact). Cette variable accepte des disques audio, codés numériquement, de cinq pouces de diamètre. Les lecteurs de disques vidéo acceptent seulement des disques vidéo codés numériquement lesquels **ne sont pas** inclus dans cette variable.

Code Classification

0 Non

1 Oui

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

CASSETTE PLAYER OR TAPE RECORDER

Description

This variable indicates the presence of all types of machines designed to reproduce and/or to record sound. These may be individual machines, separate pieces of stereo equipment or installed in combination with a radio and/or television. It excludes tape machines permanently installed in automobiles.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

MAGNÉTOCASSETTE OU MAGNÉTOPHONE

Description

Cette variable indique la présence de tous les appareils conçus pour reproduire et (ou) enregistrer le son. Il peut s'agir d'un appareil unique, d'un élément d'une chaîne stéréo ou d'un appareil intégré à une radio ou à un téléviseur. Cette variable n'inclut pas les magnétoscopes installés en permanence dans les automobiles.

<u>Code</u>	<u>Classification</u>	<u>Code</u>	Classification
	No Yes		Non Oui

Source Source

HFE Schedule. Questionnaire sur l'EÉM.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

CAMCORDER

Description

This variable indicates whether or not the household owns a camcorder. A camcorder is used for video recording into tape cassettes. The information can be played back immediately with a VCR or on the machine itself. Camcorders are like hand-held movie cameras except that they use video cassettes instead of film.

<u>Code</u>	Classification
0	No
1	Yes

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CAMÉSCOPE

Description

Cette variable indique si le ménage est propriétaire d'un caméscope. Un caméscope est un appareil servant à enregistrer des vidéos sur des cassettes. Au moyen d'un magnétoscope ou du caméscope lui-même, la scène peut être repassée immédiatement après son enregistrement. Un caméscope est comme une ciné-caméra manuelle, qui accepte des cassettes vidéo au lieu d'une pellicule.

<u>Code</u>	Classification
0	Non
1	Oui

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HOME COMPUTER

Description

A home computer must have a keyboard (i.e. be user-programmable) and be located in the dwelling. The system may include its own display screen or utilize the picture tube of the family TV set. Those systems which can only be used to play games or are used exclusively for business purposes are not included. Programmable hand calculators, Nintendo machines, etc. are also excluded.

Code Classification 0 No 1 Yes

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

ORDINATEUR DOMESTIQUE

Description

Cette variable indique qu'un ordinateur domestique doit être muni d'un clavier (c.-à-d. être programmable par l'utilisateur) et se trouver dans le logement. Le système peut comprendre un écran de visualisation ou être raccordé au téléviseur familial. Les systèmes qui sont uniquement utilisés pour des jeux électroniques ou qui servent exclusivement à des fins commerciales ne sont pas inclus. Les calculatrices de poches programmables, les nintendos, etc. sont aussi exclus.

<u>Code</u>	Classification
0	Non
1	Oui

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

MODEM

Description

This variable indicates whether the home computer is equipped with a modem. A modem is a communication device for microcomputers that translates the computer's electronic signals into electronic signals that can travel over a telephone line. A modem at the other end of the line then translates the signals for the receiving computer. A modem may be located inside a microcomputer's system cabinet. It may also be a separate unit (external).

Code Classification

- 0 No
- 1 Yes
- 2 Not applicable (No computer)

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

MODEM

Description

Cette variable indique si l'ordinateur domestique est muni d'un modem. Un modem est un dispositif de communication pour micro-ordinateur qui convertit les signaux électroniques de l'ordinateur en signaux électroniques pouvant être transmis par téléphone. Un modem à l'autre bout de la ligne téléphonique reçoit puis traduit les signaux pour l'ordinateur récepteur. Un modem peut être intégré au module de l'ordinateur ou constituer une unité distincte (externe).

Code Classification

- 0 Non
- 1 Oui
- 2 Sans objet (Pas d'ordinateur)

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

INTERNET

Description

This variable indicates whether or not the respondent accesses the internet via the computer in the house. It includes cases where a home computer is used to link to a business computer located outside the dwelling for access to the Internet. Excluded are cases where the internet is entered directly through a computer located outside the dwelling.

Code Classification

- 0 No
- 1 Yes
- 2 Not applicable (No modem)

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

INTERNET

Description

Cette variable indique si le répondant a accès ou pas à l'Internet par l'entremise de l'ordinateur à la maison. Elle comprend les cas où un ordinateur personnel est utilisé pour se relier à un ordinateur d'affaires situé à l'extérieur du logement, pour avoir accès à l'Internet. Les cas où l'accès à l'Internet est assuré directement par un ordinateur situé à l'extérieur du logement sont exclus.

Code Classification

- 0 Non
- 1 Ou
- 2 Sans objet (Pas de modem)

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995),

FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NUMBER OF TELEPHONES

NOMBRE DE TÉLÉPHONES

Description

This variable gives the number of telephones, including extensions (not jacks), in the dwelling.

Description

Cette variable donne le nombre d'appareils téléphoniques, y compris les postes supplémentaires (pas les prises), dans le logement.

<u>Code</u>	Classification	<u>Code</u>	Classification
0-5	Actual number	0-5	Nombre réel
6	Six or more	6	Six ou plus

Source

HFE Schedule.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NUMBER OF TELEPHONE NUMBERS

This variable gives the number of different telephone numbers (lines), including business lines (not extension telephones), in the dwelling.

Code Classification

Description

- 0 Not applicable (No telephone)
- 1-2 Actual Number
- 3 Three or more

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE DE NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Description

Cette variable donne le nombre de numéros de téléphone différents (lignes téléphoniques), y compris les lignes téléphoniques d'affaires (non les téléphones supplémentaires), dans le logement.

Code Classification

- O Sans objet (Pas de téléphone)
- 1-2 Nombre réel
- 3 Trois ou plus

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TELEPHONEACCESSTOMAKE/RECEIVEEMERGENCY CALLS

Description

This variable refers to respondents who said they did not have a phone. It includes cellular telephones. Excluded are other telephone-like communication devices such as shortwave radios and access to a telephone while at work.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

ACCÈS À UN TÉLÉPHONE POUR FAIRE/RECEVOIR DES APPELS D'URGENCE

Description

Cette variable porte sur les répondants qui ont déclaré ne pas avoir de téléphone. Cette variable comprend les téléphones cellulaires. On ne compte pas les autres appareils de communication qui ressemblent à des téléphones, comme les radios à ondes courtes, ni des téléphones utilisés au travail.

<u>Code</u>	<u>Classification</u>	<u>Code</u>	<u>Classification</u>
0	Not applicable (# of phones > 0)	0	Sans objet (# de téléphone > 0)
1	Yes, has access	1	Oui, a accès
2	No, does not have access	2	Non, n'a pas accès

Source Source

HFE Schedule. Questionnaire sur l'EÉM.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TELEPHONE SERVICE TERMINATED

Description

This variable measures the changing demand for telephone services, excluding the "normal" terminations from moving residences.

Termination includes:

- C households which had two or more phone numbers in January 1996, but have since cancelled one of the numbers.
- phone numbers that have been disconnected by the telephone company as a result of non-payment of bills.
- C households that disconnected a telephone line because of moving, but were without new telephone service for over one month.

Termination excludes:

- C households that disconnected a telephone line because of moving, but were without new telephone service for less than one month.
- C cancelling a phone service such as "call waiting," or "call display."
- C households that cancelled a cellular phone rental
- disruption of telephone service because of a storm. In this case the lines are usually down for only a few hours.

<u>Code</u> <u>Classification</u>

- 1 Yes, service terminated
- 2 No. service not terminated

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SERVICE TÉLÉPHONIQUE INTERROMPU

Description

Cette variable mesure les changements dans la demande de services téléphoniques, à l'exception des mises hors services «normales» lors d'un déménagement.

Service interrompu comprend:

- C les ménages qui avaient deux numéros de téléphone ou plus en janvier 1996, mais qui, depuis ce temps, ont mis fin au service à l'un de ces numéros.
- C les numéros de téléphone qui ont été mis hors service par la compagnie de téléphone à cause du non-paiement d'un compte.
- C les ménages qui ont mis fin à un service téléphonique en raison d'un déménagement et qui ont été sans service téléphonique pendant plus d'un mois.

Service interrompu ne comprend pas:

- C les ménages qui ont mis fin à un service téléphonique en raison d'un déménagement et qui ont été sans service téléphonique pendant moins d'un mois.
- C l'annulation d'un service téléphonique tel que «Appel en attente» ou «Afficheur».
- C les ménages qui ont mis fin à la location d'un téléphone cellulaire.
- C le dérangement d'un service téléphonique causé par une tempête. Dans de tels cas, les pannes de service ne durent habituellement que quelques heures.

Code Classification

- 1 Oui, service interrompu
- 2 Non, service non interrompu

Source

Description

"1".

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

REASON FOR TELEPHONE TERMINATION

This variable describes the possible reasons for cancelling

a telephone number where code for the preceding item is

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

RAISON POUR L'INTERRUPTION D'UN SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Description

Cette variable décrit des raisons possibles de la mise hors service d'un numéro de téléphone lorsque le code du poste précédent est "1".

<u>Code</u>	Classification	<u>Code</u>	Classification
0	Not applicable	0	Sans objet
1	Too expensive	1	Trop cher
2	Moved	2	Déménagé
3	Don't need / other	3	N'a plus besoin / autre

Source Source

HFE Schedule. Questionnaire sur l'EÉM.

C-83

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995 MICRODATA FILE - 1995 INCOME **HOUSEHOLD INCOME (1995), ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) SELON LE REVENU DE 1995** REASON FOR NO TELEPHONE SERVICE RAISON POUR NE PAS BÉNÉFICIER DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE Description **Description** This variable indicates why the household did not have a Cette variable indique pourquoi le ménage n'avait pas de telephone. The categories were created by grouping similar téléphone. Les catégories ont été établies en groupant les comments made by respondents. commentaires des répondants. Code Classification Code Classification 0 0 Sans objet Not applicable Too expensive Trop cher 1 1 Déménagé 2 Moved 2 3 Other 3 Autre

Source Source

HFE Schedule. Questionnaire sur l'EÉM.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

CELLULAR TELEPHONE

Description

This variable indicates whether or not the household owns a cellular (cell) telphone. A cell phone is one which can be used at significant distances from the home, such as the car, at school, etc. Cordless phones are excluded, as are cell phones provided by employers.

Code ClassificationNo

1 Yes

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

TÉLÉPHONE CELLULAIRE

Description

Cette variable indique si le ménage possède un téléphone cellulaire ou non. Un téléphone cellulaire fonctionne à très grande distance de la maison, tel que dans l'auto, à l'école, etc. Les téléphones sans fil sont exclus, de même que les téléphones cellulaires fournies par l'employeur.

<u>Code</u>	<u>Classification</u>
0	Non

Oui

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NUMBER OF SMOKE DETECTORS

Description

Smoke detectors are designed to sound an alarm when smoke reveals the presence of fire. It includes only smoke detectors located inside the dwelling. It does not include those detectors installed in hallways of apartment buildings or row houses.

<u>Code</u>	Classification
0-4	Actual number
5	Five or more

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE DE DÉTECTEURS DE FUMÉE

Description

Les détecteurs de fumée sont des appareils qui déclenchent un signal d'alarme dès qu'ils décèlent la présence de fumée. Seulement les détecteurs de fumée à l'intérieur du logement sont comptés. Ne comptez pas les détecteurs qui se trouvent dans les passages des immeubles d'appartements ou des maisons en rangée.

<u>Code</u>	Classification
0-4	Nombre réel
5	Cinq ou plus

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NUMBER OF PORTABLE FIRE EXTINGUISHERS

Description

Portable fire extinguishers are devices containing chemicals that can be sprayed on a fire to put it out. Only fire extinguishers located inside the dwelling are included.

It does not include extinguishers located in hallways of apartment or row houses or fire extinguishers stored in the garage or in a car.

CodeClassification0-3Actual number4Four or more

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE D'EXTINCTEURS PORTATIFS D'INCENDIE

Description

Les extincteurs portatifs d'incendie sont des appareils contenant une substance chimique capable d'éteindre un foyer d'incendie. Seulement des extincteurs situés à l'intérieur du logement sont comptés.

Les extincteurs qui se trouvent dans les passages des immeubles d'appartements ou des maisons en rangée ne doivent pas être inclus. Sont également exclus les extincteurs qui sont rangés dans le garage ou une automobile.

<u>Code</u>	Classification
0-3	Nombre réel
4	Quatre ou plus

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NUMBER OF OWNED AUTOMOBILES

Description

This variable gives the number of automobiles owned by members of the household excluding those leased or those used for business purposes. Cars owned or leased by a company, vans, recreational 4 X 4 trucks, dune buggies, panel and other trucks are excluded. Station wagons are included. The vehicles must have a current licence and be in working order.

Code Classification 0-3 Actual number 4 Four or more

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE D'AUTOMOBILES POSSÉDÉES

Description

Cette variable donne le nombre d'automobiles possédées par les membres du ménage à l'exception de celles qui sont louées ou celles qui servent uniquement à des fins commerciales. Il ne faut pas compterles voitures louées ou possédées par une entreprise, les fourgonnettes, les camionnettes récréatives à quatre roues motrices, les "dune buggies", les camionnettes et les autres camions. Les familiales sont incluses. Ces automobiles doivent avoir une plaque valide et être en état de fonctionner.

<u>Code</u>	Classification
0-3	Nombre réel
4	Quatre ou plus

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NUMBER OF OWNED VANS OR TRUCKS

Description

This variable is similar to the previous variable but refers to vans, minivans, jeeps, panel and other trucks which are used primarily as passenger vehicles and **not** for business purposes. These vehicles must have a current licence and be in working order.

<u>Code</u>	<u>Classification</u>
0-3	Actual number
4	Four or more

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

NOMBRE DE FOURGONNETTES OU DE CAMIONS POSSÉDÉS

Description

Cette variable est semblable à la variable précédente mais s'applique aux fourgonnettes, mini-fourgonnettes, jeeps, camionnettes et autre camions qui sont principalement utilisés pour transporter des passagers et qui **ne servent pas** à des fins commerciales. Ces véhicules doivent avoir une plaque valide et être en état de fonctionner.

<u>Code</u>	<u>Classification</u>
0-3	Nombre réel
4	Quatre ou plus

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

NEED FOR DWELLING REPAIRS

Description

This variable indicates the respondent's evaluation of the repairs the dwelling needs to restore it to its original condition. Desirable remodelling, additions, conversions, or energy improvements which would upgrade the dwelling over and above its original condition are not included.

Major repairs include serious deficiencies in the structural condition of the dwelling, as well as the plumbing, electrical and heating systems. Examples include corroded pipes, damaged electrical wiring, sagging floors, bulging walls, damp walls and ceilings, crumbling foundation, etc.

Minor repairs include deficiencies in the surface or covering materials of the dwelling and less serious deficiencies in the plumbing, electrical and heating systems. Examples include small cracks in interior walls and ceilings, broken light fixtures and switches, cracked or broken panes, leaking sinks, missing shingles or siding, peeling paint, etc.

Regular maintenance includes painting, fixing leaking faucets, clogged gutters or eaves troughs, etc.

Code Classification

- 1 Major repairs
- 2 Minor repairs
- 3 Regular maintenance only

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

BESOIN DE RÉPARATIONS POUR CE LOGEMENT

Description

Cette variable indique l'importance, selon le répondant, des réparations nécessaires pour remettre le logement dans son état original. Les travaux de rénovation, les ajouts, les transformations ou les travaux d'amélioration en vue d'économiser l'énergie qui amélioreraient l'état original du logement ne sont pas inclus.

Les **réparations majeures** se rapportent à des défauts graves dans la structure du logement, ainsi que dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Cela comprend, par exemple, les tuyaux corrodés, les fils électriques endommagés, les planchers affaissés, les murs renflés, et les plafonds humides, les fondations qui s'effritent, etc.

Les **réparations mineures** se rapportent à des défauts dans la surface ou le revêtement du logement, et des défauts moins graves dans la plomberie, le système électrique et le système de chauffage. Cela comprend, par exemple, les petites fissures dans les murs intérieurs et les plafonds, les appareils d'éclairage et interrupteurs brisés, les carreaux de fenêtre brisés ou fêlés, les éviers qui fuient, les bardeaux ou partie du revêtement extérieur manquants, la peinture écaillée, etc.

L'entretien régulier comprend, par exemple, la peinture, la réparation des robinets qui fuient, le nettoyage des gouttières obstruées, des avant-toits, etc.

Code Classification

- 1 Réparations majeures
- 2 Réparations mineures
- 3 Entretien régulier seulement

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

YEAR HOUSEHOLD HEAD MOVED INTO DWELLING

Description

This item refers to the year the head of the household moved into the dwelling. The date of the actual move and not the date which the accommodation was acquired either through purchase or a lease arrangement was to be considered. Thus, if the head of the household bought a house in October 1984 but did not move until March 1985, 1985 would be marked.

If the head of the household moved from the upper floor to the first floor unit of a duplex, this was considered to be a move. If the head of the household moved into his/her relative's house (e.g. at the time of marriage, etc.) and is now the head, this was also considered a move.

In cases where the dwelling was converted from single to multiple units this was **not** considered a "move", as the head of the household was still occupying a part of it.

Exceptions:

In families where the spouse moved in on different dates, the **earliest** move determined the applicable category for this item. For example: Mary K. moved into an apartment in July 1984. Her husband, Major Jack K., moved during September 1985 after completing his latest tour of duty in Cyprus. In this case, 1984 would be coded.

Code Classification

00-94 Actual year (Last two digits 19XX)

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

ANNÉE OÙ LE CHEF DE MÉNAGE A EMMÉNAGÉ

Description

Ce poste indique l'année où le chef de ménage a emménagé dans le logement. Ce poste tient compte de la date des données auxquelles le chef de ménage a emménagé dans le logement et non de la date à laquelle le logement a été acheté ou loué. Ainsi, si le chef a acheté une maison en octobre 1984, mais n'y a emménagé qu'en mars 1985, 1985 sera codée.

Si le chef de ménage a quitté le logement de l'étage supérieur d'un duplex et a emménagé dans celui du rez-de-chaussée, il s'agit d'un emménagement. Si le chef de ménage a emménagé chez un membre de sa parenté (par ex., au moment de son mariage, etc.) et est devenu le chef par la suite, il s'agit d'un emménagement.

Dans les cas où un logement individuel a été transformé en plusieurs logements, il **n'est pas** question "d'emménagement", car le chef occupe encore une partie du logement.

Exceptions:

Dans les familles où la conjointe a emménagé à des dates différentes, le **premier** emménagement détermine la catégorie de ce poste. Par exemple: Marie K. a emménagé dans l'appartement en juillet 1984. Son mari le major Jacques K., qui est le chef de ménage, a emménagé en septembre 1985, à son retour de Chypre où il était en poste. Dans ce cas, 1984 doit être codée.

Code Classification

00-94 Année en cours (Les deux derniers chiffres 19XX)

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TENURE OF PREVIOUS DWELLING (HOUSEHOLD HEAD)

Description

This variable was to be coded "owned" or "rented" only if the household head owned or rented the previous dwelling. If another household member was the owner or renter, "did not maintain own dwelling" was to be coded. This latter category, therefore, was intended to identify new, recently formed households. Examples which fall into this category include situations such as: head lived before with parents and/or with more distant relatives who owned or rented the dwelling; head lived as a roomer in a boarding house, or in a collective or a communal residence (army barracks, lumber camp, university residence) or as a resident of any type of institution.

A dwelling may have been **rented** even though no cash was paid. For example, the janitor of an apartment building whose apartment is supplied as part of his salary is considered to be renting the dwelling.

Code Classification

- 1 Owned
- 2 Rented
- 3 Did not maintain own dwelling
- 8 Not applicable (moved before 1989)

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT PRÉCÉDENT (CHEF DU MÉNAGE)

Description

Cette variable devait être codée "possédé" ou "loué" seulement si le chef possédait ou louait le logement précédent. Si un autre membre du ménage était propriétaire ou locataire, la troisième catégorie était codée "n'avait pas son propre logement". L'intention de cette dernière catégorie était d'identifier la formation de nouveaux ménages. Cette catégorie comprend, par exemple, les cas où le chef et/ou sa conjointe habitait(aient) auparavant chez ses parents ou d'autres membres apparentés qui possédaient ou louaient le logement, ou encore les cas où le chef vivait dans une maison de pension, un logement collectif (caserne, camp de bûcherons, résidence d'université ou une institution quelconque).

Un logement peut avoir été **loué** même siaucun montant n'a été versé. Par exemple, le concierge d'un immeuble d'appartements à qui l'on fournissait un logement en tant que partie de son salaire est considéré comme ayant loué ce logement.

Code Classification

- 1 Possédé
- 2 Loué
- 3 N'avait pas son propre logement
- 8 Sans objet (emménagé avant 1989)

Source

Questionnaire de l'EÉM.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

TENURE OF PREVIOUS DWELLING (SPOUSE)

Description

This variable was to be coded "owned" or "rented" only if the spouse owned or rented the previous dwelling. If another household member was the owner or renter, "did not maintain" was to be coded. This latter category, therefore, was intended to identify new, recently formed households. Examples which fall into this category include situations such as: spouse lived before with parents and/or with more distant relatives who owned or rented the dwelling; spouse lived as a roomer in a boarding house, or in a collective or a communal residence (army barracks, lumber camp, university residence) or as a resident of any type of institution.

A dwelling may have been **rented** even though no cash was paid. For example, the janitor of an apartment building whose apartment is supplied as part of his salary is considered to be renting the dwelling.

Code Classification

- 1 Owned
- 2 Rented
- 3 Did not maintain own dwelling
- 4 Not applicable (no spouse)*
- 8 Not applicable (moved before 1989)
- * The presence or absence of a spouse is based on the Economic Family Characteristics of the family.

Source

HFE Schedule.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT PRÉCÉDENT (CONJOINTE)

Description

Cette variable devait être codée "possédé" ou "loué" seulement si la conjointe du chef louait le logement précédent. Si un autre membre du ménage était propriétaire ou locataire, la troisième catégorie était codée "n'avait pas son propre logement". L'intention de cette dernière catégorie était d'identifier la formation de nouveaux ménages. Cette catégorie comprend, par exemple, les cas où le chef et/ou sa conjointe habitait(aient) auparavant chez ses parents ou d'autres membres apparentés qui possédaient ou louaient le logement, ou encore les cas où le chef vivait dans une maison de pension, un logement collectif (caserne, camp de bûcherons, résidence d'université ou une institution quelconque).

Un logement peut avoir été **loué** même siaucun montant n'a été versé. Par exemple, le concierge d'un immeuble d'appartements à qui l'on fournissait un logement en tant que partie de son salaire est considéré comme ayant loué ce logement.

Code Classification

- 1 Possédé
- 2 Loué
- 3 N'avait pas son propre logement
- 4 Sans objet (pas de conjointe)*
- 8 Sans objet (emménagé avant 1989)
- * La présence ou absence de l'épouse est basée sur les caractéristiques de la famille économique.

Source

Questionnaire sur l'EÉM.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HOUSEHOLD HEAD: DEFINITION

Description

A household is a person or group of persons occupying a dwelling unit. The head of the household is always the head of the primary economic family. In single unit households consisting of a married couple with or without children the husband is the head; for single-parent families with unmarried children the parent is the head; for single-parent families with married children, the member who is mainly responsible for the maintenance of the family becomes the head and in families where relationships are other than husband-wife or parent-child the eldest in the family is usually considered the head. An unattached individual living alone in a dwelling is the head of his/her own household. In multi-unit households, the head of the primary economic family becomes the head of the household (as opposed to the heads of units who are rooming, sharing the dwelling or residing there as employees-domestics).

Source

Household Record Docket 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF DE MÉNAGE: DÉFINITION

Description

Un ménage est constitué par une ou plusieurs personnes qui occupent un logement. Le chef du ménage est toujours le chef de la famille économique principale. Dans un ménage individuel, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans enfants, le mari est le chef; si c'est une famille monoparentale avec des enfants non mariés le père ou la mère est le chef; si c'est une famille monoparentale avec des enfants mariés, le principale responsable de l'entretien de la famille devient le chef de ménage; et, dans les familles où les relations sont autres que époux-épouse ou parent-enfants, on considère habituellement l'aîné de la famille comme chef. personne qui vit seule dans un logement en est le chef. Dans les ménages multiples, le chef de ménage est le chef de la famille économique **principale** (par opposition aux chambreurs, aux compagnons d'appartement et aux employés ou domestiques).

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE:

PERSONAL CHARACTERISTICS

Description

The following characteristics are determined at the time the individual enters the Labour Force Survey (December of the reference year to March of the survey year).

The interviewers are instructed not to update "Age" if the respondent's birthday falls within the six month period he/she is in the LabourForce Survey. Other characteristics may be updated if the interviewer detects a change of status.

HEAD: MARITAL STATUS

Code Classification

- 1 Single (never married)
- 2 Married or living common law
- 3 Other

HEAD/SPOUSE: AGE

<u>Code</u>	<u>Classification</u>
15-79	Actual age
80	80 years of age and over

HEAD: SEX

<u>Code</u>	Classification
1	Molo

2 Female

Source

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE: CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES

Description

Les caractéristiques suivantes de l'enquêté sont établies au moment de son entrée dans l'Enquête sur la population active (décembre de l'année de référence à mars de l'année de l'enquête).

On prescrit aux interviewers de ne pas mettre à jour les données sur l'âge si la date de naissance du répondant tombe dans la période de six mois durant laquelle il fait l'objet de l'Enquête sur la population active. L'interviewer peut mettre à jour d'autres caractéristiques s'il décèle un changement de situation.

CHEF: ÉTAT MATRIMONIAL

Code Classification

- 1 Célibataire (jamais marié(e))
- 2 Marié(e) ou vivant en concubinage
- 3 Autre

CHEF/CONJOINTE: ÂGE

<u>Code</u>	Classification
15-79	Âge réel
80	80 ans et plus

CHEF: SEXE

<u>Code</u>	Classification
1	Masculin
2	Féminin

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE: DETAILED EDUCATION LEVEL

Description

This variable gives the detail on level of educational attainment as collected on the LFS Household Record Docket, Form 03. The first digit indicates the highest level of primary and secondary education attained. The second digit indicates the type of postsecondary education received.

Beginning with the 1989 income data year, SCF has adopted a new set of questions introduced by the Labour Force Survey to determine the educational attainment of Previously, the data on primary and respondents. secondary education reflected the number of years of primary and secondary education completed. Now, the information is collected on the *highest grade of elementary* or high school completed. Postsecondary education questions were previously limited to education which normally requires high school graduation. With the new questions, any education that could be counted towards a degree, certificate or diploma from an educational institution is taken as post-secondary. As a result, more persons are counted in the postsecondary education category (e.g. trades programs through apprenticeship. vocational schools or private trade schools do not always require high school graduation).

Generally, the revised education codes result in fewer people falling in the categories of primary and secondary education than before due to the removal of the high school graduation prerequisite to postsecondary education. The conceptual change of years of schooling to highest grade also contributes to distributional changes. Finally, only people with at least a bachelor degree are now included in "university degree", lowering the number of persons in that category.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE: NIVEAU D'INSTRUCTION DÉTAILLÉ

Description

Cette variable fournit les renseignements sur le niveau d'instruction obtenu recueilli sur le dossier du ménage de l'EPA, formule 03. Le premier chiffre indique le plus haut niveau d'instruction primaire et secondaire obtenu. Le deuxième chiffre indique le genre d'instruction postsecondaire reçue.

L'enquête sur les finances des consommateurs a adopté, avec les données du revenu de 1989, de nouvelles questions adoptées par l'enquête sur la population active pour déterminer le niveau d'instruction des personnes interrogées. Auparavant, l'information sur l'instruction de niveau primaire et secondaire reflétait le nombre d'années d'études primaires et secondaires achevées. Maintenant, les données recueillies portent sur le plus haut niveau d'études primaires ou secondaires achevées. Les questions utilisées précédemment limitaient le postsecondaire aux études exigeant normalement un diplôme d'études secondaires. Maintenant, il suffit que la formation puisse compter pour l'obtention d'un certificat ou diplôme d'un établissement d'enseignement. Cette modification entrainera une augmentation du nombre de personnes dans cette catégorie (à titre d'exemple, notons que certaines périodes d'apprentissage ou cours de formation offerts par des écoles de métiers et autres n'exigent pas de diplôme d'études secondaires).

De façon générale, on retrouvera moins de personnes dans les catégories de niveau primaire et secondaire, en raison de l'élimination du diplôme d'études secondaires comme prérequis au niveau postsecondaire. L'adoption du concept de plus haut niveau d'études en remplacement de celui de nombre d'années d'études contribue aussi à modifier la distribution. Finalement, seules les personnes détenant au minimum un baccalauréat seront comptées dans la catégorie "grade universitaire", abaissant ainsi le nombre total de personnes dans cette catégorie.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE: DETAILED EDUCATION LEVEL - [Concluded]

1st position

<u>Code</u>	Classification	<u>Code</u>	Classification
0	Grade 8 or lower	0	8 ^e année ou moins
1	Grade 9 - 10	1	9 ^e - 10 ^e années
2	Grade 11 - 13, did not graduate	2	11e - 13e années, n'a pas obtenu un diplôme d'études secondaires
3	Grade 11 - 13, graduated	3	11 ^e - 13 ^e années, a obtenu un diplôme d'études secondaires

2nd position

Code Classification

- 0 No other education
- 1 Some postsecondary education, no degree, certificate or diploma
- 2 Trades certificate or diploma from a vocational school or apprenticeship training
- 3 Non-university certificate or diploma from a community college, CEGEP, school of nursing, etc.
- 4 University certificate below bachelor's level
- 5 Bachelor's degree
- 6 University degree or certificate above bachelor's level

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE: NIVEAU D'INSTRUCTION DÉTAILLÉ - [fin]

1re position

0 1 2 3	8º année ou moins 9º - 10º années 11º - 13º années, n'a pas obtenu un diplôme d'études secondaires 11º - 13º années, a obtenu un diplôme d'études secondaires
2 ^e posi	ition
<u>Code</u>	Classification
0	Aucune autre étude
1	Études postsecondaires partielles, aucun diplôme
2	ou certificat d'études postsecondaires Diplôme ou certificat de métier obtenu d'une école de métiers ou à la suite d'une période

d'apprentissage

infirmières, etc.

6 Diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat

Diplôme ou certificat non universitaire obtenu d'un

collège communautaire, CÉGEP, école de sciences

Certificat universitaire inférieur au baccalauréat

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE: SUMMARY EDUCATION LEVEL

Description

This variable gives the highest level of education completed by this individual at the time of his/her entry into the Labour Force Survey (from December of the reference year to March of the survey year).

See "Detailed Education Level" for an explanation of the revised education codes introduced by LFS commencing with the 1989 income data year.

If there is no wife in the family, the entry is **0**.

Code Classification

- 1 No schooling or grade 8 or lower, no other education
- 2 Grade 9 10, no other education
- 3 Grade 11 13, did not graduate from high school, no other education
- 4 Grade 11 13, graduated from high school, no other education
- 5 Some post secondary, no degree, certificate or diploma
- 6 Postsecondary certificate or diploma (includes trades certificate)
- 7 University degree

Source

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE: NIVEAU D'INSTRUCTION SOMMAIRE

Description

Cette variable indique le plus haut niveau d'instruction atteint par l'enquêté au moment de son entrée dans l'Enquête sur la population active (de décembre de l'année de référence à mars de l'année de l'enquête).

Voir "Niveau d'instruction détaillé" pour de plus amples informations des codes d'éducation revisés présentés par l'EPA, commençant avec les données du revenu de 1989.

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 0.

Code Classification

- 1 Aucune scolarité ou 8 année ou moins, pas d'autres études
- 2 9^e 10^e années, pas d'autres études
- 3 11° 13° années, n'a pas obtenu un diplôme d'études secondaires, pas d'autres études
- 4 11^e 13^e années, a obtenu un diplôme d'études secondaires, pas d'autres études
- 5 Études postsecondaires partielles, aucun diplôme ou certificat d'études postsecondaires
- 6 Certificat ou diplôme d'études postsecondaires (incluant certificat de métier)
- 7 Diplôme universitaire

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE: ATTENDED SCHOOL IN REFERENCE WEEK

Description

This variable refers to attendance at any type of public or private educational establishment in the reference week. Only credit courses which are counted towards a degree, diploma or certificate are included. Personal interest courses are not included.

A person is considered to be attending a school, college or university if he or she received instruction during reference week or was engaged in other scholastic or academic activities such as doing research towards a degree, diploma or certificate. Employed persons receiving classroom training sponsored by their employer are considered as attending school only if the instruction is given at a public educational institution, such as a university or community college.

They are also considered to be attending school:

- 1. If the person would have been attending school except that he or she was **temporarily** ill or disabled.
- 2. If the person is enrolled in school but is on a short vacation within the school year not exceeding 30 days.
- If the person would have been attending school, but did not because of a labour dispute such as a teachers' strike.

Full-time or part-time enrollment normally depends on the number of courses in which a person is enrolled. This distinction differs from school to school.

Code Classification

- 1 Yes, enrolled as a full-time student
- 2 Yes, enrolled as a part-time student
- 3 Did not attend school in reference week

Source

Labour Force Survey Questionnaire, Form 05.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE: FRÉQUENTAIT L'ÉCOLE DURANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable porte sur la fréquentation de tout genre d'établissement d'enseignement public ou privé pendant la semaine de référence. On ne prend en compte que les cours dotés de crédits qui mènent à l'obtention d'un grade, d'un diplôme, ou d'un certificat. On ne compte pas les cours du soir d'intérêt personnel.

On considère qu'une personne fréquente une école, un collège ou une université si elle était aux études pendant la semaine de référence ou si elle exerçait d'autres activités scolaires comme de la recherche en vue de l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat. Dans le cas des salariés qui suivent un cours de formation offert par leur employeur, on considère qu'ils fréquentent une école uniquement si le cours est donné dans un établissement d'enseignement public comme une université ou un collège communautaire.

On considère également comme fréquentant l'école:

- 1. La personne aurait fréquenté l'école si elle n'avait pas été **temporairement** malade ou invalide.
- La personne est inscrite à l'école, mais elle prend de courtes vacances ne dépassant pas 30 jours pendant l'année scolaire.
- La personne aurait fréquenté l'école si elle n'en avait pas été empêchée par un conflit de travail, tel une grève des professeurs.

L'inscription à temps plein ou à temps partiel est habituellement fonction du nombre de cours auxquels une personne est inscrite. Cette distinction diffère d'une école à l'autre.

Code Classification

- 1 Oui, inscrite à temps plein
- 2 Oui, inscrite à temps partiel
- 3 N'a pas fréquenté l'école au cours de la semaine de référence

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE: TYPE OF SCHOOL ATTENDED

Description

The code in this variable indicates the type of educational institution attended during reference week.

Code Classification Primary or secondary Community college, CEGEP or Other University Did not attend school in reference week

Source

Labour Force Survey Questionnaire, Form 05.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE: GENRE D'ÉCOLE FRÉQUENTÉE

Description

Cette variable indique le genre d'établissement d'enseignement fréquenté pendant la semaine de référence.

<u>Code</u>	Classification
1	Primaire ou secondaire
2	Collège communautaire, CÉGEP ou autre établissement
3	Université
4	N'a pas fréquenté l'école au cours de la semaine de référence

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE: MOTHER TONGUE

Description

This variable gives the language which the individual first learned **and** still understands. If the person no longer understands the language first learned, the next language he/she learned which is still understood is coded.

Code Classification

- O Special Household Unit¹
- 1 English
- 2 French
- 3 Other

Records in identified CMAs have "mother tongue" recoded to ensure confidentiality as follows:

- Québec City "English" to "Other"
- All CMA's outside of Quebec province (except Ottawa) - "French" to "Other"
- Ottawa and Montréal no recode.

Source

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE: LANGUE MATERNELLE

Description

Cette variable indique la première langue que la personne a apprise **et** qu'elle comprend encore. Si la personne ne comprend plus la première langue qu'elle a apprise, le code désigne la deuxième langue apprise et encore comprise.

Code Classification

- 0 Unité de ménage spéciale¹
- 1 Anglais
- 2 Français
- 3 Autre

Les dossiers dans les RMR identifiables ont le code de langue maternelle recodé, pour protéger la confidentialité, de la façon suivante:

- La ville de Québec "anglais" à "autre"
- Tous les RMR à l'extérieur de la province du Québec (à l'exception d'Ottawa) - "Français" à "autre"
- Les villes d'Ottawa et de Montréal n'ont pas été recodé.

Source

Household units with exceptionally high incomes, large income losses from self-employment or unusual characteristics (e.g. large family size, large number of children) have the Mother Tongue codes "masked" to ensure confidentiality. Control counts given in "Estimates Obtained from Microdata File" include these records.

Les unités de ménages dont le revenu était exceptionnellement élevé, ceux qui ont déclaré des pertes considérables découlant d'un travail autonome, ou ceux présentant des caractéristiques inhabituelles (par ex., la taille de la famille ou le nombre d'enfants est très grand) ont le code de Langue maternelle "oblitéré" pour protéger la confidentialitée. Les montants de contrôle sous la rubrique "Estimations provenant du fichier de microdonnées" comprennent ces enregistrements.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE: CLASS OF WORKER, SUMMARY (CURRENT OR LAST JOB)

Description

This variable gives the class of worker of this individual during reference week. For persons who had a job in the reference week, this is the class of their current main job. For persons who were unemployed or not in the labour force in the reference week but had worked within five years prior to reference week, this is the class of their most recent position. Persons who have never worked or have not worked within five years prior to reference week are coded 4 and 5 respectively.

"Paid worker" includes any person who worked as an employee for an employer. This also includes persons who worked for themselves in an incorporated business. Starting with the 1979 file, an additional group has been included as paid workers. This group contains only the following types of workers:

- Non live-in baby sitters and persons who provide services in the parental home of the children for whom they provide care;
- (ii) Persons who do house-cleaning for a number of clients; and
- (iii) Handymen, gardeners, and persons who do "odd jobs" who are directed to their various clients by an agency (or other third party) such as the Canada Employment Centres.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE: STATUT PROFESSIONNEL, SOMMAIRE (EMPLOI ACTUEL OU DERNIER EMPLOI)

Description

Cette variable indique le statut professionnel de l'enquêté en avril de l'année de l'enquête. Dans le cas des personnes qui avaient un emploi pendant la semaine de référence, elle indique le statut relatif à leur principal emploi courant. En ce qui concerne les chômeurs et les inactifs qui ont travaillé durant les cinq dernières années elle indique le statut relatif à leur dernier emploi. Les personnes qui n'ont jamais travaillé ou qui n'ont pas travaillé durant les cinq dernières années se voient attribuer respectivement les codes 4 et 5.

La catégorie "travailleur rémunéré" comprend toute personne qui a travaillé en tant qu'employé pour un employeur. Elle comprend les personnes travaillant à leur compte dans une entreprise constituée en société. En commençant par les données de 1979, on a ajouté un autre groupe à la catégorie des travailleurs rémunérés. Ce groupe comprend seulement les genres de travailleurs suivants:

- (i) Les gardiennes d'enfants qui ne sont ni logées ni nourries par leur employeur et les personnes qui assurent des services au domicile des parents des enfants dont elles prennent soin;
- (ii) Les personnes qui font des travaux ménagers pour des clients; et
- (iii) Les hommes à tout faire, les jardiniers et les personnes qui font des petits travaux et qui sont envoyés à leur clients par une agence (ou une autre tierce partie) notamment les centres d'emploi du Canada.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE:

CLASS OF WORKER, SUMMARY (CURRENT OR LAST JOB) [Concluded]

Note

For Labour Force Survey purposes the above three types of workers are considered as self-employed. This should be taken into account when comparing SCF and LFS estimates. Both LFS and SCF consider persons as "paid workers" when they are employees of an agency providing baby-sitting, house-cleaning, or minor repairs and maintenance services as well as all persons who live on the premises of the client for whom they work.

"Self-employed" applies to individuals who work for themselves. These people may or may not have a business, farm or professional practice. Those who do could have complete ownership or a partnership in the business. However, the business must be unincorporated. If the person is in the process of buying the business while operating it, this is considered ownership.

"Unpaid family worker" includes any person who worked on a farm or in a business owned or operated by a related member of the same household. The work done must contribute to the operation of a family farm or family business.

Code Classification

- 1 Paid worker
- 2 Self-employed
- 3 Unpaid family worker
- 4 Never worked before
- 5 Last worked more than five years ago

Source

Labour Force Survey Questionnaire, Form 05.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE:

STATUT PROFESSIONNEL, SOMMAIRE (EMPLOI ACTUEL OU DERNIER EMPLOI) - [fin]

Nota

Aux fins de l'Enquête sur la population active, ces trois genres de travailleurs sont considérés comme des travailleurs autonomes. Il faut en tenir compte lorsqu'on compare les estimations de l'EFC à celles de l'EPA. Les personnes qui travaillent pour une agence fournissant des services de gardiennes d'enfants, de femmes de ménage ou de petites réparations ou d'entretien sont inclues dans la catégorie des travailleurs rémunérés de même que les personnes qui logent au domicile de leur employeur.

Le terme "autonome" s'applique aux personnes qui travaillent à leur compte. Ces personnes peuvent ou non posséder une entreprise ou une ferme ou exercer une profession libérale. Il peut s'agir d'une propriété totale, d'une société en nom collectif ou d'une entreprise constituée en corporation dans laquelle l'enquêté est actionnaire majoritaire. Si la personne est en train de négocier l'achat d'une entreprise qu'elle exploite, on la considère comme propriétaire, mais il doit s'agir d'une entreprise non constituée en corporation.

"Travailleur familial non rémunéré" s'applique à toute personne qui a travaillé dans une ferme ou une entreprise possédée ou exploitée par un membre du même ménage auquel il est apparenté. Le travail effectué doit contribuer à l'exploitation de la ferme ou de l'entreprise familiale.

Code Classification

- 1 Travailleur rémunéré
- 2 Travailleur autonome
- 3 Travailleur familial non rémunéré
- 4 N'a jamais travaillé
- 5 A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans

Source

Questionnaire de l'Enquête sur la population active, formule 05

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE: CLASS OF WORKER, DETAILED (CURRENT OR LAST JOB)

Description

The variable "Class of Worker - Detailed" for the economic family "head" and "spouse" corresponds to the detailed source codes in the "Class of Worker" item that the Labour Force Survey (LFS) codes on the LFS F05.

The variable "Class of Worker - Detailed" for head and spouse differs from the preceding "Class of Worker - Summary" in the following manner:

- "Self employed, incorporated" is identified in the "Class of Worker - Detailed" version; in the "Class of Worker - Summary" version, it is combined with "paid worker".
- 2) "Self employed, incorporated" and "self employed, not incorporated" are coded separately for those "with paid help" and those "without paid help" in the "Class of Worker Detailed" version; the "Class of Worker Summary" version combines "with/without paid help".
- 3) Certain self employed persons without a business (e.g. paperboys, babysitters, cleaning persons) are identified in the "Class of Worker Detailed" version as "self employed, not incorporated; in the "Class of Worker Summary" version, they are "paid worker".

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE: STATUT PROFESSIONNEL, DÉTAILLÉ (EMPLOI ACTUEL OU DERNIER EMPLOI)

Description

La variable "Statut professionnel - détaillé" pour le "chef" et la "conjointe" de la famille économique correspond aux codes détaillés du poste "Statut professionnel" que l'on retrouve sur le questionnaire de l'enquête sur la population active (EPA), Formule F05.

La variable "Statut professionnel - détaillé" pour le chef et la conjointe diffère de la variable précédente "Statut professionnel - sommaire" de la façon suivante:

- 1) "Travailleur autonome constitué" apparait dans la version "Statut professionnel détaillé" tandis que dans la version "Statut professionnel sommaire" il est combiné avec "Travailleur rémunéré".
- 2) Dans la version "Statut professionnel détaillé", "Travailleur autonome constitué" et "Travailleur autonome non constitué" sont codés séparément c.-à-d. "Avec aide rémunéré" et "Sans aide rémunéré". Par contre, la version "Statut professionnel - sommaire" les regroupe dans "avec ou sans aide rémunéré".
- 3) Certains travailleurs autonomes sans entreprise (par ex., livreurs de journeaux, gardiennes d'enfants, employés d'entretien) apparaissent dans la version "Statut professionnel détaillé" comme "Travailleurs autonomes non constitué" tandis que dans la version "Statut professionnel sommaire" ils sont codés "Travailleurs rémunérés".

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE:

CLASS OF WORKER, DETAILED (CURRENT OR LAST JOB) - [Concluded]

The code structure for "Class of Worker - Detailed" is as follows:

<u>Code</u> <u>Classification</u>

- 1 Paid worker
- 2 Unpaid family worker
- 3 Self-employed, incorporated business/with paid help
- 4 Self-employed, incorporated business/no paid help
- 5 Self-employed, not incorporated business/with paid help
- 6 Self-employed, not incorporated business/no paid help
- 7 Never worked before
- 8 Last worked more than five years ago

Source

Labour Force Survey Questionnaire, Form 05.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE:

STATUT PROFESSIONNEL, DÉTAILLÉ (EMPLOI ACTUEL OU DERNIER EMPLOI) - [fin]

Les codes pour "statut professionnel - détaillé" sont structurés de la façon suivante:

Code Classification

- 1 Travailleur rémunéré
- 2 Travailleur familial non rémunéré
- 3 Travailleur autonome, entreprise constituée/avec aide rémunérée
- 4 Travailleur autonome, entreprise constituée/sans aide rémunérée
- 5 Travailleur autonome, entreprise non constituée/avec aide rémunérée
- 6 Travailleur autonome, entreprise non constituée/sans aide rémunérée
- 7 N'a jamais travaillé
- 8 A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans

Source

Questionnaire de l'Enquête sur la population active, Formule 05.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE: 1980 OCCUPATIONAL CLASSIFICATION (CURRENT OR LAST JOB), 13 GROUPS AND 49 GROUPS

Description

These variables give the occupational classification of the individual according to the Occupational Classification Manual, Census of Canada, 1980, Catalogue 12-565E. For persons who had a job in the reference week, this is their current main occupation. For persons who were unemployed or not in the labour force in the reference week but had worked in the last 5 years this is the occupation they had at their most recent job.

The classification of occupations based on the 1980 Standard Occupational Classification was used for the first time on the 1984 file. This set of standards replaces those previously used which were developed for the 1971 Census. The changes between the 1971 and 1980 occupational classification systems are mainly related to managerial occupations. Persons performing managerial functions in the agriculture, retail trade, accommodation, food and beverages, and insurance industries, who are paid workers, are classified as managers in the 1980 occupational classification. Previously, they were coded to occupations such as farmers, sales, service, etc. Changes in other occupations were very minor.

The complete list of codes on the file is given on the record layout. The 3-digit 1980 Standard Occupational Classification codes are given in brackets as well as the breakdown of the major occupation (2-digit level) groups.

Code 99 "Not applicable" is given to some records on the "49-Groups" variable for confidentiality reasons. These records are coded to the applicable occupation groups only on the "13-Groups" variable.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE: CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 (EMPLOI ACTUEL OU DERNIER EMPLOI), 13 GROUPES ET 49 GROUPES

Description

Ces variables donnent la classification de la profession de l'enquêté selon La Classification des professions, Recensement du Canada, 1980, Catalogue 12-565F. Ce code indique la profession principale courante des personnes qui avaient un emploi pendant la semaine de référence. Dans le cas des personnes qui étaient en chômage, ou inactives au cours de la semaine de référence mais qui avaient travaillé pendant les cinq dernières années, ce code indique la profession qu'elles exerçaient lors de leur dernier emploi.

La classification des professions fondée sur la Classification type des professions de 1980 se retrouvait pour la première fois au fichier de 1984. Il s'agit d'un ensemble de normes qui remplacent celles établies pour les recensements de 1971 et utilisées jusqu'ici. Les différences entre le système de classification des professions de 1971 et celui de 1980 ont trait surtout aux postes de direction. Les personnes exerçant des fonctions de direction dans les secteurs de l'agriculture, du commerce de détail, de l'hébergement, de la restauration et de l'assurance, et qui sont des travailleurs rémunérés, sont classées comme directeurs dans la classification des professions de 1980. Auparavant, on leur attribuait des codes correspondant à des professions telles que: agriculteur vendeur, etc. Dans le cas des autres professions, les changements apportés sont mineurs.

La liste complète des codes figurant sur le fichier se trouve au cliché d'articles. Les codes à 3 chiffres de la classification des professions de 1980 figurent entre parenthèses, ainsi que les grands groupes de professions (deux chiffres).

Le code 99 "Sans objet" est donné à certains dossiers pour la variable "49-Groupes" pour raison de confidentialité. Ces dossiers sont codés à un groupe de professions approprié pour la variable "13-Groupes" seulement.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE: 1980 OCCUPATIONAL CLASSIFICATION (CURRENT OR LAST JOB), 13 GROUPS AND 49 GROUPS - [Concluded]

Source

Labour Force Survey Questionnaire, Form 05.

Note

These detailed occupational categories are provided to give users flexibility in creating their own groups for analysis. Users are advised that some of the codes with small sample sizes may not yield estimates on their own.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE:

CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 (EMPLOI ACTUEL OU DERNIER EMPLOI), 13 GROUPES ET 49-GROUPES - [fin]

Source

Questionnaire de l'Enquête sur la population active, Formule 05.

Nota

La liste détaillée des codes de professions est fournie pour que les utilisateurs des fichiers aient la possibilité de créer leurs propres groupes à des fins d'analyse. Les utilisateurs doivent cependant prendre note que certains de ces codes, si utilisés séparément, peuvent ne pas donner d'estimations fiables, la taille des échantillons étant insuffisante.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE: LABOUR FORCE STATUS (REFERENCE WEEK)

Description

This variable gives the labour force status of the individual during the reference week. The definitions used for these are the same as for the Labour Force Survey. The labour force comprises the civilian non-institutional population age 15 or over who were employed or unemployed in the reference week.

The employed includes all persons who, during the reference week:

- (a) did any work for pay or profit;
- (b) did any unpaid work which contributed directly to the operation of a farm, business or professional practice owned or operated by a related member of the same household; and
- (c) had a job but were not at work due to:
 - own illness or disability
 - personal or family responsibilities
 - bad weather
 - labour dispute
 - vacation
 - other reason not specified above (excludes persons on lay-off and persons whose job attachment was to a job to start a definite date in the future).

The unemployed includes those persons who during the reference week:

(a) were without work, had actively looked for work in the past four weeks (ending with reference week), and were available for work:

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE: STATUT D'ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE)

Description

Cette variable indique l'activité de la personne au cours de la semaine de référence. Les définitions utilisées pour ces catégories sont les mêmes que celles de l'Enquête sur la population active. La population active comprend la partie de la population civile hors institution âgée de 15 ans ou plus qui avait un emploi ou était en chômage pendant la semaine de référence.

Les personnes occupées sont toute les personnes qui, au cours de la semaine de référence:

- (a) ont travaillé contre rémunération ou en vue d'un bénéfice:
- (b) ont fait du travail non rémunéré qui a contribué directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un bureau professionnel qui est possédé ou exploité par un membre apparenté du ménage; et
- (c) avaient un emploi mais n'étaient pas au travail pour l'une des raisons suivantes:
 - maladie ou invalidité
 - obligations personnelles ou familiales
 - mauvais temps
 - conflit de travail
 - vacances
 - autre raison non précisée ci-dessus (à l'exception des personnes mises à pied et des personnes devant commencer à travailler à une date future déterminée).

Les chômeurs sont les personnes qui au cours de la semaine de référence:

 (a) étaient sans travail, avaient activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines (y compris la semaine de référence) et étaient prêts à travailler;

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE: LABOUR FORCE STATUS (REFERENCE WEEK) - [Concluded]

- (b) had not actively looked for work in the past four weeks but had been on layoff for twenty six weeks or less and were available for work. Persons are classified as being on layoff only when they expect to return to the job from which they were laid off; and
- (c) had not actively looked for work in the past four weeks but had a new job to start in four weeks or less from reference week, and were available for work.

Persons meeting the following criteria are regarded as available:

- (i) full-time students seeking part-time work who also met condition (ii) following. Full-time students looking for full-time work are classified as not available for work during the reference week; and
- (ii) they reported that there was no reason why they could not take a job in reference week, or, if they could not take a job it was because of "own illness or disability" or "personal or family responsibilities" or "already had a job".

Those not in labour force include all individuals 15 years of age or over (exclusive of institutional population) who are not employed or unemployed as classified above. Members of the Armed Forces are coded not in the labour force.

Code Classification

- 1 Employed
- 2 Unemployed
- 3 Not in the labour force

Source

Labour Force Survey Questionnaire, Form 05.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE: STATUT D'ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE) - [fin]

- (b) n'avaient pas activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines mais avaient été mises à pied depuis vingt-six semaines ou moins et étaient prêts à travailler. On considère comme mises à pied seules les personnes qui s'attendent à réintégrer l'emploi qu'elles occupaient avant d'être mises à pied; et
- (c) n'avaient pas activement cherché de travail au cours des quatre dernières semaines, mais devaient commencer à travailler à un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence, et prêts à travailler.

On considère comme prêtes à travailler les personnes qui:

- (i) étaient étudiantes à temps plein, cherchaient du travail à temps partiel et répondaient également au critère (ii) ci-dessous. Les étudiants à temps plein qui cherchaient du travail à temps plein ne sont pas considérés comme ayant été prêts à travailler pendant la semaine de référence; et
- (ii) ont déclaré ne pas avoir de raison pour laquelle elles ne pouvaient prendre un emploi pendant la semaine de référence, ou ne pas pouvoir en prendre en raison d'une "maladie ou invalidité", "d'obligations personnelles ou familiales", ou encore parce qu'elles "avaient déjà un emploi".

Les inactifs constituent la partie de la population civile hors institutions âgée de 15 ans ou plus qui ne compte pas parmi les personnes occupées ni les chômeurs. Les membres des Forces canadiennes sont classés parmi les inactifs.

Code Classification

- 1 Personne occupée
- 2 Chômeur
- 3 Inactif

Source

Questionnaire sur l'Enquête sur la population active, Formule 05.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE:

WEEKS WORKED IN REFERENCE YEAR

Description

This variable gives the actual number of weeks in which the individual did any work during the reference year.

Included as weeks worked are:

- (a) the number of weeks in which the person did <u>any</u> work, either part-time or full-time;
- (b) the number of weeks the person had a job but was not at work due to holidays, vacation, illness, maternity leave, strike or lock-out;
- (c) the number of weeks a person was self-employed; and
- (d) the number of weeks a person had a job but was absent with pay (e.g. for job-related training).

These are not necessarily complete weeks for which the individual was paid. School teachers under contract to teach the full school year during the reference year are coded 52 weeks even if they did not teach or did other work during the summer. Student nurses are not coded weeks worked as they are considered to be attending school.

If there is no wife, the entry will be 00.

<u>Code</u>	Classification
00	None
01-52	Actual number of weeks worked

Source

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE:

SEMAINES TRAVAILLÉES DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable donne le nombre réel de semaines pendant lesquelles l'enquêté a fait un travail quelconque durant l'année de référence.

Sont comptées comme semaines travaillées:

- (a) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté a fait un travail <u>quelconque</u>, soit à temps partiel, soit à temps plein;
- (b) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté avait un emploi, mais n'était pas au travail parce qu'il était en congé, malade, en congé de maternité, en grève ou en lock-out ou parce qu'il s'agissait de jours fériés;
- (c) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté était travailleur indépendant; et
- (d) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté avait un emploi mais bénéficiait d'un congé payé (par ex., pour suivre un cours de formation).

Ce nombre ne représente pas nécessairement le nombre de semaines complètes pour lesquelles l'enquêté était rémunéré. Dans le cas des enseignants dont le contrat porte sur l'année scolaire complète de l'année de référence, on inscrit 52 semaines même s'ils n'ont pas enseigné ou fait un autre travail pendant l'été. Les élèves-infirmières ne sont pas codées comme ayant travaillées mais plutôt comme "allant à l'école" parce qu'on considère qu'elles fréquentent une institution d'enseignement.

Si il n'y a pas d'épouse, le code est 00.

<u>C</u>	<u>'ode</u>	Classification
0	0 1-52	Aucune Nombre réel de semaines travaillées

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD/SPOUSE:

WORKED MOSTLY FULL-TIME OR PART-TIME IN REFERENCE YEAR

Description

This variable tells whether or not the individual worked during reference year and if he/she did work, was this work mostly full-time or part-time in terms of weekly hours. For pre-1977 years, it was up to the respondents to decide if their work was full-time or part-time as no fixed number of hours was attached to the definition. Since 1977, full-time work is defined as 30 hours or more per week.

If there is no wife, the entry will be 0.

Code Classification

- 1 Full-time
- 2 Part-time
- 3 Did not work in reference year

Source

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF/CONJOINTE:

AYANT TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable indique si l'enquêté a travaillé ou non durant l'année de référence et, dans l'affirmative, sic'était surtout à temps plein ou à temps partiel, **en fonction du nombre hebdomadaire ou quotidien d'heures.** En ce qui concerne les années antérieures à 1977, les enquêtés déterminaient eux-mêmes s'ils travaillaient à temps plein ou à temps partiel, car la définition n'indiquait pas un nombre d'heures de travail établi. Depuis 1977 la semaine de travail à temps plein doit compter 30 heures ou plus.

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 0.

Code Classification

- 1 À temps plein
- 2 À temps partiel
- 3 N'a pas travaillé durant l'année de référence

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEAD:

IMMIGRATION STATUS

Description

This variable indicates if the individual was born in Canada (or born outside of Canada to Canadian parents, who registered the child as Canadian), and, if not, it gives the period of years since which he/she has been residing in Canada. Persons born in Newfoundland prior to March 31, 1949 are coded Canadian born. For persons who immigrated more than once, the most recent year of immigration applies.

Because the survey only collects income received while in Canada, a complete picture is not given of the income situation of reference year and survey year immigrants. For reference year arrivals, part-year income is collected.

Code Classification

- 1 Canadian born
- 2 Arrived before 1946
- 3 Arrived 1946-1955
- 4 Arrived 1956-1965
- 5 Arrived 1966-1970
- 6 Arrived 1971-1975
- 7 Arrived 1976-1980
- 8 Arrived 1981-1985
- 9 Arrived 1986 to survey year

Source

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

CHEF:

STATUT D'IMMIGRATION

Description

Cette variable indique si la personne est née au Canada (ou née à l'extérieur du Canada de parents qui ont déclarés l'enfant Canadien à la naissance) et, si ce n'est pas le cas, depuis combien d'années il/elle réside au Canada. Les personnes qui sont nées à Terre-Neuve avant le 31 mars 1949 sont codées "Canadiennes de naissance". Pour les personnes qui ont immigré au Canada plus d'une fois, l'année d'immigration la plus récente s'applique.

Parce que l'enquête ne recueille que des données sur le revenu touché au Canada, on ne peut dresser un tableau précis du revenu des personnes qui ont immigré durant l'année de référence ou l'année d'enquête. Dans le cas des premières, on receuille des données sur le revenu pour une partie de l'année.

Code Classification

- 1 Canadien de naissance
- 2 A immigré avant 1946
- A immigré entre 1946 et 1955
- 4 A immigré entre 1956 et 1965
- 5 A immigré entre 1966 et 1970
- 6 A immigré entre 1971 et 1975
- 7 A immigré entre 1976 et 1980
- 8 A immigré entre 1981 et 1985
- 9 A immigré entre 1986 et l'année de l'enquête

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY: DEFINITION

Description

The primary economic family is the one whose head is also the head of the household. An economic family is a group of persons who are related by blood, marriage or adoption and share a common dwelling unit. A one-person economic family, referred to as an unattached individual, is a person living by him/herself or rooming in a household where he/she is not related to any other household member.

Source

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE: DÉFINITION

Description

Il s'agit d'une famille dont le chef est également celui du ménage. Une famille économique consiste en un groupe de personnes apparentées par le sang, mariage ou adoption et qui partagent un logement commun. Une famille d'une personne appelée "personne seule" est une personne qui vit seule ou comme pensionnaire dans un ménage avec les membres duquel il n'a aucun lien de parenté.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY: NUMBER OF PERSONS

Description

This variable gives the actual number of persons in the economic family to which the head of the household belongs. The head of the household is also the head of this economic family.

Source

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE: NOMBRE DE PERSONNES

Description

Cette variable donne le nombre réel de personnes qui font partie d'une famille économique à laquelle appartient également le chef de ménage. Celui-ciest également le chef de la famille économique.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY: NUMBER OF ADULTS

Description

This variable gives the actual number of adults in the economic family to which the household head belongs. The head of the family (who is also the household head) is an adult, as well as any other member of the family who is married or has been married, and any single person 16 years of age or over.

Source

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE: NOMBRE D'ADULTES:

Description

Cette variable donne le nombre d'adultes qui font partie d'une famille économique à laquelle appartient le chef du ménage. Le chef de famille (quiest aussi le chef de ménage) est un adulte, de même que tout autre membre marié ou déjà marié de la famille et toute personne célibataire d'au moins 16 ans.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY: NUMBER OF CHILDREN

Description

This series of variables gives the actual number of children in each of the categories listed below who are in the economic family to which the household head belongs. In addition to the economic family head's own children, this includes grandchildren, brothers, sisters and other guardianship children in the economic family.

Categories

- (a) Under 7 years of age
- (b) 7-15 years of age
- (c) 16-17 years of age
- (d) 18-24 years of age

Source

Household Record Docket, Form 03.

Note

Counts of children age 18-24 also includes married children, sons-in-law and daughters-in-law living with each economic family. Counts of children under 18 include only never married children.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE: NOMBRE D'ENFANTS:

Description

Cette série de variables donne le nombre réel d'enfants de chacune des catégories énumérées ci-après et qui font partie d'une famille économique à laquelle appartient le chef du ménage. En plus des propres enfants du chef de la famille économique, cette catégorie comprend les petits-enfants, les frères, soeurs et autres enfants à la charge de la famille économique.

Catégories

- (a) Moins de 7 ans
- (b) De 7 à 15 ans
- (c) De 16 à 17 ans
- (d) De 18 à 24 ans

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

Nota

Les chiffres des enfants de 18 à 24 ans comprennent les enfants mariés, les gendres et les brus qui font partie de la famille économique. Les chiffres des enfants de moins de 18 ans comprennent seulement les enfants jamais mariés.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY: CHARACTERISTICS

Description

This variable gives the composition of the economic family to which the household head belongs. The head of the household is also the head of this economic family.

Any economic family consisting of only one individual is called "unattached individual".

Code Classification 01 Unattached individual 02. Husband-wife family (married couple only) Husband-wife family with single child(ren) 03 04 Husband-wife family with married children and their immediate families if any Husband-wife family with single and married children and their immediate families, if any 06 Husband-wife family, single and/or married children and their immediate families, and other relatives 07 Husband-wife family, with relatives other than own children 08 Male lone parent with single child(ren) of any Female lone parent with single child(ren) of any 09 10 All other families

Source

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE: CARACTÉRISTIQUES

Description

Cette variable donne la composition de la famille économique à laquelle appartient le chef de ménage. Celui-ci est le chef de la famille économique.

Toute famille économique constituée d'une seule personne s'appelle "personne seule".

Code Classification

- 01 Personne seule
- 02 Famille époux-épouse (couple mariés seulement)
- 03 Famille époux-épouse avec un ou des enfants célibataires
- 04 Famille époux-épouse avec des enfants mariés et leurs familles immédiates, le cas échéant
- O5 Famille époux-épouse avec des enfants célibataires et mariés et leurs familles immédiates, le cas échéant
- O6 Famille époux-épouse avec des enfants célibataires et (ou) mariés et leurs familles immédiates, et d'autres parents
- 07 Famille époux-épouse avec des parents autre que leurs propres enfants
- 08 Famille monoparentale, chef de sexe masculin, avec enfant(s) célibataire(s) de tout âge
- O9 Famille monoparentale, chef de sexe féminin, avec enfant(s) célibataire(s) de tout âge
- 10 Toutes autres familles

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY: LIFE CYCLE

Description

This variable gives the actual composition of the economic family to which the household head belongs by age of the economic family head and of the children. The household head is also the head of this economic family.

Code Classification

- 1 Unattached individual, under 45 years of age
- 2 Unattached individual, 45 years or over
- 3 Husband-wife family, head under 45 years, no children under 16 years of age
- 4 Husband-wife family, head under 45 years, with children under 16 years of age
- 5 Husband-wife family, head 45 years or over, no children under 16 years of age
- 6 Husband-wife family, head 45 years or over, with children under 16 years of age
- 7 Irregular family with no children under age 16
- 8 Irregular family with children under age 16

Source

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE: CYCLE DE VIE

Description

Cette variable donne la composition de la famille économique selon l'âge des enfants et du chef du ménage, qui est aussi le chef de cette famille économique.

Code Classification

- 1 Personne seule, moins de 45 ans
- 2 Personne seule, 45 ans ou plus
- 3 Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, sans enfants de moins de 16 ans
- 4 Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, avec enfants de moins de 16 ans
- 5 Famille époux-épouse, chef de 45 ans ou plus, sans enfants de moins de 16 ans
- 6 Famille époux-épouse, chef de 45 ans ou plus, avec enfants de moins de 16 ans
- 7 Famille irrégulière, sans enfants de moins de 16 ans
- 8 Famille irrégulière, avec enfants de moins de 16 ans

Source

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PRIMARY ECONOMIC FAMILY: NUMBER OF EARNERS

LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE: NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU

Description

Description

This variable gives the actual number of persons in the economic family to which the household head belongs who received income from wages and salaries, self-employment.

Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille économique à laquelle appartient le chef de ménage, qui ont reçu un revenu provenant de salaires et traitements, d'un emploi autonome.

Source

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PRIMARY ECONOMIC FAMILY: NUMBER OF PERSONS WITH INCOME

LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE: NOMBRE DE PERSONNES TOUCHANT UN REVENU

Description

Description

This variable gives the actual number of persons in the economic family to which the household head belongs who received income from any sources collected in the survey.

Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille économique à laquelle appartient le chef de ménage qui ont touché un revenu de l'une des sources mentionnées dans l'enquête.

Source

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY: MISCELLANEOUS INCOME

Description

This variable gives the sum of amounts reported by all individuals in the primary economic family coming from "retirement pensions, superannuation and annuities" and/or "other money income", as described in the Household Characteristics and Income variables, "Retirement Pensions, Superannuation and Annuities" and "Other Money Income".

This variable is given on this file for the household primary economic family only.

This variable is always positive.

Source

Income Questionnaire, Form CF06.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE: REVENUS DIVERS

Description

Cette variable donne le total des montants déclarés par tous les membres de la famille économique principale aux titres de "Pensions de retraite et rentes" et (ou) "Autre revenu monétaire" tels que décrits aux variables de Caractéristiques et revenu du ménage; "Pensions de retraite et rentes" et "Autre revenu monétaire".

Cette variable est donnée sur ce fichier seulement pour la famille économique principale du ménage.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME CUT-OFF (LICO, 1986 BASE)

Description

This code indicates whether or not the family falls below the 1986 base low income cut-off. These cut-offs were determined by adjusting the low income lines developed after analysis of 1986 Family Expenditure Survey data for increasing prices, as reflected in the Consumer Price Index. The income limits were selected on the basis that families with incomes below limits usually spent 56.2% or more of their income on food, shelter and clothing. These cut-offs are differentiated by size of area of residence and by family size.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SEUIL DE FAIBLE REVENU DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (SFR, BASE DE 1986)

Description

Ce code indique si le revenu de la famille est inférieur aux seuils de faible revenu de 1986. Ceux-ci, que l'analyse des données sur les dépenses des familles de 1986 avait permis d'établir, ont été établis en corrigeant les seuils de faible revenu, de façon à tenir compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les familles dont le revenu est inférieur à ces seuls dépensent habituellement 56.2% ou plus de leur revenu au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Les seuils de faible revenu se différencient par la taille de la région de résidence et la taille de la famille.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME CUT-OFF (LICO, 1986 BASE) - Continued

SEUIL DE FAIBLE REVENU DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (SFR, BASE DE 1986) - suite

The cut-offs for 1995 family incomes are as follows:

Voiciles seuils révisés des revenus des familles pour l'année 1995.

1995 LOW INCOME CUT-OFFS (LICO, 1986 BASE)

SEUILS DE FAIBLE REVENU (1995) (SFR, BASE DE 1986)

		Size of area of residence - Taille de la région de résidence					
Size of family	y unit	Urban are	as - Région	s urbaines	_	Rural areas	
Taille de l'un	ité familiale	500,000 and over 500,000 habitants et plus	100,000 to/à 499,999	30,000 to/à 99,999	Less than 30,000(a) Moins de 30,000 habitants(a)	Régions rurales	
1995		\$					
		1986 base	- Base de	1986			
1 person - per		15,819	13,895	13,574	12,374	10,769	
2 persons - pe	"	21,442 27,256	18,835 23,941	18,399 23,387	16,771 21,318	14,600 18,556	
4 "	11	31,383	27,561	26,927	24,547	21,364	
5 "	п	34,287	30,114	29,419	26,818	23,343	
6 "	п	37,219	32,686	31,932	29,109	25,337	
7 or more pers	sons - personnes ou plus	40,029	35,159	34,347	31,311	27,252	

⁽a) Includes cities with a population between 15,000 and 30,000 and small urban areas (under 15,000). Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15,000 et 30,000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15,000 habitants).

For a more detailed discussion of the analysis underlying these cut-offs, see the Appendix in the 1987 issue of Catalogue 13-207.

Pour un exposé plus détaillé de l'analyse qui a mené à ces seuils révisés, voir l'annexe, 1987, Catalogue 13-207.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME CUT-OFF (LICO, 1986 BASE) [Concluded]

Code Classification

- 1 Below cut-off
- 2 Equal to or above cut-off

Note

The "Low Income Cut-off (LICO, 1992 base) is now Statistics Canada's preferred low income measure. Highlights accompanying the release of Catalogue 13-207, 1994, quote 1992 base low income statistics.

The low income status of microdata file records according to the low income cut-off (1986 base) cannot be reproduced using the "Size of area of residence" codes and "Family Size" codes from the microdata file. Some records on the file have recoded "Size of area of residence" codes to prevent identification of unique cities on the file (see description for "Size of area of residence"). For this reason, low income rates published in Catalogue 13-207, 1994, cannot be reproduced from the microdata file by means of a user-created low income code.

In addition, published low income rates by province cannot be reproduced from microdata file low income codes. Some microdata records have the province code suppressed for confidentiality (see "Notes for Users", item 11(iii), page A-8). As a result, any user-created tabulation by province would not include all the records required to reproduce published data.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SEUIL DE FAIBLE REVENU DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (SFR, BASE DE 1986) - [fin]

Code Classification

- 1 Inférieur au seuils
- 2 Égal ou supérieur au seuil

Nota

Le "Seuil de faible revenu (SFR, base de 1992)" a maintenant la préférence comme mesure de faible revenu de Statistique Canada. Les faits saillants qui accompagnent la publication Catalogue 13-207, 1995, cite les statistiques à faible revenu ayant l'année 1992 comme base.

Les enregistrements du fichier de microdonnées qui correspondent à des unités familiales à faible revenu selon le seuil de faible revenu (base de 1986) ne peuvent être reproduits au moyen des codes "taille de la région de résidence" et "taille de la famille" du fichier de microdonnées. On a attribué à certains enregistrements au fichier de nouveaux codes "taille de la région de résidence" afin d'empêcher que puissent être identifiées des villes particulières du fichier (voir la description de "taille de la région de résidence"). En conséquence, les taux de faible revenu publiés en Catalogue 13-207, 1995, ne peuvent être reproduits à partir du fichier de microdonnées au moyen d'un code de faible revenu créé par l'utilisateur.

En outre, les taux de faible revenu publiés **par province** ne peuvent être reproduits à partir des codes de faible revenu figurant au fichier de microdonnées. On a supprimé pour certains enregistrements de microdonnées les codes de province afin de garantir la confidentialité (voir "Notes aux utilisateurs", poste 11(iii), le page A-8). Ainsi, les tableaux par province créés par l'utilisateur ne comprendraient pas tous les enregistrements nécessaires à la reproduction des données publiées.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME AFTER TAX CUT-OFF (LICO-IAT, 1986 BASE)

Description

This code indicates whether or not the family unit falls below the 1986 base low income after tax cut-offs.

The cut-offs were determined by adjusting the low income after tax lines developed after analysis of 1986 Family Expenditure Survey data for increasing prices, as reflected in the Consumer Price Index. These income limits were selected on the basis that families with incomes after tax below these limits usually spent 64.3% or more of their income after tax on food, shelter and clothing. These cut-offs are differentiated by size of area of residence and by family size.

The cut-offs for 1995 family after-tax incomes are as follows:

1995 LOW INCOME AFTER TAX CUT-OFFS (LICO, 1986 BASE)

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SEUIL DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (SFR-RAI, BASE DE 1986)

Description

Ce code indique si le revenu de la famille est inférieur aux seuils de faible revenu après impôt (base de 1986).

Ceux-ci que l'analyse des données sur les dépenses des familles de 1986 avait permis d'établir, ont été établis en corrigeant les seuils de faible revenu, de façon à tenir compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les familles dont le revenu après impôt est inférieur à ces seuils dépensent habituellement 64.3% ou plus de leur revenu après impôt au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Les seuils de faible revenu se différencient par la taille de la région de résidence et la taille de la famille.

Voiciles seuils révisés des revenus après impôt des familles pour l'année 1995:

SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT (1995) - (SFR, BASE DE 1986)

Size of family unit Taille de l'unité familiale	Size of area of residence - Taille de la région de résidence Urban areas - Régions urbaines				
	500,000 and over	100,000 to 499,999	30,000 to 99,999	Less than 30,000*	areas Régions rurales
	500,000 habitants et plus	100,000 à 499,999	30,000 à 99,999	Moins de 30,000 habitants*	
1986 base - Base de 1986	Dollars (\$)				
	1995				
1 person - personne 2 persons - personnes	13,413 18,189	11,495 15,582	11,191 15,176	10,058 13,635	8,565 11,614
3 " " 4 " 5 " "	23,545 27,695 30,131	20,175 23,727 25,817	19,643 23,107 25,140	17,654 20,765 22,592	15,034 17,682 19,236
6 " " 7 or more persons - personnes ou plus	32,207 34,239	27,594 29,337	26,872 28,567	24,146 25,674	20,563 21,860

^{*} Includes cities with a population between 15,000 and 30,000 and small urban areas (under 15,000).

Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15,000 et 30,000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15,000 habitants).

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME AFTER TAX CUT-OFF (LICO-IAT, 1986 BASE) - [Continued]

For additional information on the various low income concepts, see the appendices of Catalogue 13-207, "Income Distributions by Size in Canada", 1990 to 1993 and Catalogue 13-210, "Income After Tax, Distributions by Size in Canada", 1990 and 1991. For more information concerning the low income review, an unpublished paper "Statistics Canada's Low Income Cut-offs: Methodological Concerns and Possibilities - A Discussion Paper" is available on request.

Code Classification

- 1 Below after tax cut-off
- 2 Equal to or above after tax cut-off

Note

The "Low Income Cut-off (LICO, 1992 base)" is now Statistics Canada's preferred low income measure. Highlights accompanying the release of Catalogue 13-207, 1995, quote 1992 base low income statistics. The after-tax cut-off is provided to give users the maximum analytical flexibility, as recommended during the low income review process.

The low income status of microdata file records according to the low income after tax cut-off cannot be reproduced using the "Size of area of residence" codes and "Family Size" codes from the microdata file. Some records on the file have recoded "Size of area of residence" codes to prevent identification of unique cities on the file (see description for "Size of area of residence").

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SEUIL DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (SFR-RAI, BASE DE 1986) - [suite]

Pour plus d'information sur les divers concepts de faible revenu, voir les annexes du Catalogue 13-207, "Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu", 1990 à 1993 et du Catalogue 13-210, "Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada", 1990 et 1991. Pour plus d'information concernant la révision du faible revenu, un document non publié intitulé "Seuil de faible revenu de Statistique Canada: Problèmes et possibilités méthodologiques - Un document de travail" est disponible sur demande.

Code Classification

- 1 Inférieur au seuil après impôt
- 2 Égal ou supérieur au seuil après impôt

Nota

Le "Seuil de faible revenu (SFR, base de 1992)" a maintenant la préférence comme mesure de faible revenu de Statistique Canada. Les faits saillants qui accompagnent la nouvelle publication Catalogue 13-207, 1995, cite les statistiques à faible revenu ayant l'année 1992 comme base. Le seuil de faible revenu après impôt est produit afin de donner aux utilisateurs le maximum de flexibilité analytique recommandé durant le traitement de la révision du faible revenu.

Les enregistrements du fichier de microdonnées qui correspondent à des unités familiales à faible revenu selon le seuil de faible revenu après impôt ne peuvent être reproduits au moyen des codes "taille de la région de résidence" et "taille de la famille" du fichier de microdonnées. On a attribué à certains enregistrements au fichier de nouveaux codes "taille de la région de résidence" afin d'empêcher que puissent être identifiées des villes particulières du fichier (voir la description de "taille de la région de résidence").

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME AFTER TAX CUT-OFF (LICO-IAT, 1986 BASE) - [Concluded]

In addition, published low income after tax rates by province cannot be reproduced from microdata file low income after tax codes. Some microdata records have the province code suppressed for confidentiality (see "Notes for Users", item 11(iii), page A-8). As a result, any user-created tabulation by province would not include all the records required to reproduce published data.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SEUIL DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (SFR-RAI, BASE DE 1986) - [fin]

En outre, les taux de faible revenu après impôt publiés par province ne peuvent être reproduits à partir des codes de faible revenu après impôt figurant au fichier de microdonnées. On a supprimé pour certains enregistrements de microdonnées les codes de province afin de garantir la confidentialité (voir "Notes aux utilisateurs", poste 11(iii), page A-8). Ainsi, les tableaux par province créés par l'utilisateur ne comprendraient pas tous les enregistrements nécessaires à la reproduction des données publiées.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME CUT-OFF (LICO, 1992 BASE) SEUIL DE FAIBLE REVENU DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (SFR, BASE DE 1992)

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

Description

This code indicates whether or not the family falls below the 1995 low income cut-off (1992 base). These cut-offs were determined by adjusting the low income lines developed after analysis of 1992 Family Expenditure Survey data for increasing prices, as reflected in the Consumer Price Index. The income limits were selected on the basis that families with incomes below limits usually spent 54.7% or more of their income on food, shelter and clothing. These cut-offs are differentiated by size of area of residence and by family size.

The cut-offs for 1995 family incomes are as follows:

LOW INCOME CUT-OFFS (LICO, 1992 BASE)

Description

Ce code indique si le revenu de la famille est inférieur aux seuils de faible revenu de 1995 (SFR, base de 1992). Ceux-ci, que l'analyse des données sur les dépenses des familles de 1992 avait permis d'établir, ont été établis en corrigeant les seuils de faible revenu, de façon à tenir compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les familles dont le revenu est inférieur à ces seuls dépensent habituellement 54.7% ou plus de leur revenu au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Les seuils de faible revenu se différencient par la taille de la région de résidence et la taille de la famille.

Voici les seuils révisés des revenus des familles économiques pour l'année 1995:

SEUILS DE FAIBLE REVENU (1995) (SFR, BASE DE 1992)

Size of family unit	Urban are	résidence Rural areas				
Taille de l'unité familiale	500,000 and over 500,000 habitants et plus	100,000 to/à 499,999	30,000 to/à 99,999	Less than 30,000(a) Moins de 30,000 habitants(a)	Régions rurales	
1995	\$					
	1992 base	- Base de	1992			
1 person - personne	16,874	14,473	14,372	13,373	11,661	
Persons - personnes	21,092	18,091	17,965	16,716	14,576	
3 " "	26,232	22,500	22,343	20,790	18,129	
n n	31,753	27,235	27,046	25,167	21,944	
n n	35,494	30,445	30,233	28,132	24,530	
S " "	39,236	33,654	33,420	31,096	27,116	
7 or more persons – personnes ou plus	42,978	36,864	36,607	34,061	29,702	

⁽a) Includes cities with a population between 15,000 and 30,000 and small urban areas (under 15,000).

Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15,000 et 30,000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15,000 habitants).

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME CUT-OFF (LICO, 1992 BASE) [Concluded]

Code Classification

- 1 Below cut-off
- 2 Equal to or above cut-off

Note

The "Low Income Cut-off (LICO, 1992 base)" is now Statistics Canada's preferred low income measure. Highlights accompanying the release of Catalogue 13-207, 1995, quote 1992 base low income statistics.

The low income status of microdata file records according to the low income cut-off (1992 base) cannot be reproduced using the "Size of area of residence" codes and "Family Size" codes from the microdata file. Some records on the file have recorded "Size of area of residence" codes to prevent identification of unique cities on the file (see description for "Size of area of residence"). For this reason, low income rates published in Catalogue 13-207, 1995, cannot be reproduced from the microdata file by means of a user-created low income code.

In addition, published low income rates **by province** cannot be reproduced from microdata file low income codes. Some microdata records have the province code suppressed for confidentiality (see "Notes for Users", item 11(iii), page A-8). As a result, any user-created tabulation by province would not include all the records required to reproduce published data.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SEUIL DE FAIBLE REVENU DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (SFR, BASE DE 1992) - [fin]

Code Classification

- 1 Inférieur au seuils
- 2 Égal ou supérieur au seuil

Nota

Le "Seuil de faible revenu (SFR, base de 1992)" a maintenant la préférence comme mesure de faible revenu de Statistique Canada. Les faits saillants qui accompagnent la publication Catalogue 13-207, 1995, cite les statistiques à faible revenu ayant l'année 1992 comme base.

Les enregistrements du fichier de microdonnées qui correspondent à des unités familiales à faible revenu selon le seuil de faible revenu (base de 1992) ne peuvent être reproduits au moyen des codes "taille de la région de résidence" et "taille de la famille" du fichier de microdonnées. On a attribué à certains enregistrements au fichier de nouveaux codes "taille de la région de résidence" afin d'empêcher que puissent être identifiées des villes particulières du fichier (voir la description de "taille de la région de résidence"). En conséquence, les taux de faible revenu publiés en Catalogue 13-207, 1995, ne peuvent être reproduits à partir du fichier de microdonnées au moyen d'un code de faible revenu créé par l'utilisateur.

En outre, les taux de faible revenu publiés **par province** ne peuvent être reproduits à partir des codes de faible revenu figurant au fichier de microdonnées. On a supprimé pour certains enregistrements de microdonnées les codes de province afin de garantir la confidentialité (voir "Notes aux utilisateurs", poste 11(iii), le page A-8). Ainsi, les tableaux par province créés par l'utilisateur ne comprendraient pas tous les enregistrements nécessaires à la reproduction des données publiées.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME AFTER TAX CUT-OFF (LICO-IAT, 1992 BASE)

Description

This code indicates whether or not the family unit falls below the 1995 low income after tax cut-offs (1992 base).

The cut-offs were determined by adjusting the low income after tax lines developed after analysis of 1992 Family Expenditure Survey data for increasing prices, as reflected in the Consumer Price Index. These income limits were selected on the basis that families with incomes after tax below these limits usually spent 63.6% or more of their income after tax on food, shelter and clothing. These cut-offs are differentiated by size of area of residence and by family size.

The cut-offs for 1995 family after-tax incomes are as follows:

1995 LOW INCOME AFTER TAX CUT-OFFS (LICO-IAT, 1992 BASE)

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SEUIL DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (SFR-RAI, BASE DE 1992)

Description

Ce code indique si le revenu de la famille est inférieur aux seuils de faible revenu après impôt de 1995 (SFR base de 1992).

Ceux-ci que l'analyse des données sur les dépenses des familles de 1992 avait permis d'établir, ont été établis en corrigeant les seuils de faible revenu, de façon à tenir compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Les familles dont le revenu après impôt est inférieur à ces seuils dépensent habituellement 63.6% ou plus de leur revenu après impôt au titre de l'alimentation, du logement et de l'habillement. Les seuils de faible revenu se différencient par la taille de la région de résidence et la taille de la famille.

Voiciles seuils révisés des revenus après impôt des familles pour l'année 1995:

SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT (1995), (SFR, BASE DE 1992)

	Urban areas	Rural			
Size of family unit	500,000	100,000	30,000	Less than	areas
Taille de l'unité familiale	and over	to 499,999	to 99,999	30,000*	Régions rurales
	500,000 habitants et plus	100,000 à 499,999	30,000 à 99,999	Moins de 30,000 habitants*	
1992 base - Base de 1992	Dollars (\$)				
	1995				
1 person - personne	13,934	11,738	11,557	10,560	9,136
2 persons - personnes	17,003	14,322	14,101	12,886	11,148
3 " "	21,505	18,115	17,835	16,298	14,100
4 " "	26,785	22,562	22,213	20,298	17,561
5 " "	29,937	25,217	24,827	22,687	19,628
6 " "	33,089	27,872	27,441	25,076	21,695
7 or more persons - personnes ou plus	36,241	30,527	30,054	27,464	23,763

Includes cities with a population between 15,000 and 30,000 and small urban areas (under 15,000).

Comprend les villes dont la population se chiffre entre 15,000 et 30,000 habitants et les petites régions urbaines (moins de 15,000 habitants).

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME AFTER TAX CUT-OFF (LICO-IAT, 1992 BASE) - [Continued]

For additional information on the various low income concepts, see the appendices of Catalogue 13-207, "Income Distributions by Size in Canada", 1990 to 1993 and Catalogue 13-210, "Income After Tax, Distributions by Size in Canada", 1990 and 1991. For more information concerning the low income review, an unpublished paper "Statistics Canada's Low Income Cut-offs: Methodological Concerns and Possibilities - A Discussion Paper" is available on request.

Code Classification

- 1 Below after tax cut-off
- 2 Equal to or above after tax cut-off

Note

The "Low Income Cut-off (LICO, 1992 base)" is now Statistics Canada's preferred low income measure. Highlights accompanying the release of Catalogue 13-207, 1995, quote 1992 base low income statistics. The after-tax cut-off is provided to give users the maximum analytical flexibility, as recommended during the low income review process.

The low income status of microdata file records according to the low income after tax cut-off cannot be reproduced using the "Size of area of residence" codes and "Family Size" codes from the microdata file. Some records on the file have recoded "Size of area of residence" codes to prevent identification of unique cities on the file (see description for "Size of area of residence"). For this reason, low income after tax rates published in "Low Income After Tax 1995" (Reference No. 13-5920XPB) cannot be reproduced from the microdata file by means of a user-created low income after tax code.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SEUIL DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (SFR-RAI, BASE DE 1992) - [suite]

Pour plus d'information sur les divers concepts de faible revenu, voir les annexes du Catalogue 13-207, "Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu", 1990 à 1993 et du Catalogue 13-210, "Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada", 1990 et 1991. Pour plus d'information concernant la révision du faible revenu, un document non publié intitulé "Seuil de faible revenu de Statistique Canada: Problèmes et possibilités méthodologiques - Un document de travail" est disponible sur demande.

Code Classification

- 1 Inférieur au seuil après impôt
- 2 Égal ou supérieur au seuil après impôt

Nota

Le "Seuil de faible revenu (SFR, base de 1992)" a maintenant la préférence comme mesure de faible revenu de Statistique Canada. Les faits saillants qui accompagnent la nouvelle publication Catalogue 13-207, 1995, cite les statistiques à faible revenu ayant l'année 1992 comme base. Le seuil de faible revenu après impôt est produit afin de donner aux utilisateurs le maximum de flexibilité analytique recommandé durant le traitement de la révision du faible revenu.

Les enregistrements du fichier de microdonnées qui correspondent à des unités familiales à faible revenu selon le seuil de faible revenu après impôt ne peuvent être reproduits au moyen des codes "taille de la région de résidence" et "taille de la famille" du fichier de microdonnées. On a attribué à certains enregistrements au fichier de nouveaux codes "taille de la région de résidence" afin d'empêcher que puissent être identifiées des villes particulières du fichier (voir la description de "taille de la région de résidence"). En conséquence, les taux de faible revenu après impôt publiés en "Faible revenu après impôt, 1995" (N° de référence 13-5920XPB), ne peuvent être reproduits à partir du fichier de microdonnées au moyen d'un code de faible revenu après impôt créé par l'utilisateur.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME AFTER TAX CUT-OFF (LICO-IAT, 1992 BASE) - [Concluded]

In addition, published low income after tax rates by province cannot be reproduced from microdata file low income after tax codes. Some microdata records have the province code suppressed for confidentiality (see "Notes for Users", item 11(iii), page A-8). As a result, any user-created tabulation by province would not include all the records required to reproduce published data.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SEUIL DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (SFR-RAI, BASE DE 1992) - [fin]

En outre, les taux de faible revenu après impôt publiés **par province** ne peuvent être reproduits à partir des codes de faible revenu après impôt figurant au fichier de microdonnées. On a supprimé pour certains enregistrements de microdonnées les codes de province afin de garantir la confidentialité (voir "Notes aux utilisateurs", poste 11(iii), le page A-8). Ainsi, les tableaux par province créés par l'utilisateur ne comprendraient pas tous les enregistrements nécessaires à la reproduction des données publiées.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME MEASURE (LIM)

Description

This code indicates whether or not the family falls below the low income measure.

The Low Income Measure is 50% of "adjusted" median economic family income where "adjusted" indicates a consideration of family needs. The family size is adjusted to reflect the notion that family needs increase with family size. For LIMs, each additional adult is assumed to increase the family's "needs" by 40% of the needs of the first adult, and each child's "needs" are assumed to be 30% of that of the first adult.

The actual calculation of the LIMs proceeds as follows:

- (i) for each family determine `adjusted family size' whereby the first adult is counted as one person and each additional adult as .4 of a person, and each child (less than 16 years of age) as .3 of a person (except in a family of one adult and children only where the first child is counted as .4 of a person);
- (ii) calculate for each family `adjusted family income' by dividing family income by `adjusted family size';
- (iii) determine the median `adjusted family income' which is the adjusted family income where 50% of families have a smaller adjusted family income and 50% have a higher one; and

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

MESURE DE FAIBLE REVENU DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (MFR)

Description

Ce code indique si le revenu de la famille est inférieur à la mesure de faible revenu.

La mesure de faible revenu est de 50% du revenu familial médian "ajusté", ce dernier terme traduisant la prise en compte des besoins familiaux. La taille de la famille est ajustée pour illustrer la notion que, les besoins d'une famille croissent en fonction de la taille. En ce qui a trait à la MFR, on suppose que chaque adulte additionnel accroît de 40% le "besoins" d'une famille, ce pourcentage étant déterminé en fonction des "besoins" du premier adulte. Cette proportion s'établit à 30% dans le cas d'un enfant.

Pour calculer les MFR, il faut procéder comme suit:

- (i) déterminer la `taille ajustée' de chaque famille, c'est-à-dire compter le premier adulte comme une personne et chaque adulte additionnel comme .4 d'une personne, chaque enfant (de moins de 16 ans) comme .3 d'une personne (sauf dans le cas d'une famille composée d'un seul adulte avec des enfants alors que le premier enfant est compté comme .4 d'une personne);
- (ii) calculer pour chaque famille le `revenu familial ajusté' en divisant le revenu familial par la `taille ajustée de la famille':
- (iii) déterminer le `revenu familial ajusté' médian qui constitue la ligne de démarcation entre deux catégories égales (50%), selon que le revenu ajusté des familles est supérieur ou inférieur; et

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME MEASURE (LIM) [Continued]

MESURE DE FAIBLE REVENU DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (MFR) [suite]

- (iv) the LIM for a family of size one is 50% of the median 'adjusted family income' and the LIMs for the other types are equal to this value multiplied by 'adjusted family size'.
- (iv) la MFR pour une famille d'une personne, est 50% du 'revenu familial ajusté' médian et les MFR pour les autres types de famille sont équivalent à cette valeur multipliée par la 'taille ajustée de la famille'.

The LIMs for 1995 economic family incomes are as follows:

Voici les revenus des familles économiques du MFR pour l'année 1995:

Based on One-half Median Adjusted Family Unit Income

Fondé sur une demie de la médiane du revenu de l'unité familiale ajustée

1995	Genre de famille
12,532	Un adulte
	Deux adultes/
17,545	Un adulte, un enfant
22,558	Trois adultes
	Deux adultes, un enfant/
21,304	Un adulte, deux enfants
27,570	Quatre adultes
26,317	Trois adultes, un enfant
	Deux adultes, deux enfants/
25,064	Un adulte, trois enfants
32,583	Cinq adultes
31,330	Quatre adultes, un enfant
30,077	Trois adultes, deux enfants
	Deux adultes, trois enfants/
28,824	Un adulte, quatre enfants
37,596	Six adultes
36,343	Cinq adultes, un enfant
35,090	Quatre adultes, deux enfants
33,836	Trois adultes, trois enfants
	Deux adultes, quatre enfants/
32,583	Un adulte, cinq enfants
	12,532 17,545 22,558 21,304 27,570 26,317 25,064 32,583 31,330 30,077 28,824 37,596 36,343 35,090 33,836

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME MEASURE (LIM) [Concluded]

For additional information on the various low income concepts, see the appendices of Catalogue 13-207, "Income Distributions by Size in Canada", 1990 to 1993 and Catalogue 13-210, "Income After Tax, Distributions by Size in Canada", 1990 and 1991. For more information concerning the low income review, an unpublished paper "Statistics Canada's Low Income Cut-offs: Methodological Concerns and Possibilities - A Discussion Paper" is available on request.

Code Classification

- 1 Below measure
- 2 Equal to or above measure

Note

The "Economic Family Unit Low Income Cut-off (LICO, 1992 base)" is now Statistics Canada's preferred low income measure. Highlights accompanying the release of Catalogue 13-207, 1994, quote 1992 base low income statistics. The Low Income Measure is provided to give users the maximum analytical flexibility, as recommended during the low income review process.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

MESURE DE FAIBLE REVENU DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (MFR) [fin]

Pour plus d'information sur les divers concepts de faible revenu, voir les annexes du Catalogue 13-207, "Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu", 1990 à 1993 et du Catalogue 13-210, "Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada", 1990 et 1991. Pour plus d'information concernant la révision du faible revenu, un document non publié intitulé "Seuil de faible revenu de Statistique Canada: Problèmes et possibilités méthodologiques - Un document de travail" est disponible sur demande.

Code Classification

- 1 Inférieur à la mesure
- 2 Égal ou supérieur à la mesure

Nota

Le "Seuil de faible revenu de l'unité de la famille économique (SFR, base de 1992)" a maintenant la préférence comme mesure de faible revenu de Statistique Canada. Les faits saillants qui accompagnent la publication Catalogue 13-207, 1995, cite les statistiques à faible revenu ayant l'année 1992 comme base. La mesure de faible revenu est produite afin de donner aux utilisateurs le maximum de flexibilité analytique recommandé durant le traitement de la révision du faible revenu.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME AFTER TAX MEASURE (LIM-IAT)

Description

This code indicates whether or not the economic family falls below the low income after tax measure.

The Low Income After Tax Measure is 50% of "adjusted" median economic family income after tax where "adjusted" indicates a consideration of family needs. The family size is adjusted to reflect the notion that family needs increase with family size. For LIM-IATs, each additional adult is assumed to increase the family's "needs" by 40% of the needs of the first adult, and each child's "needs" are assumed to be 30% of that of the first adult.

The actual calculation of the LIM-IATs proceeds as follows:

- (i) for each family determine `adjusted family size' whereby the first adult is counted as one person and each additional adult as .4 of a person, and each child (less than 16 years of age) as .3 of a person (except in a family of one adult and children only where the first child is counted as .4 of a person);
- (ii) calculate for each family `adjusted family income after tax' by dividing family income after tax by `adjusted family size';
- (iii) determine the median `adjusted family income after tax' which is the adjusted family income after tax where 50% of families have a smaller adjusted family income after tax and 50% have a higher one; and

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

MESURE DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (MFR-RAI)

Description

Ce code indique si le revenu après impôt de la famille économique est inférieur à la mesure de faible revenu.

La mesure de faible revenu après impôt est de 50% du revenu après impôt familial médian "ajusté", ce dernier terme traduisant la prise en compte des besoins familiaux. La taille de la famille est ajustée pour illustrer la notion que, les besoins d'une famille croissent en fonction de la taille. En ce qui a trait à la MFR-RAI, on suppose que chaque adulte additionnel accroît de 40% le "besoins" d'une famille, ce pourcentage étant déterminé en fonction des "besoins" du premier adulte. Cette proportion s'établit à 30% dans le cas d'un enfant.

Pour calculer les MFR-RAI, il faut procéder comme suit:

- (i) déterminer la `taille ajustée' de chaque famille, c'est-à-dire compter le premier adulte comme une personne et chaque adulte additionnel comme .4 d'une personne, chaque enfant (de moins de 16 ans) comme .3 d'une personne (sauf dans le cas d'une famille composée d'un seul adulte avec des enfants alors que le premier enfant est compté comme .4 d'une personne);
- (ii) calculer pour chaque famille le `revenu après impôt familial ajusté' en divisant le revenu après impôt familial par la `taille ajustée de la famille';
- (iii) déterminer le `revenu après impôt familial ajusté' médian qui constitue la ligne de démarcation entre deux catégories égales (50%), selon que le revenu après impôt ajusté des familles est supérieur ou inférieur; et

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME AFTER TAX MEASURE (LIM-IAT) [Continued] MESURE DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (MFR-RAI) - [suite]

The actual calculation of the LIM-IATs proceeds as follows - concluded:

Pour calculer les MFR-RAI, il faut procéder comme suit - fin:

(iv) the LIM for a family of size one is 50% of the median 'adjusted family income after tax' and the LIMs for the other types are equal to this value multiplied by 'adjusted family size'.

(iv) la MFR pour une famille d'une personne, est 50% du 'revenu après impôt familial ajusté' médian et les MFR pour les autres types de famille sont équivalent à cette valeur multipliée par la 'taille ajustée de la famille'.

The LIM-IATs for 1995 incomes are as follows:

Voici les revenus du MFR-RAI pour l'année 1995:

Based on One-half Median Adjusted Family Unit Income Fondé sur une demie de la médiane du revenu de l'unité familiale ajustée

Family Type	1995	Genre de famille
One adult	10,537	Un adulte
Two adults/		Deux adultes/
One adult, one child	14,752	Un adulte, un enfant
Three adults	18,967	Trois adultes
Two adults, one child/		Deux adultes, un enfant/
One adult, two children	17,913	Un adulte, deux enfants
Four adults	23,181	Quatre adultes
Three adults, one child	22,128	Trois adultes, un enfant
Two adults, two children/		Deux adultes, deux enfants/
One adult, three children	21,074	Un adulte, trois enfants
Five adults	27,396	Cinq adultes
Four adults, one child	26,343	Quatre adultes, un enfant
Three adults, two children	25,289	Trois adultes, deux enfants
Two adults, three children/		Deux adultes, trois enfants/
One adult, four children	24,235	Un adulte, quatre enfants
Six adults	31,611	Six adultes
Five adults, one child	30,557	Cinq adultes, un enfant
Four adults, two children	29,504	Quatre adultes, deux enfants
Three adults, three children	28,450	Trois adultes, trois enfants
Two adults, four children/		Deux adultes, quatre enfants/
One adult, five children	27,396	Un adulte, cinq enfants

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PRIMARY ECONOMIC FAMILY UNIT LOW INCOME AFTER TAX MEASURE (LIM-IAT) [Concluded]

For additional information on the various low income concepts, see the appendices of Catalogue 13-207, "Income Distributions by Size in Canada", 1990 to 1993 and Catalogue 13-210, "Income After Tax, Distributions by Size in Canada", 1990 and 1991 For more information concerning the low income review, an unpublished paper "Statistics Canada's Low Income Cut-offs: Methodological Concerns and Possibilities - A Discussion Paper" is available on request.

Code Classification

- 1 Below after tax measure
- 2 Equal to or above after tax measure

Note

The "Economic Family Unit Low Income Cut-off (LICO, 1992 base)" is now Statistics Canada's preferred low income measure. Highlights accompanying the release of Catalogue 13-207, 1995, quote 1992 base low income statistics. The Low Income After Tax Measure is provided to give users the maximum analytical flexibility, as recommended during the low income review process.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

MESURE DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT DE L'UNITÉ DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE PRINCIPALE (MFR-RAI) - [fin]

Pour plus d'information sur les divers concepts de faible revenu, voir les annexes du Catalogue 13-207, "Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu", 1990 à 1993 et du Catalogue 13-210, "Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada", 1990 et 1991. Pour plus d'information concernant la révision du faible revenu, un document non publié intitulé "Seuil de faible revenu de Statistique Canada: Problèmes et possibilités méthodologiques - Un document de travail" est disponible sur demande.

Code Classification

- 1 Inférieur à la mesure après impôt
- 2 Égal ou supérieur à la mesure après impôt

Nota

Le "Seuil de faible revenu de l'unité de la famille économique (SFR, base de 1992)" a maintenant la préférence comme mesure de faible revenu de Statistique Canada. Les faits saillants qui accompagnent la publication Catalogue 13-207, 1995, cite les statistiques à faible revenu ayant l'année 1992 comme base. La mesure de faible revenu après impôt est produite afin de donner aux utilisateurs le maximum de flexibilité analytique recommandé durant le traitement de la révision du faible revenu.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

RENT DATA

Description

The following rent information applies only to non-farm rented dwellings with type of dwelling code = 1 - 5. This means that the following types of rented dwellings have "not applicable" codes for this section of data:

- 1. Farms:
- 2. "other" dwellings (mainly mobile homes); and
- rented dwellings in locations defined as special areas according to the LFS sample design. These are principally remote areas.

Users of these data interested in doing rent to income studies should be aware of the following problem. The rent collected applies to April of the survey year. Multiplying by 12 to get an annual value requires certain assumptions which do not hold for all households. The income data refers to the calendar year (reference year). As a result, any income for members present in the reference year who were not present in April of the survey year is not included in the household total. Similarly, unattached individuals renting in April may have been household members during the reference year with little or no income.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

DONNÉES SUR LES LOYERS

Description

Les données sur les loyers qui figurent ci-après s'appliquent seulement aux logements non agricoles loués dont le genre de logement porte un code de 1 à 5. Ceci signifie que les types suivants de logements loués sont codés "sans objet" pour cette section des données:

- 1. Fermes:
- 2. "autres" logements (principalement des maisons mobiles); et
- 3. logements loués situés dans des secteurs spéciaux d'après le plan de l'échantillon de l'EPA. Ces régions sont principalement des régions éloignées.

Les utilisateurs désireux d'utiliser ces données pour étudier les rapports entre les loyers et les revenus devraient tenir compte du problème suivant. Le montant du loyer indiqué s'applique au mois d'avril de l'année de l'enquête. Mais, la multiplication par 12 de ce montant pour obtenir un loyer annuel doit s'appuyer sur certaines hypothèses qui ne valent pas pour tous les ménages. L'appartenance au ménage réfère elle aussi à avril de l'année d'enquête alors que les données sur le revenu s'appliquent à l'année de référence. En conséquence, le revenu total du ménage ne comprend pas le revenu des membres présents durant l'année de référence mais qui étaient absents en avril de l'année de l'enquête. De même, les personnes seules payant un loyer en avril peuvent avoir été des membres du ménage durant l'année de référence ne disposant que d'un faible revenu ou d'un revenu inexistant.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

HEATING INCLUDED IN RENT

Description

This variable indicates whether or not the rent paid for the dwelling in April of the survey year includes the supplying of heat for the dwelling.

Code Classification

- 1 Yes
- 2 No
- 8 Not applicable

Source

Rent Questionnaire, Form 04.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

FRAIS DE CHAUFFAGE INCLUS DANS LE LOYER

Description

Cette variable indique si le loyer que le ménage a payé pour avril de l'année de l'enquête comprend ou non le chauffage du logement.

Code Classification

- 1 Oui
- 2 Non
- 8 Sans objet

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

RENT PAID FOR APRIL OF SURVEY YEAR

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

LOYER PAYÉ POUR AVRIL DE L'ANNÉE DE L'ENQUÊTE

Description

This variable gives the amount of rent paid in dollars for this dwelling for April. Code 0000 is for subsidized dwellings with no rent or whose subsidized rent was not ascertained. Subsidized dwellings may also have rent values of \$1 to \$1,200.

Description

Cette variable indique le montant en dollars qu'a versé le ménage pour le loyer en avril. Le code 0000 vaut pour les logements subventionnés pour lesquels il n'y a pas de loyer à payer ou dont le loyer subventionné n'a pu être déterminé. Les logements subventionnés peuvent aussi avoir une valeur locative de \$1 à \$1,200.

<u>Code</u>	Classification	<u>Code</u>	Classification
0000	No rent or rent ascertained (subsidized dwellings only)	0000	Aucun loyer ou loyer non vérifié (logements subventionnés seulement)
0001-1199	Actual amount	0001-1199	Montant réel
1200	\$1,200 or more	1200	\$1,200 ou plus
8888	Not applicable	8888	Sans objet

Source

Rent Questionnaire, Form 04.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

RENT SUBSIDIZED

Description

A rent is considered to be subsidized when the tenant pays less than the amount normally charged for the dwelling. Subsidization here is financial aid paid **directly** to the landlord of the dwelling. Financial aid which is paid to the tenant (even if it is meant to help with the rent) is not considered here as a subsidy.

Examples of subsidized rents are:

- Accommodation for which financial assistance is paid by federal, provincial or municipal government (for example, senior citizen's housing, low-income housing projects, co-operative housing projects, and so on);
- Rental accommodation provided by a company for its employees. Also included are PMQ's (Permanent Married Quarters) operated by the Canadian Armed Forces:
- Living quarters provided by the apartment owner for the superintendent, at less than the normal rent charged for the apartment, the balance being absorbed by the owner;
- Accommodation for which a relative of the tenant (someone related by blood, marriage or adoption), pays directly to the landlord; and
- Accommodation for which a relative of the tenant owns the dwelling in which the tenant is renting and less the normal rent or no rent is paid by the tenant.

Code Classification

- 1 Yes, subsidized by government, employer or relatives
- 2 No
- 8 Not applicable

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

LOYER SUBVENTIONNÉ

Description

Le loyer est considéré subventionné lorsque le locataire paie un montant inférieur au loyer normal. La subvention est une somme versée **directement** au propriétaire du logement au nomdu locataire. Les sommes versées au locataire (même si elles sont destinées à l'aider à payer son loyer) ne sont pas des subventions aux fins de cette enquête.

Voici des exemples de loyers subventionnés:

- un logement pour lequel le locataire reçoit une aide financière versée par l'administration fédérale, provinciale ou locale (par exemple, logements pour personnes âgées, ensemble d'habitation pour personnes à faible revenu, coopératives d'habitation);
- des logements donnés en location par une entreprise à ses employés; cette catégorie comprend également les logements réservés aux militaires mariés des Forces armées canadiennes;
- des pièces d'habitation fournies au concierge par le propriétaire de l'immeuble à un loyer inférieur au loyer normal, la différence étant absorbée par le propriétaire;
- un logement pour lequel le locataire reçoit une aide financière versée directement au propriétaire par un parent (personne apparentée par le sang, par alliance ou par adoption); et
- un logement appartenant à un parent du locataire et que ce dernier a pris en location à un coût inférieur au loyer normal ou occupe gratuitement.

Code Classification

- 1 Oui, subventionné par une administration publique, l'employeur ou des parents
- 2 Non
- 8 Sans objet

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

RENT SUBSIDIZED - [Concluded]

Source

Rent Questionnaire, Form 04.

Note

Users of a series of HIFE microdata files should be aware of changes in the definition of subsidization. Since 1980 the above definition applies. For 1976, subsidies paid by relatives were not included. For 1972 and 1974 relatives were only included if they were the landlord.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

LOYER SUBVENTIONNÉ - [fin]

Source

Questionnaire sur le loyer, Formule 04.

Nota

Les utilisateurs de la série de fichiers de microdonnées sur le revenu et l'équipement ménager devraient être conscients des changements de définition des subventionnés. Depuis 1980, la définition ci-haut est en vigueur. En 1976 les subventions déboursées par les parents étaient exclues. Pour 1972 et 1974 les montants déboursés par les parents étaient inclus seulement si ceux-ci étaient les propriétaires du logement.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

RENT FOR COMBINED BUSINESS AND LIVING ACCOMMODATION

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

LOYER VERSÉ POUR UN LOGEMENT SERVANT À LA FOIS DE DOMICILE ET DE LOCAL D'AFFAIRES

Description

This variable indicates if a household uses part of the rental unit for a business operation (store, restaurant, beauty salon, doctor's office, speech therapist, etc.) and uses the remainder for living accommodation. The rent paid covers both the business and living quarters.

Description

Cette variable indique si le ménage utilise une partie du logement comme local d'affaires (magasin, restaurant, salon de beauté, cabinet de médecin, d'orthophoniste, etc.) et l'autre partie comme pièces d'habitation. Le loyer payé comprend à la fois le domicile et le local d'affaires.

Code Classification

- 1 Yes
- 2 No
- 8 Not applicable
- 9 Not ascertained

Code Classification

- 1 Oui
- 2 Non
- 8 Sans objet
- 9 Non vérifié

Source

Rent Questionnaire, Form 04.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

UTILITIES INCLUDED IN RENT (Hot Water, Cold Water, Electricity)

Description

This variable indicates whether the rent paid for April included payment for any of the above utilities.

Code Classification

- 1 Not included
- 2 Some included
- 3 All included
- 8 Not applicable
- 9 Not ascertained

Source

Rent Questionnaire, Form 04.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

SERVICES INCLUS DANS LE LOYER (eau chaude, eau froide, électricité)

Description

Cette variable indique si un ou plusieurs des services susmentionnés étaient inclus dans le loyer payé pour le mois de avril.

Code Classification

- 1 Aucun service inclus
- 2 Certains services inclus
- 3 Tous les services inclus
- 8 Sans objet
- 9 Non vérifié

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

APPLIANCES INCLUDED IN RENT

(Refrigerator, Range, Other Major Appliances)

Description

This variable indicates how many, if any, of the above appliances are supplied by the landlord without additional charge.

Code Classification

- 1 None
- 2 One appliance
- 3 Two appliances
- 4 Three or more appliances
- 8 Not applicable
- 9 Not ascertained

Note

Since the 1989 HIFE file (1988 income), the appliances included in this item have changed due to questionnaire modifications.

Source

Rent Questionnaire, Form 04.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

APPAREILS INCLUS DANS LE LOYER (réfrigérateur, cuisinière, autres gros appareils ménagers)

Description

Cette variable indique combien d'appareils, parmi ceux mentionnés ci-haut, sont fournis par le propriétaire, sans frais additionnels.

Code Classification

- 1 Aucun
- 2 Un appareil
- 3 Deux appareils
- 4 Trois appareils ou plus
- 8 Sans objet
- 9 Non vérifié

Nota

Depuis la dernière filière de l'EÉM de 1989 (Revenu de 1988), les appareils ménagers inclus dans ce poste ont été modifiés dû aux changements du questionnaire.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

OTHER ITEMS INCLUDED IN RENT (Cable TV, Furniture, Parking)

Description

This variable indicates how many, if any, of the above items are supplied by the landlord as part of the rent payment.

No extra items included

- One item included

Classification

- 3 Two items included
- 4 Three items included
- Not applicable
- Not ascertained

Note

Code

Since the 1989 HIFE file (1988 income), the items included in this variable have changed due to questionnaire modifications.

Source

Rent Questionnaire, Form 04.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

AUTRES COMMODITÉS INCLUSES DANS LE LOYER (télédistribution, ameublement, stationnement)

Description

Cette variable indique combien de commodités, parmi celles mentionnées ci-haut, sont fournies par le propriétaire, sans frais additionnels (c.-à-d. qu'elles sont comprises dans le loyer).

Classification Code

- Aucune autre commodité incluse 1
- 2 Une commodité incluse
- 3 Deux commodités incluses
- 4 Trois commodités incluses
- Sans objet
- Non vérifié

Nota

Depuis la dernière filière de l'EÉM de 1989 (Revenu 1988), les items inclus dans cette variable ont été modifiés dû aux changements du questionnaire.

Source

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

SAMPLE DESIGN AND IMPLICATIONS

This HIFE data set has been created by linking data collected from the same households for several surveys. These surveys are:

Household Facilities and Equipment Survey, (HFE) May 1996 Labour Force Survey, (LFS) April 1996 Survey of Consumer Finances, (SCF) April 1996

Rent Survey, April 1996

The HFE and HES Surveys were supplements to the May 1996 LFS and the other three surveys were conducted simultaneously in April 1996. The sample employed for these surveys is the Labour Force Survey sample, which is a multi-stage stratified clustered probability sample.

Following each decennial census, the sample design of the Labour Force Survey is revised to incorporate recent developments in sampling methodology and to reflect population changes indicated by the most recent census data. The latest redesigned sample was implemented in January 1985, to replace the design in use since 1975.

For information on the redesign of the Labour Force Survey sample, see the feature articles published in **The Labour Force**, October 1994, December 1994 and January 1995, Catalogue No. 71-001 and the publication **Methodology of the Canadian Labour Force Survey**, 1984-1990, Catalogue No. 71-526.

Briefly, this sample is designed to represent approximately 98% of the population. Excluded population groups are:

- 1. Residents of the Yukon and Northwest Territories;
- 2. Residents of Indian reserves;
- 3. Residents of military barracks; and
- 4. Inmates of institutions such as prisons, penitentiaries, jails, reformatories, mental hospitals, tuberculosis hospitals, sanitoria, orphanages and homes for the aged.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PLAN DE SONDAGE ET IMPLICATIONS

Ce fichier RMEM de microdonnées découle du raccordement pour plulisurs enquêtes suivantes sur les mêmes ménages:

Enquête sur l'équipement ménager, (EÉM) mai 1996

Enquête sur la population active, (EPA) avril 1996 Enquête sur les finances des consommateurs, (EFC) avril 1996

Enquête sur les loyers, avril 1996

L'EÉM et l'EME ont été effectuées en même temps que l'EPA de mai 1996 tandis que les trois autres enquêtes ont été effectuées simultanément en avril 1996. L'échantillon utilisé pour ces enquêtes est celui de l'Enquête sur la population active qui consiste en un échantillon aléatoire à plusieurs degrés stratifié par grappes.

Après chaque recensement décennal, le plan de sondage de l'Enquête sur la population active est révisé pour y incorporer les dernières modifications aux méthodes d'échantillonnage et pour tenir compte des changements démographiques mis à jour par les données du recensement le plus récent. Le nouveau plan de sondage a été introduit en janvier 1985 pour remplacer celui utilisé depuis 1975.

Pour obtenir des renseignements sur le remaniement du plan de sondage de l'enquête sur la population active, voir l'article du mois paru dans La population active, octobre 1994, décembre 1994 et janvier 1995, n° 71-001 au catalogue et la publication Méthodologie de l'enquête sur la population active au Canada, 1984-1990, n° 71-526 au catalogue.

En somme, cet échantillon est conçu de manière à représenter environ 98% de la population. Sont exclus les groupes suivants:

- Les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
- 2. Les résidents des réserves indiennes;
- 3. Les résidents de baraquements militaires; et
- 4. Les pensionnaires d'institutions comme les prisons, les pénitenciers, les maisons de correction, les hôpitaux pour malades mentaux, les hôpitaux pour tuberculeux, les sanatoriums, les orphelinats et les foyers pour personnes âgées.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

SAMPLE DESIGN AND IMPLICATIONS - continued

In addition, households living in collective-type dwellings such as hotels, large lodging houses, clubs, logging and construction camps are excluded from this file.

Because of varying sampling and response ratios each record on the file has a weight attached to it. This weighting factor reflects the sample design and incorporates the inverse of the sampling ratio (which varies significantly by geographic area) and differential response rates for households, among other things. For further information on the weighting procedure see Catalogue No. 13-207, and "Final Universal Weight" of this documentation as well as Catalogues Nos. 71-526, 71-528 and the issues of Catalogue No. 71-001 mentioned above.

The sample design and weighting procedure have important implications for data use. Each variable on the file must be multiplied by the weight in order to produce valid statistical estimates of population parameters such as means, medians, modes, estimated numbers and aggregates. However, the appropriateness of using these sample survey weights in regression analysis is another issue. A useful summary of this issue is presented in DuMouchel and Duncan (1983) "Using Sample Survey Weights in Multiple Regression Analysis of Stratified Samples". Journal of American Statistical Association Volume 78, December 1983, pp 535-543.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PLAN DE SONDAGE ET IMPLICATIONS - suite

De plus, les ménages demeurant dans des logements collectifs tels que des hôtels, de grandes pensions, des clubs, des camps de bûcherons et des baraquements de travailleurs ne sont pas compris dans ce fichier.

En raison de la variation des fractions de sondage et des taux de réponse, nous avons attribué un poids à chaque dossier du fichier. Ce coefficient de pondération tient compte du plan de sondage et comporte l'inverse de la fraction de sondage (qui varie beaucoup d'une région à l'autre) et, entre autres, différents taux de réponse pour les ménages. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode de pondération, voir la publication n° 13-207 au catalogue ainsi que les publications n° 71-526, 71-528 au catalogue et les parutions de n° 71-001 au catalogue cité plus haut. Et la rubrique "Pondération universelle finale" de la présente documentation.

Le plan de sondage et la méthode de pondération comportent d'importantes implications à l'égard de l'utilisation des données. Il faut multiplier chaque variable du fichier par le poids pour obtenir des estimations statistiques valides des paramètres démographiques, comme des moyennes, des médianes, des modes et des estimations d'agrégats. Quoi qu'il en soit, l'intérêt que présente l'utilisation de ces poids de sondage dans l'analyse de régression est un autre sujet. L'article intitulé "Using Sample Survey Weights in Multiple Regression Analysis of Stratified Samples", de Dumouchel et Duncan (1983), Journal of the American Statistical Association, Volume 78, December 1983, pp. 535-543, présente un sommaire utile sur la question.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

SAMPLE DESIGN AND IMPLICATIONS - concluded

The information necessary to estimate the standard errors is not given on this file. Most regression programs are not capable of considering design effects, even if the relevant information were available. However, generalized programs such as SAS, BMDP and SPSS produce coefficients using weighted least squares. The standard errors calculated by SPSS are much too low because the sum of the weights is used for the degrees of freedom. This can be corrected by dividing the weight on each record by the sum of the weights and multiplying by the sample size. This transformation will produce standard errors equivalent to those produced by SAS and BMDP. Specific requests to produce standard errors of estimates can also be handled on a cost-recoverable basis.

Secondly, standard errors calculated for these data using the formula for data from simple random samples may be very misleading. Sampling errors calculated from this sample design are generally higher than those using the sample random formula. As an illustration of their magnitude, see the standard error symbols published in Catalogue No. 64-202, as well as the standard error of average incomes (which estimate the sampling error) published in Catalogue No. 13-218. For information on standard errors of more complex analytic statistics (i.e. regression estimates) see the uncatalogued paper "An Investigation of Variance Estimation in Family Expenditure Surveys" and associated bibliography.

For further information on sampling and non-sampling errors associated with the survey, see Catalogue Nos. 13-218, 64-202 and 13-207.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PLAN DE SONDAGE ET IMPLICATIONS - fin

Les renseignements dont nous avons besoin pour estimer les erreurs types ne figurent pas dans ce fichier. La plupart des programmes de régression ne peuvent pas prendre en considération les effets du plan de sondage, même si les renseignements pertinents sont connus. Toutefois, les programmes généraux comme le SAS, le BMDP et le PSSS produisent des coefficients au moyen des moindres carrés pondérés. Les erreurs types calculées d'après le PSSS sont beaucoup trop faibles parce qu'on y utilise la somme des poids pour établir les degrés de liberté. On peut remédier à la situation en divisant le poids de chaque dossier par la somme des poids et en multipliant par la taille de l'échantillon. On obtiendra ainsi des erreurs types équivalentes à celles que produisent le SAS et le BMDP. Nous pourrons répondre à ceux qui nous demanderont de produire des erreurs types particulières et ce, moyennant le recouvrement des frais.

Deuxièmement, les erreurs types calculées pour ces données au moyen de la formule s'appliquant aux données d'échantillons aléatoires simples peuvent être très trompeuses. Les erreurs d'échantillonnage calculées à partir de ce plan de sondage-ci sont généralement plus élevées que celles qui sont calculées à l'aide de la formule de l'échantillon aléatoire simple. Pour en avoir une idée, voir les indicateurs littéraux de l'erreur type publiés dans le catalogue nº 64-202, de même que les erreurs types des revenus moyens (qui estiment l'erreur d'échantillonnage) publiées dans la publication nº 13-218 au catalogue. Pour obtenir des renseignements sur les erreurs types de statistique analytiques plus complexes (par exemple, des estimations de régression), voir le document hors catalogue intitulé "L'Estimation de la variance dans les enquêtes sur les dépenses des familles" et la bibliographie qui s'y rattache.

Pour de plus amples renseignements sur les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage dans l'enquête, voir les publications nos 13-218, 64-202, 13-207 au catalogue.

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

PROCEDURES FOR MANUSCRIPT REVIEW

Because of the complexities inherent in data from household surveys, users of these data are advised to consult with the Household Surveys Division prior to publication of the data. A manuscript review service is provided by that Division to assist users. Users of microdata tapes are also advised prior to publishing their research to consult the relevant pages of the tape documentation provided regarding data reliability and the use of small samples.

The subscriber should file with Statistics Canada a copy of published research or other results based on the use of these microdata. The suscriber shall use the following form of accreditation in reference to the microdata:

"This analysis is based on the Statistics Canada microdata tape (Household Income (1995), Facilities and Equipment, 1996) which contains data collected in the (Survey of Consumer Finances, 1996 and the Survey of Household Facilities and Equipment). All computations on these microdata were done by (name of user organization) and the responsibility for the use and interpretation of these data is entirely that of the author(s)."

The user should distinguish clearly in the manuscript between data derived directly from the tape on the one hand and all added assumptions, adjustments and modifications introduced by him/her on the other. For example, true wage rates cannot be calculated from the data on the tape and the researcher must specify his assumptions (for which the survey does not provide direct evidence) that would make the averages calculated from the tape appropriate proxies for such a variable.

Manuscripts can be forwarded to:

Director Household Surveys Division Statistics Canada Jean Talon Building, 5th floor Tunney's Pasture Ottawa, Ontario K1A 0T6

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

PROCÉDURES POUR FAIRE RÉVISER UN MANUSCRIT

En raison des complexités inhérentes aux données provenant des enquêtes-ménages, il est recommandé de consulter la Division des enquêtes-ménages avant la publication de ces données. Un service de révision de manuscrits est offert par la Division pour assister les utilisateurs. Ceux qui utilisent les bandes de microdonnées pour fins de publication, devraient consulter les pages de la documentation qui traitent de la fiabilité des données et de l'usage de petits échantillons.

L'abonné devrait remettre à Statistique Canada un exemplaire de toute publication portant sur les recherches ou d'autres résultats basés sur l'utilisation des bandes de microdonnées. Dans le texte du manuscrit, il faudra indiquer la source des données de la façon suivante:

"L'analyse est basée sur la bande de microdonnées de Statistique Canada (Revenu 1995) des ménages et l'équipement ménager, 1996) qui renferme des données recueillies dans le cadre de l'enquête sur les finances des consommateurs de 1996 et de l'enquête sur l'équipement ménager de 1996. Tous les calculs ont été effectués par (nom de l'organisme), et l'auteur est seul responsable (les auteurs sont seuls responsables) de l'usage et de l'interprétation qui sont faits des données."

Dans son manuscrit, l'utilisateur devra faire clairement la distinction entre les données tirées directement de la bande et les hypothèses, rajustements et modifications qu'il a apportés. Par exemple, les données tirées de la bande ne permettent pas de calculer les taux réels de salaire; le chercheur doit préciser les hypothèses (pour lesquelles l'enquête ne renferme pas de preuves directes) qui feront des moyennes calculées à partir des données de la bande des valeurs de substitution appropriées pour cette variable.

Les manuscrits peuvent être envoyés au:

Directeur Division des enquêtes-ménages Statistique Canada Immeuble Jean Talon, 5^e étage Parc Tunney Ottawa, Ontario K1A 0T6

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

ESTIMATES OBTAINED FROM MICRODATA FILE

The following pages contain counts and aggregates obtained from this tape and are given for your use in checking computer output from the tape. On microdata files prior to the 1984 household income file (1985 facilities and equipment), households with exceptionally high incomes, large income losses from self-employment or unusual characteristics were excluded from the file. As of 1984, records with these conditions have had selected characteristics zeroed out rather than removing them from the file. Counts on the following pages include these records.

We suggest that users not release or analyse data based on a sample of less than 100 records. In fact, due to our procedure of income imputation we feel that a slightly larger minimal sample would be more appropriate. Users employing small samples may wish to consult the...

Income and Housing Surveys Section Household Surveys Division Statistics Canada Phone 1-888-297-7355 or (613) 951-7355

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

ESTIMATIONS PROVENANT DU FICHIER DE MICRODONNÉES

Les comptes et agrégats provenant de cette bande vous sont fournis pour vous permettre de vérifier les sorties d'ordinateur produites à partir de cette bande. Les fichiers de microdonnées antérieurs au fichier sur le revenu des ménages de 1984 (équipement ménager de 1985) n'englobaient pas les ménages dont le revenu était exceptionnellement élevé, ceux qui ont déclaré des pertes considérables découlant d'un travail autonome, ceux présentant des caractéristiques inhabituelles. à partir de 1984, on a annulé certaines caractéristiques des enregistrements portant sur ces ménages au lieu de supprimer ces enregistrements du fichier. Les montants de contrôle aux pages suivantes comprennent ces enregistrements.

Nous recommandons aux utilisateurs de ne pas publier ni analyser des données fondées sur un échantillon de moins de 100 enregistrements. De fait, en raison de la méthode d'imputation utilisée pour le revenu, nous croyons que le nombre minimum d'enregistrements devrait être plus élevé. Les utilisateurs qui se servent de petits échantillons désireront peut-être consulter la...

Section des enquêtes sur le revenu et le logement Division des enquêtes-ménages Statistique Canada Téléphone 1-888-297-7355 ou (613) 951-7355

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1995

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996) ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

Weighted and Sample Counts for Income Variables: Records with Zero and Non-zero Values

Les comptes de la pondération et de l'échantillon pour les variables de revenu: enregistrements avec valeurs nulles et non-nulles

	Records with zer	ro values	Records with non-zero values			
		avec valeurs nulles	Enregistrements avec valeurs non-nulles			
Variable	Sample Count	Weighted Count	Sample Count	Weighted Count	Total Weighted Value	
	Taille de l'échantillon	Nombre pondéré	Taille de l'échantillon	Nombre pondéré	Agrégat pondéré	
Wages and salaries + Military pay and allowances						
Salaires et traitements + solde et indemnités militaires	9,524	3,101,868	23,176	8,311,475	382,670,840,519	
Net income from non-farm self-employment Revenu net d'un emploi autonome non agricole	28,298	9,883,036	4,402	1,530,307	31,440,003,960	
Net income from farm self-employment Revenu net d'un emploi autonome agricole	31,346	11,079,490	1,354	333,853	4,414,986,505	
Total net income from self-employment Revenu total	31,310	11,075,150	1,00	333,033	1, 11 1,200,200	
d'un emploi autonome	27,235	9,619,255	5,465	1,794,088	35,854,990,465	
Total earnings Gains totaux	8,205	2,648,123	24,495	8,765,220	418,525,830,984	
Total investment income Revenu total de placements	19,085	6,730,678	13,615	4,682,665	22,583,109,685	
Child tax benefit Prestation fiscale pour enfants	22,727	8,221,058	9,973	3,192,285	5,443,121,749	
Old age security/ guaranteed income supplement Sécurité de la vieillesse,						
supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	24,995	8,937,858	7,705	2,475,485	19,471,017,037	

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

Weighted and Sample Counts for Income Variables: Records with Zero and Non-zero Values

Les comptes de la pondération et de l'échantillon pour les variables de revenu: enregistrements avec valeurs nulles et non-nulles

enregistrements avec valeurs nulles et non-nulles							
	Records with zer Enregistrements	o values avec valeurs nulles	Records with no Enregistrements	ulles			
Variable	Sample Count	Weighted Count	Sample Count	Weighted Count	Total Weighted Value		
	Taille de l'échantillon	Nombre pondéré	Taille de l'échantillon	Nombre pondéré	Agrégat pondéré		
Canada/Québec pension plan benefits Prestations du régime de pensions du Canada/Régime des							
rentes du Québec	23,437	8,476,506	9,263	2,936,837	18,320,098,926		
Employment insurance benefits Prestations d'assurance-emploi	25,947	9,259,517	6,753	2,153,826	11,810,085,826		
Social assistance and provincial income supplements Aide sociale et suppléments de revenu provinciaux	28,231	9,898,757	4,469	1,514,586	9,998,971,265		
Other income from government sources Autres revenus provenant du gouvernement (incluant crédits							
d'impôt provinciaux)	9,955	3,555,101	22,745	7,858,242	8,652,586,048		
Total government transfer payments Total des tranferts gouvernementaux	4,210	1,648,115	28,490	9,765,228	73,695,880,851		
Taxable government transfer payments Transferts gouvernementaux imposables	16,687	6,289,980	16,013	5,123,363	46,059,765,088		
Non-taxable total government transfer payments							
Transferts gouvernementaux non imposables	6,794	2,529,479	25,906	8,883,864	27,636,115,763		
Retirement pensions, superannuation and annuities Pensions de retraite et rentes	27,310	9,638,230	5,390	1,775,113	25,256,965,667		
Other money income Autres revenus en espèces	29,357	10,240,803	3,343	1,172,540	8,744,983,304		
Total income Revenu total	7	4,412	32,693	11,408,931	548,806,770,491		
Total income tax Impôt total sur le revenu	6,557	2,111,874	26,143	9,301,469	107,405,723,601		

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

Weighted and Sample Counts for Income Variables: Records with Zero and Non-zero Values

Les comptes de la pondération et de l'échantillon pour les variables de revenu: enregistrements avec valeurs nulles et non-nulles

enregistrements avec valeurs nulles et non-nulles								
	Records with zer Enregistrements	o values avec valeurs nulles	Records with no Enregistrements	nulles				
Variable	Sample Count	Weighted Count	Sample Count	Weighted Count	Total Weighted Value			
	Taille de l'échantillon	Nombre pondéré	Taille de l'échantillon	Nombre pondéré	Agrégat pondéré			
Income after tax								
Revenu après impôt	7	4,412	32,693	11,408,931	441,401,046,890			
Head - Total earnings Chef - Gains totaux	10,285	3,378,718	22,415	8,034,625	275,319,014,140			
Head - Taxable government transfer payments								
Chef - Transferts								
gouvernementaux imposables	19,754	7,340,910	12,946	4,072,433	31,700,166,973			
Head - Non-taxable government transfer payments Chef - Transferts								
gouvernementaux non imposables	12,960	4,628,835	19,740	6,784,508	18,724,810,557			
Head - Total government transfer payments								
Chef - Total des tranferts gouvernementaux	9,591	3,521,840	23,109	7,891,503	50,424,977,530			
Head - Total income								
Chef - Revenu total	87	33,536	32,613	11,379,807	367,722,674,936			
Wife - Total earnings								
Épouse - Gains totaux	19,400	6,888,431	13,300	4,524,912	98,549,097,640			
Wife - Taxable government transfer payments Épouse - Transferts								
gouvernementaux imposables	26,579	9,539,833	6,121	1,873,510	10,026,960,013			
Wife - Non-taxable government transfer payments								
Épouse - Transferts gouvernementaux non imposables	24,252	8,728,463	8,448	2,684,880	5,365,518,797			
Wife - Total government transfer payments								
Épouse - Total des transferts gouvernementaux	21,012	7,687,017	11,688	3,726,326	15,392,478,810			
Wife - Total income Épouse - Revenu total	14,865	5,433,254	17,835	5,980,089	124,381,510,937			

HOUSEHOLD INCOME (1995), FACILITIES AND EQUIPMENT (1996)

ÉQUIPEMENT MÉNAGER (1996) SELON LE REVENU DE 1995

Counts For Selected Variables • Les comptes pour diverses variables

Variable	Sample Count Taille de	Count of Households Taille de Nombre pondéré		Average Income Revenu	
	l'échantillon	de ménages	agrégé	moyen	
Province					
Special Family Unit					
Unité familiale spéciale	102	41,235	11,221,462,363	272,134	
Newfoundland					
Terre-Neuve	1,180	190,448	7,709,413,775	40,480	
Prince Edward Island					
L'Île-du-Prince-Édouard	849	49,390	2,021,052,096	40,920	
Nova Scotia					
Nouvelle-Écosse	2,174	356,798	14,084,918,856	39,476	
New Brunswick					
Nouveau-Brunswick	1,993	285,076	11,599,713,293	40,690	
Québec	6,614	2,984,920	123,765,107,414	41,463	
Ontario	9,913	4,174,076	218,670,177,605	52,388	
Manitoba	2,357	423,192	18,601,356,989	43,955	
Saskatchewan	2,123	381,297	16,684,264,266	43,757	
Alberta	2,450	1,033,075	49,471,004,053	47,887	
British Colombia					
Colombie-Britannique	2,945	1,493,836	74,978,299,781	50,192	
Canada	32,700	11,413,343	548,806,770,491	48,085	
Area • Région de résidence					
Urban population of 500,000 or more					
Urbaine de 500,000 habitants					
ou plus	8,185	5,578,363	286,736,526,582	51,402	
Urban population of 100,000 to 499,999)				
Urbaine de 100,000 à 499,999					
habitants	7,883	1,837,979	89,410,482,576	48,646	
Urban population of 30,000 to 99,999					
Urbaine de 30,000 à 99,999 habitants	2 201	000.706	44 541 017 406	45 225	
	3,291	982,726	44,541,917,406	45,325	
Urban population of 2,500 to 29,999	4 709	1 106 460	47 727 200 041	42 125	
Urbaine de 2,500 à 29,999 habitants	4,708	1,106,469	47,727,309,841	43,135	
Urban population of under 2,500	959	212 001	Q 153 722 924	30 200	
Urbaine de moins de 2,500 habitants Rural Areas	7.77	212,901	8,153,733,824	38,298	
	7 674	1 604 005	72 226 900 262	42.620	
Régions rurales	7,674	1,694,905	72,236,800,262	42,620	